

Du 24 au 30 mars 2025 - N° 4960

# le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (96<sup>e</sup> année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



## Le portrait du Journal du Palais

### Un air de famille

À l'approche de la quarantaine, Matthieu Chapuis et Julien Troch incarnent la nouvelle génération à la direction de Festins. Un groupe dont ils ont été les témoins privilégiés de l'ascension qui le situe comme l'une des références des traiteurs haut de gamme en France. *Page 32*

## Luxeuil : 1,5 Md € investi sur la base militaire

Le Président de la République s'est rendu mardi 18 mars sur la base aérienne 116 de Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône) pour annoncer cet investissement dans le cadre du réarmement du pays. Les retombées locales seront gigantesques. *Page 3*

## Parc des expos, 3<sup>e</sup> ligne de tram : Dijon bouge !

62 M€ vont être investis pour réhabiliter et transformer le Parc des expositions et Palais des Congrès, et le mettre en phase avec les demandes actuelles des organisateurs d'événements. Quant à la T3, elle permettra au tram de relier Chenôve à Cap Nord en passant par la place Wilson tout en la préservant. *Page 5*

**8 pages d'annonces légales**

Lire les pages 21 à 28

# TRANSMISSION

13 pages



## Les dossiers du JDP

À l'image de Catherine Petitjean, engagée depuis plusieurs années maintenant avec sa fille Marie Petitjean-Dugourd (*photo ci-dessus*) dans le processus de transmission à cette dernière de l'entreprise familiale, tout dirigeant doit un jour affronter la nécessité de passer la main d'une structure à laquelle il a souvent consacré la majeure partie de son existence. Cette entreprise qu'il a parfois fait naître, qu'il a fait grandir, dont il a souvent pris soin au détriment de sa vie privée, cette société qui l'a forgé comme individu et lui sert de carte de visite, le dirigeant doit aussi, pour en

assurer la continuité, savoir la transmettre. Un moment parfois douloureux, émotionnellement chargé mais également source d'apprentissage, et qui peut être une vraie bonne affaire pour le cédant comme pour le repreneur à condition d'avoir en tête ce maître-mot : anticiper. Les témoins que nous avons rencontrés pour ce dossier, cédant comme acteurs de l'écosystème d'accompagnement à la cession, sont unanimes : la transmission réussie est celle qui a été soigneusement préparée.

*Pages 7 à 20*

Le musée du Louvre épate la galerie à la Toison d'Or. *Page 2*

  
**Réseau  
Entrepreneurs**  
BOURGOGNE

**Entrepreneurs  
engagés**

**Rejoignez-nous**  
pour contribuer  
à la réussite de  
**nouveaux  
entrepreneurs**  
sur notre territoire

06 22 02 39 95

bourgogne@reseau-entreprendre.org

Suivez-nous sur 

R 28302 - 4960 - 2€



**OFFRE SPÉCIALE** **CSE** [COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE]

**dP** circuit  
dijon prenois®

**Contact**  
Tél. : +33(0)3 80 35 32 22  
accueil@circuit-dijon-prenois.com  
www.circuit-dijon-prenois.com

Un accès PRIVILÉGIÉ à plus de 12 événements autos & motos

• Pass Privilège 99.00€  
au lieu de 168.00€\*



• Pass Privilège  
+ accès véhicule 143.00€  
au lieu de 242.00€\*





## Bilan positif pour les sociétés coopératives

Si les entreprises « classiques » ont connu en 2024 un record de défaillances, les sociétés coopératives affichent une performance économique en hausse entre 2023 et 2024 (coopératives et filiales) : + 4 % de créations d'emplois par rapport à 2023 (78.405 emplois dans les coopératives et 9.294 dans les filiales) ; + 6 % de croissance du chiffre d'affaires net total avec 10,2 Mds € par rapport à 2023. Le taux de pérennité à 5 ans reste stable à 79 % pour les coopératives du secteur en 2024, contre 61 % pour l'ensemble des entreprises françaises selon l'Insee. Un rythme de croissance régulier, essentiellement porté par la croissance des Scic (+ 3 %) alors que les Scop restent stables.



## Finances : la BFC sous-éduquée

20 % des habitants de la région BFC estiment ne pas être légitimes pour investir et 27 % considèrent que la finance n'est pas accessible à tous : tels sont les premiers enseignements d'une étude réalisée par Mon Petit Placement, une start-up lyonnaise de « démocratisation de l'épargne ». Dans le détail, si 83% des habitants de Bourgogne Franche Comté épargnent, 22% jugent leur niveau d'éducation financière comme insuffisant voire très insuffisant et 49% avancent le manque de connaissance comme frein à l'investissement. 30 % n'ont aucune confiance dans les institutions financières, 20 % considèrent que l'investissement est réservé aux foyers les plus aisés et 21% se renseignent sur les réseaux sociaux en matière de finance ; sans doute pas la meilleure idée au vu des arnaques qui y fleurissent...



## L'université Marie et Louis Pasteur distinguée

L'Université Marie et Louis Pasteur (UMLP, Besançon) fait son entrée pour la première fois dans le classement thématique QS World University Rankings by Subject 2025, une référence mondiale en matière d'évaluation universitaire. L'UMLP se distingue dans deux disciplines : en « Physique et astronomie » (tranche 601-675, 25<sup>e</sup> place française) et en « Médecine » (tranche 701-850, 24<sup>e</sup> place française). « Cette première entrée dans le classement QS est une reconnaissance du travail accompli par nos équipes et un levier de visibilité important à l'échelle internationale », se réjouit Macha Woronoff, Présidente de l'Université Marie et Louis Pasteur.

baromètre

**Du 23 au 30 avril, 22 reproductions d'œuvres emblématiques du musée parisien seront présentées dans le centre commercial. Visites guidées et ateliers complètent cette collaboration inédite.**

**LE LOUVRE AU CENTRE**

Du mercredi 23 au mercredi 30 avril  
Le musée s'installe au centre Toison d'Or avec l'exposition « J'habite au Louvre »

Exposition et activités en accès libre et gratuites

**Le Louvre épate la galerie à La Toison d'Or**

**Dijon** Imaginez *Le Scribe Accroupi*, une des œuvres emblématiques du musée du Louvre, posant son regard vieux de plus de 4.000 ans sur les allées du centre commercial dijonnais La Toison d'Or... cette image anachronique au premier abord deviendra réalité du 23 au 30 avril, puisque 22 œuvres du plus célèbre musée du monde – maison de La Joconde ! – seront exposées au niveau 0 du centre commercial sous la forme de reproductions aux formats spécifiques. L'opération baptisée *J'habite au Louvre*, inédite à cette ampleur entre le musée et les centres commerciaux du groupe Unibail-Rodamco-Westfield (URW, propriétaire) - un premier dispositif avait été expérimenté en 2022 à Lille, en cohérence avec le musée Louvre-Lens tout proche - débutera dès vendredi 22 mars au centre Rosny 2 en présence de la ministre de la Culture Rachida Dati. « *La culture n'a de sens que si elle est accessible à tous*, explique cette dernière dans un

communiqué. *C'est la vocation de l'exposition "J'habite au Louvre" qui, en se déployant dans nos lieux communs que sont les centres commerciaux, offre à chacun la possibilité de s'approprier une part de notre histoire et de notre patrimoine.* » Laurence des Cars, présidente-directrice du musée du Louvre, abonde : « *Stimuler les sensibilités et les imaginaires en faisant découvrir la grande richesse des collections du musée du Louvre, y compris dans les lieux où l'on nous attend moins, est l'une de nos premières missions. Je me réjouis que ce partenariat avec Unibail-Rodamco-Westfield nous permette de rendre notre patrimoine commun toujours plus largement accessible grâce à cette grande tournée tout à fait inédite sur le territoire métropolitain.* »

### ATELIERS, VISITES GUIDÉES...

Dijon a été sélectionné en région pour être une des escales de ce musée nomade qui s'arrêtera aussi à Lyon, Lille ou Rennes. Démocratiser ainsi l'accès à la culture ravit Solène Jourde,

directrice de La Toison d'Or : « *Cela rejoint mes envies d'offrir aux clients la possibilité d'accéder au plus beau musée du monde, qu'ils n'auront peut-être jamais l'opportunité de visiter.* »

Concrètement, les œuvres du dispositif appelé *Le Louvre au centre*, seront visibles de 10 h à 19 h, niveau 0, face à JD Sport. Des hôtesses seront présentes, ainsi que des médiateurs ; des visites guidées gratuites seront également proposées, de même que des ateliers à destination des familles sur le thème de l'art : coloriages, jeux de société...) et un photobooth.

Le vernissage du dispositif devrait avoir lieu mercredi 23 avril en début d'après-midi. Solène Jourde espère que l'évènement permettra de nouer des synergies avec le Musée des Beaux-Arts de Dijon et étendre cette volonté de démocratiser l'art depuis La Toison d'Or jusqu'aux musées dijonnais qui eux aussi rappelons-le, sont gratuits et ouverts à tous !

Emmanuelle de Jesus



## Ils bougent.

**CHIMIREC CENTRE-EST NOMME UN NOUVEAU DIRECTEUR.** Le groupe Chimirec, spécialiste de la gestion des déchets, annonce la nomination de Sébastien Dupuy au poste de directeur Centre-Est.

Âgé de 48 ans, Sébastien Dupuy débute sa carrière en 2000 chez Veolia, en tant que commercial grands comptes, avant de rejoindre ISS Environnement en 2005 comme chef des ventes. En 2010, il intègre Chimirec, où il évolue à travers plusieurs postes stratégiques, notamment en tant que responsable commercial régional, puis directeur adjoint.

Implanté depuis plus de 20 ans sur le site de Montmorot (39), qui fait office de siège social, Chimirec est un spécialiste de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets dangereux et non dangereux. La filiale exploite également deux autres sites : Châtillon-sur-Chalaronne (01) et Bouvesse-Quirieu (38), inauguré en 2023. Grâce à ses trois plateformes de tri et de transit, le groupe offre un service de proximité à ses clients répartis sur 14 départements. Ces installations intègrent des technologies avancées en matière de gestion environnementale, incluant aires étanches, bassins de confinement, systèmes de détection incendie et récupération des eaux pluviales. En 2024, la filiale a collecté 24.240 tonnes de déchets et emploie 110 collaborateurs, pour un chiffre d'affaires de 25,2 M€.

décideurs

**leJournalduPalais**

**COMMUNIQUEZ EN B to B**  
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- Publireportage
- Encartage
- Numérique
- Visibilité parfaite
- Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

# À LA UNE

## 1,5 Md€ pour moderniser la base aérienne de Luxeuil

**Haute-Saône.** Le Président de la République s'est rendu mardi 18 mars sur la base aérienne 116 « Lieutenant-Colonel Papin » de Luxeuil-les-Bains. Une visite lourde de sens et riche en annonces dans le contexte géopolitique actuel.



Le Président de la République, Emmanuel Macron en plein discours sur la Base aérienne 116 de Luxeuil-les-Bains. Crédit : capture d'écran de la chaîne YouTube de l'Élysée.



**A** lors que l'Europe a réaffirmé récemment son engagement de soutien à l'Ukraine face à l'invasion de son territoire par la Russie de Vladimir Poutine, que la politique étrangère américaine sous le mandat de Donald Trump est de moins en moins lisible, que la France réfléchit de plus en plus sérieusement à étendre son parapluie nucléaire à l'Europe et que cette dernière pourrait avoir un rôle clé dans la surveillance du maintien de la paix en cas de cessez-le-feu en Ukraine, Emmanuel Macron s'est rendu sur la base aérienne de Luxeuil-les-Bains en Haute-Saône, soulignant ainsi le rôle central de cette dernière dans la sécurité aérienne, « la police du ciel », tant sur le territoire national que dans l'espace aérien des alliés, en particulier sur le flanc oriental de l'Alliance Atlantique. « Venir sur cette base de Luxeuil, c'est aller aux sources de notre aviation de combat et de notre dissuasion nucléaire », a ainsi rappelé le président français en introduction de son discours. Fondé il y a plus de 100

ans, ce site emblématique de l'armée de l'Air et de l'Espace française compte aujourd'hui près de 1.100 effectifs et un escadron de 26 Mirages 2000-5. « Les racines de l'aviation de chasse, c'était au-dessus de Verdun et cela naissait ici. C'est ici aussi, dès avril 1916, que l'escadrille franco-américaine La Fayette fait ses armes, signe de plus de 100 ans d'une histoire qui résonne tout particulièrement aujourd'hui. C'est ici encore, dans la profondeur historique de cette base, que s'est jouée l'inscription dans l'Otan de notre pays et évidemment notre dissuasion nucléaire », a poursuivi le Président, sans oublier d'évoquer la fermeture, un temps à l'ordre du jour, à laquelle la base a échappée. En 2008, Nicolas Sarkozy annonce en effet la réduction d'un tiers de la composante aéroportée de la dissuasion nucléaire et la dissolution de l'escadron Dauphin de Luxeuil est actée. La BA116 perd à ce moment la vocation nucléaire qu'elle avait depuis les années 1960. « Je sais le combat que beaucoup de vos élus ont mené pour que cette base, alors, ne fermât point. Vous avez résisté et la base a été maintenue. Et c'est d'ici aujourd'hui que des Mirages 2000-5 sont partis en

Ukraine. C'est ici qu'on permet à des pilotes ukrainiens de défendre leur pays ».

### LE RETOUR DU NUCLÉAIRE

Le chef de l'État est ensuite revenu sur sa politique de renforcement du budget de la Défense : « Vous le savez, depuis 2017, nous avons voulu rompre avec la réduction des budgets de défense. L'effort qui a été entamé avec la première revue stratégique, puis les deux lois de programmation militaire, nous a permis de doubler le budget de nos armées. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, je peux vous dire que l'armée française est à coup sûr l'armée la plus efficace du continent. Oui, la mieux dotée, la plus complète, la mieux entraînée. » Avant de concentrer ses propos plus spécifiquement sur le futur de la BA 116. « Je suis venu vous dire aujourd'hui que non seulement la base aérienne de Luxeuil allait rester, pour tous ceux qui avaient un doute sur son avenir, mais qu'elle allait s'accroître d'une manière inédite et retrouver sa place pleine et entière dans la dissuasion nucléaire française (avec les bases d'Istres, Saint-Dizier et Avord. Ndlr). Elle va ainsi bénéficier d'investissements massifs pour accueillir

les deux prochains escadrons de Rafales (40 appareils en remplacement des 20 Mirages, doublant ainsi les capacités des forces aériennes stratégiques. Ndlr). Son format va doubler pour atteindre près de 2.000 militaires et civils à l'horizon 2035. C'est cela la transformation des dix ans devant nous. Cet effort de défense va bénéficier à l'ensemble de la région. Outre l'activité de défense, ce sont près de 3.000 à 4.000 nouveaux habitants, des familles dont quelques centaines d'enfants qui viendront étudier au sein de vos écoles dans l'environnement proche de Luxeuil ». Dans son format actuel, la base militaire génère déjà un impact économique important avec une contribution annuelle de 38,5 M€ et, en termes d'emploi, elle est le premier employeur de la circonscription locale et le troisième de la Haute-Saône. « Ce seront près d'1,5 Md € qui seront investis par l'État pour moderniser et adapter la base aérienne, en particulier ses infrastructures opérationnelles et de vie. Vous le comprenez, par ces travaux, par ce réinvestissement, la vocation nucléaire historique de Luxeuil se poursuivra. Luxeuil sera, à l'horizon de 2035, la première base à accueillir la prochaine version du

Rafale et son missile nucléaire hypersonique, figure du renouvellement entamé de la modernisation de notre dissuasion nucléaire » a ajouté Emmanuel Macron avant de conclure : « Au-delà de ces perspectives positives, je veux ici partager avec vous une conviction. Nul ne sait dire ce qui adviendra dans les mois, les années qui viennent. Ce que je veux, c'est que nous soyons prêts. Ce que je veux, c'est que nous soyons protégés. Ce que je sais, c'est que, grâce à cette culture de l'engagement, à la force de nos armées, à la force de notre armée de l'Air et de l'Espace, ensemble, nous saurons faire face ». Notons enfin qu'après cette visite, l'agenda présidentiel précisait qu'Emmanuel Macron se rendrait à Berlin pour rencontrer le chancelier sortant Olaf Scholz puis Friedrich Merz. Ce dernier a annoncé dans la soirée que l'Allemagne rompt avec sa sacro-sainte rigueur budgétaire, qui limite le déficit annuel à 0,35 % du PIB, réformant ainsi sa constitution. Le Bundestag a adopté le « bazooka » de 500 Mds € d'investissements du futur chancelier, pour rebooster l'économie et renforcer les dépenses de défense.

Frédéric Chevalier

**Côte-d'Or.** Après 28 ans à la tête du site de Fleurey-sur-Ouche, Luc Vandermaesen cède son fauteuil à Marika Zimmermann, entrée elle dans l'entreprise en 2002. L'usine affiche 90 M€ de chiffre d'affaires et produit 40.000 tonnes par an de sauces froides et moutardes, dont 45 % pour cette dernière.

# Reine de Dijon couronne une nouvelle directrice générale



**L**e 1<sup>er</sup> avril prochain, après 28 ans de service, Luc Vandermaesen, directeur général de Reine de Dijon, laissera officiellement sa place à Marika Zimmermann à la tête de l'usine de production de sauces froides et moutardes sous marque propre ou en marque blanche, destinées à la restauration, à l'industrie et au marché de consommation. « Je suis intimement persuadé d'avoir fait le bon choix, confie Luc Vandermaesen. Dans ce processus "faire prendre la mayonnaise" n'est jamais simple. Mais Marika, nous la connaissons, on connaît ses forces et les points à travailler, les salariés la connaissent et c'est essentiel pour que cela fonctionne ». De son côté, si elle avoue sa « surprise », Marika Zimmermann qui n'a jamais eu de plan de carrière, est ravie de cette « marque de confiance » et confortée par le fait que l'annonce officielle de sa nomination n'a recueilli que de l'approbation de la part des équipes.

## DE L'OPÉRATIONNEL À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Ingénieure de formation en génie chimique et alimentaire (diplômée de l'Insa Toulouse), Marika Zimmermann est entrée dans l'entreprise en 2002, d'abord comme responsable qualité, puis à la direction de la production ; elle était directrice industrielle lorsque la proposition de Luc Vandermaesen lui est parvenue. Un profil plutôt opérationnel, qu'elle

a depuis complété par une formation à l'École de management de Lyon où elle a décroché, après neuf mois intenses, un certificat (équivalent executive MBA) pour une montée en compétences sur le leadership, le marketing, la prise de décision en liaison avec les informations financières, la stratégie...

## DE 2 M€ À 90 M€

Elle hérite d'un site qui sous la direction de Luc Vandermaesen, (arrivé à Fleurey-sur-Ouche en 1997), est passé d'un chiffre d'affaires de 2 à 90 M€ et emploie aujourd'hui 185 salariés - il y en avait alors 23. L'outil de production, vieillissant, a dû se moderniser pour tenir bon face à ses concurrents français et étrangers - de profil commercial, Luc Vandermaesen a en effet considérablement musclé l'export, qui représente aujourd'hui 45% de l'activité, à destination de « 50 à 60 pays », dont les États-Unis, l'Amérique du Sud et plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ; le site de Fleurey-sur-Ouche possède d'ailleurs sa propre équipe export.

Initialement dédié à 100% à la production de moutarde, l'activité sauces s'est ajoutée au début des années 2000 ; la moutarde représente aujourd'hui environ 45% des 40.000 tonnes de produits qui sortent de l'usine chaque année. Un des emblèmes de la région - dont l'appellation n'est hélas pas protégée et donne lieu à tous les excès et les bizarreries culinaires à travers le monde -, offrait en 2024 un débouché à 600 producteurs de graines de moutarde BFC

(pour 10.000 hectares plantés). L'usine s'approvisionne par ailleurs pour moitié à l'étranger (Canada principalement) afin de garantir ses volumes en cas d'aléas climatiques ou d'attaques de ravageurs. Les 50% de graines françaises sont, pour le moment, toutes produites localement, mais l'avenir pourrait voir des tonnages venir d'autres départements.

Les produits Reine de Dijon représentent à ce jour 5 M€ de chiffre d'affaires, mais les actionnaires allemands auxquels le site appartient souhaiteraient voir ce chiffre doubler - c'est l'objectif qui a été assigné à la nouvelle directrice générale, alors que le secteur agroalimentaire est dans l'attente, comme bien d'autres, des décisions que prendra l'administration Trump quant aux importations de produits européens. « Nos principaux concurrents sont canadiens et seront taxés comme nous », philosophe Luc Vandermaesen. « Mais il faut reconnaître que nous sommes suspendus aux décisions américaines », complète Marika Zimmermann qui envisage, parmi ses axes stratégiques de développement, la diversification des marchés, tant géographiques que dans la nature des productions. Une sauce César, lancée il y a deux ans, a d'ailleurs montré une piste. Cette année, Reine de Dijon fête ses 185<sup>e</sup> bougies. À cette occasion, il est aussi question d'une édition limitée dans le packaging.

Emmanuelle de Jesus



Parmi les objectifs fixés à la nouvelle directrice générale, le doublement du chiffre d'affaires de la marque Reine de Dijon, de 5 à 10 M€. Crédit : JDP.

## Actionnariat allemand

Le site bourguignon est l'un des 15 physiques que possède l'ETI allemande Develey, détenue par deux frères (4<sup>e</sup> génération) et dont l'origine remonte à 1845 à Munich. Des usines majoritairement localisées en Europe (Allemagne, Autriche, Italie, Pologne, République tchèque, Slovaquie), plus une en Turquie et une aux USA dans le Tennessee, qui regroupent environ 2.000 collaborateurs. Outre le développement de ses marques, le groupe distribue Tabasco et Kikkoman en Allemagne, et approvisionne la chaîne Mc Donalds en sauces, ketchup et moutarde dans plus de 40 pays. Il affiche en 2024 un chiffre d'affaires d'1 Md €.

**Yonne.** Le département s'est officiellement doté d'une agence d'attractivité, le 12 mars dernier, née de la fusion de Yonne Tourisme et du service communication interne.

# L'attractivité de l'Yonne passera par une agence (ou pas)



**A** en croire le conseil départemental de l'Yonne, une nouvelle étape a été franchie pour le développement du territoire, avec la création de l'Agence Yonne attractivité (Aya). Selon une étude diligentée par le département, depuis la pandémie, les attentes des Français en matière de cadre de vie et de conditions de travail ont évolué. Avec sa faible densité, ses paysages variés, ses vignobles réputés et son foncier attractif, l'Yonne entend capitaliser sur ces tendances.

Sa proximité avec Paris

constitue un atout majeur pour attirer télétravailleurs, entreprises et nouveaux résidents. « Nous voulons non seulement séduire les touristes, mais aussi les inciter à s'installer durablement sur notre territoire. Nous visons en priorité les cadres, les médecins et les internes, pour lesquels nous mettons en place un accompagnement matériel », explique Isabelle Froment-Meurice, présidente fraîchement élue de la nouvelle entité, après avoir présidé Yonne Tourisme.

## UN PROJET STRUCTURANT À BUDGET MAÎTRISÉ

L'Aya ne part donc pas de rien. Elle reprend les mis-

sions du comité départemental du tourisme, tout en élargissant son champ d'action. Ses 23 salariés proviennent en grande partie de cette structure, assurant ainsi une transition sans surcoût en effectifs. Avec un budget annuel de 2,5 M €, elle affiche même une économie de 15 %, grâce aux mutualisations réalisées.

Sa gouvernance repose sur une société publique locale (SPL), dont le capital est ouvert aux intercommunalités partenaires. Parmi elles, figurent notamment la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, du Grand Sénonais (CAGS), les communautés de com-

munes de Chablis Villages et Terroirs, Avallon-Morvan-Vézelay et quelques autres. Un comité consultatif, composé de professionnels du tourisme et d'acteurs économiques, doit enrichir les réflexions stratégiques. Avec cette nouvelle impulsion, l'Yonne espère bien se repositionner au centre de la carte et renforcer son attractivité sur la scène nationale. Une impulsion qui, néanmoins, arrive bien tardivement dans l'espace public ; les premières agences d'attractivité ayant été créées il y a plus de 30 ans...

Enzo Beaudet et Stéphane Bourdier

## Saône-et-Loire

LES BONS CHIFFRES DE SELVA ÉLECTRONIQUE (CHALON-SUR-SAÔNE).



David Hériaud, président de Selva Électronique. Crédit : Selva

L'entreprise, implantée à Vallet (44) et à Chalon-sur-Saône, spécialisée dans la fabrication de cartes et systèmes électroniques, prestations de

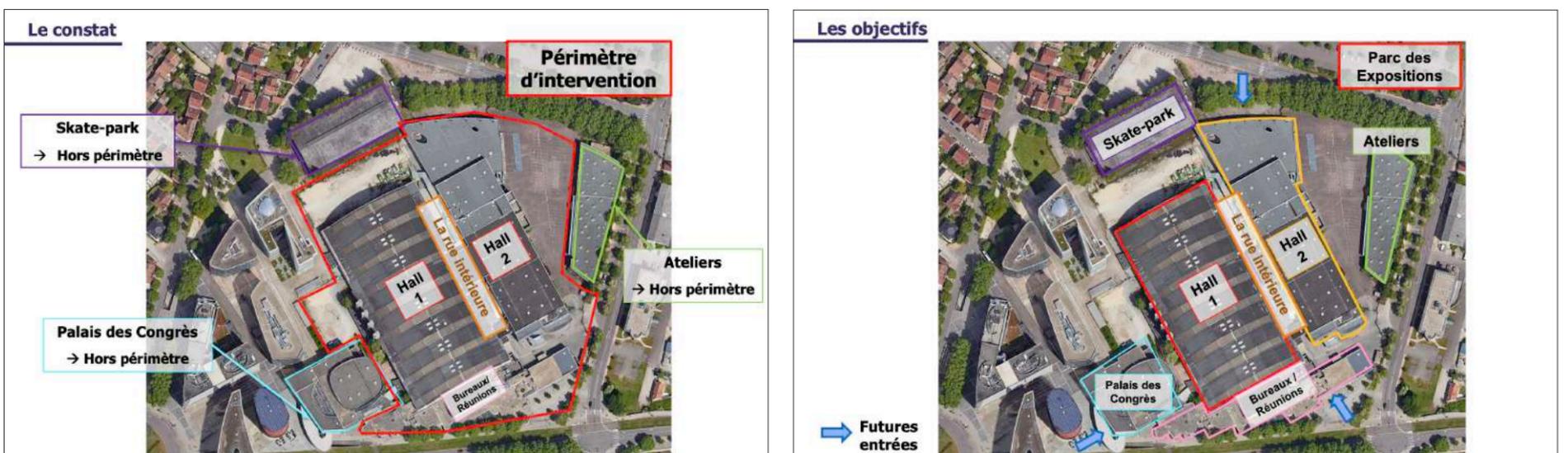
conception et d'intégration d'ensembles électroniques, enregistre une progression notable dans un de ses secteurs cibles, l'aéronautique, avec une hausse de son chiffre d'affaires sur ce marché, en hausse de plus de 30% en 2024. L'année dernière, Selva Électronique avait annoncé un investissement de 2,3 M € pour moderniser ses équipements de production, un effort stratégique visant à répondre aux exigences croissantes du marché. Dans le même temps, l'entreprise, qui emploie 170 collaborateurs, a renforcé ses effectifs : « Nous avons créé de nouveaux postes au plus près des projets de nos clients leur assurant ainsi un service personnalisé et réactif, indique David Hériaud, président. Nos équipes démontrent une vraie motivation lorsqu'il s'agit de développer leurs compétences dans le contrôle des procédés spéciaux ».

en bref

# COLLECTIVITÉS

## Dijon : restructuration en vue pour le Parc des expositions

**Côte-d'Or.** Le Parc des expositions, obsolète, énergivore et inadapté pour les usages actuels va être entièrement réhabilité pour devenir un espace aux normes, plus lisible dans l'espace urbain, avec une capacité renforcée. Coût estimé des travaux : 62 M€ HT.



À gauche : Le palais des congrès et parc des expositions actuellement. À droite : l'état projeté de l'intégration de l'équipement dans l'espace urbain, avec de nouvelles entrées, permettant la cohérence du site et une ouverture sur la ligne T1 du tram. Crédit : DR.



Le mardi 18 mars, la maire de Dijon Nathalie Koenders a présenté ce qui sera sans doute un des chantiers emblématiques de la ville : la refonte du vénérable (pour rester courtois) Palais des congrès et Parc des expositions.

Obsolète, coûteux à entretenir, visuellement incohérent au

regard des bâtiments voisins dont le prestigieux Opéra et inadapté « aux attentes du monde de l'événementiel contemporain », le site nécessite « une restructuration significative pour s'adapter aux exigences actuelles des exposants et des visiteurs », être en phase avec les nouveaux outils technologiques et offrir des performances écologiques lui permettant de tenir son rang face à la concurrence des équipements de

même nature dans des métropoles équivalentes - le parc hôtelier ayant pour sa part joué le jeu avec désormais 4.000 chambres de toutes catégories.

### L'AURÉAT CONNU EN 2026

La ville de Dijon et Dijon Bourgogne Events, la SPL exploitante, ont ainsi émis plusieurs souhaits pour repenser le site : retravailler sa lisibilité dans l'espace urbain en créant une véritable entrée

face à la ligne de tram pour l'ouvrir sur la ville ; repenser les parcours des usagers à l'intérieur des espaces entre Parc des expositions et Palais des congrès ; renforcer la capacité d'accueil de ce dernier en créant une salle plénière de plus de 2.500 personnes dans l'actuel Hall 1, dont les 9.000 m<sup>2</sup> seront partitionnés et dont l'arche emblématique sera conservée et mise en valeur... Quant au Hall 2 (avec ses 13.000 m<sup>2</sup> et sa « forêt de poteaux »), il présente des fuites dans la couverture et « des espaces difficilement utilisables ». L'ensemble devra donc être entièrement repris mais sans perturber l'activité de Dijon Bourgogne Events dont, évidemment, la Foire internationale de la gastronomie qui a accueilli en 2024 pas loin de 170.000 visiteurs... une gageure que devra relever le lauréat de la consultation qui sera lancée en avril prochain et dont le projet sera dévoilé fin 2026.

L'ensemble de l'opération (études, travaux, honoraires, frais) s'élève à 62 M€ Ht.

La réhabilitation de cet équipement majeur pour la ville de Dijon, qui souhaite tenir son rang de métropole de taille intermédiaire au cœur de l'agglomération dijonnaise, s'inscrit dans un écosystème de travaux dont le lancement de la ligne T3 du tramway (voir ci-contre), est une nouvelle illustration.

### Les dates clés

- ◆ **3 novembre 1956** : Inauguration du Palais des expositions, coïncidant avec la 27<sup>e</sup> Foire gastronomique.
- ◆ **1966** : La ville de Dijon a la pleine propriété des bâtiments. Ceci subsistera jusqu'au début des années 90, quand l'association parc des Expositions et congrès de Dijon devient propriétaire de certains des bâtiments.
- ◆ **2023** : Après des années de gestion par l'association Congrexpo, la ville de Dijon reprend la main sur l'équipement au terme d'un feuillet juridique à suspens. Une société publique locale (SPL), Dijon Bourgogne Events, sera désormais en charge de la gestion et de l'animation de l'équipement.
- ◆ **Avril 2025** : Consultation pour l'attribution d'un marché de conception-réalisation.
- ◆ **Fin 2026** : Sélection du projet lauréat.
- ◆ **2027** : Démarrage des travaux, la Foire internationale de la gastronomie est maintenue.
- ◆ **2030** : Livraison du chantier.

Source : ville de Dijon

## Une troisième ligne de tram à Dijon

D'ici 2030, Dijon Métropole pourrait se doter d'une nouvelle ligne de tram d'environ 10 kilomètres. La collectivité prévoit un investissement de 200 M€ pour ce nouvel équipement d'une durée de vie de 40 ans. La future T3 relierait donc Chenôve à Cap Nord, réutilisant des tronçons existants sur un tiers de son circuit et passant, tout en la préservant, par la place Wilson. À Chenôve, le projet des grands vergers du sud, la présence d'Urgo, la requalification envisagée de l'avenue Roland Carraz et l'éventuelle implantation d'un établissement de santé Vyy justifient le choix des élus tout autant que la saturation des lignes à destination de l'université en partant au nord. « La question de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur s'inscrit dans nos réflexions mais le tram n'est pas la solution pertinente » a précisé François Rebsamen, président de Dijon métropole. Le projet a été retenu parmi 11 scénarios proposés et sera soumis à la délibération du conseil communautaire la semaine prochaine.

### AU-DELÀ DE LA MÉTROPOLE

La future ligne de tram engendrera une réduction du nombre de bus, s'accompagnant d'une réduction de 17 M€. En parallèle de cette nouvelle ligne, Dijon métropole prévoit la création de nouveaux parkings relais, l'objectif visé étant de réduire de 10% le flux des 100.000 véhicules qui entrent et sortent chaque jour du territoire dans le cadre des déplacements domicile-travail. « Nous travaillons également avec la région sur un service express régional métropolitain avec des relais dans des communes situées dans un rayon de 20 kilomètres de la Métropole comme Genlis ou Geurey-Chambertin. » Comme le veut la procédure, la mise en œuvre du projet s'accompagnera d'études préalable, d'une concertation et d'une enquête publique dans les mois et années à venir avant une importante phase de chantier.



François Rebsamen, président de Dijon Métropole, lors de l'annonce de la future ligne T3. Crédit : JDP.

Nadège Hubert

Emmanuelle de Jesus

**Doubs.** Lundi 17 mars, l'Institut de formation des professionnels de santé (IFPS) Paulette Guichard a été inauguré, à Besançon, en présence de Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

# 31 M€ pour la formation au cœur du technopole santé bisontin

**C**e magnifique bâtiment, nous vous le devons, Madame la présidente de région, chère Marie-Guite. Rien ne vous obligeait à assumer l'intégralité du financement, soit 31M€, mais vous l'avez fait », a déclaré Macha Woronoff, présidente de l'université Marie et Louis Pasteur. Jusqu'ici, les locaux d'enseignement pour les formations des personnels soignants et paramédicaux du CHRU de Besançon étaient implantés sur deux sites : celui de l'ancien hôpital Saint-Jacques (aujourd'hui déserté) et celui des Tilleroyes. L'obsolescence des locaux et le manque de place ne permettaient plus de garantir des conditions d'enseignement satisfaisantes. La région a donc décidé la construction intégrale d'une structure unique regroupant les différentes filières et permettant de mutualiser les ressources, les moyens et les équipements. « Former des professionnels de santé et de l'intervention sociale dans de bonnes conditions au bénéfice de la population de BFC fait partie des priorités et compétences régionales. Or ici, les sites étaient devenus très inadaptés et très dégradés : il fallait donc agir », argue Marie-Guite Dufay, présidente de la région BFC. La collectivité régionale finance également le fonctionnement de l'institut à hauteur de 70 % (en 2023, la dotation de fonctionnement pour l'ancien IFPS a été de plus de 4,6 M€). Ce bâtiment de plus de 7.000 m<sup>2</sup> accueille 1.000 étudiants des différentes filières des professions de santé. Il est constitué de locaux d'enseignement (salles de classes banalisées, salles de TP, salles informatiques, deux amphithéâtres de 90 places), des locaux administratifs, trois amphithéâtres à disposition de tout public (un de 350 places et deux de 175 places) et compte un parking souterrain d'une centaine de places. En parallèle, la région assure la gratuité des formations d'aides-soignantes, d'auxiliaires de puériculture et d'ambulanciers suivies par des demandeurs d'emploi. Globalement, en 2024, la région a ainsi consacré 68,3 M€. « Sur ce champ des formations sanitaires et sociales, nous sommes allés bien au-delà de notre seule compétence légale : nous en avons fait une priorité régionale, avec près de 10.000 apprenants qui préparent aujourd'hui un des 26 diplômes relevant de cette filière dans une cinquantaine d'établissements en BFC. Ces métiers représentent près de 10 % de l'emploi de notre région », défend Marie-Guite Dufay, tout en précisant qu'elle portera prochainement un projet similaire d'IFPS à Dijon.

## UNE OPÉRATION PARTENARIALE

Cette opération, qui a débuté en mars 2011 avec la pose de la première pierre et qui a accueilli ses premiers élèves en décembre 2024 est le fruit d'une collaboration avec de nombreux

acteurs : la région, le CHRU, l'IFPS, l'université Marie et Louis Pasteur, la Sedia qui est l'aménageur de la ZAC des Hauts du Chazal où est implanté le bâtiment, le Grand Besançon Métropole (GBM) pour l'achat du foncier et la mise à disposition d'un futur parking pour les utilisateurs de l'IFPS. « C'est le symbole de ce que sait faire de mieux ce territoire : œuvrer ensemble ! », appuie Anne Vignot, présidente de GBM et maire de la ville. « Ce qui se matérialise ici, c'est un territoire rassemblé autour d'un enjeu majeur qui est celui d'accompagner à l'échelle d'un bassin de vie le bien vieillir face à l'allongement de la durée de vie. Ce que vous démontrez aujourd'hui, c'est une efficacité de proximité ! », ajoute Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

Par ailleurs, cette nouvelle implantation au cœur des 120 hectares, spécialisés dans la health tech, du technopole Temis Santé permet l'utilisation de fonctions et services universitaires existants (restaurant, bibliothèque...) et rapproche les étudiants des professions de santé de l'hôpital Jean Minjot et de l'établissement français du sang (EFS). « La proximité de l'IFPS aux portes de l'UFR de médecine est un atout précieux pour permettre une excellente collaboration et des apprentissages pluridisciplinaires au bénéfice des étudiants et d'un haut niveau de formation », argue Thierry Gamond-Rius, directeur du CHRU de Besançon. Cela permettra de favoriser l'émergence d'un double enseignement pratique et théorique ». Un autre partenariat s'est également engagé avec l'Université Marie et Louis Pasteur, qui porte dorénavant les compétences pour les formations de masseur-kinésithérapeute (230 étudiants) ainsi qu'ergothérapeute et psychomotricien (100 étudiants), réunies au sein d'un département des professions de la rééducation soutenu par la région. Inscrites dans le processus de Bologne, ces formations paramédicales sont désormais conventionnées par l'université, ce qui permet leur reconnaissance aux grades de licence et de master. « Avec ce nouvel équipement, nous confortons encore un peu plus la place de Besançon comme leader de la médecine du futur », affirme Macha Woronoff. « Et nous aurons à cœur de tout mettre en place pour que ce millier d'étudiants, une fois leur formation achevée, demeure sur notre territoire », plaide Marie-Guite Dufay en rappelant que c'est pour cela que la région a mis en place, en 2024, le Schéma régional des formations sanitaires et sociales, annexe du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles qui vise notamment à répondre aux besoins en emploi des professions de santé et du social sur les territoires de BFC.

Frédéric Chevalier



Photo en haut : le nouvel IFPS de Besançon de plus de 7.000 m<sup>2</sup>. Photos du bas de gauche à droite : Rémi Bastille, préfet du Doubs, Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, Dominique Voynet, député de la 2<sup>e</sup> circonscription du Doubs, Fabienne Paulin, directrice de l'IFPS Marie-Guite Dufay, présidente de la région BFC et Anne Vignot, présidente de Grand Besançon Métropole et maire de la ville. Crédit : JDP.

## En hommage à Paulette Guichard

Sur proposition de Marie-Guite Dufay, présidente de la région, l'assemblée plénière a validé à l'unanimité, le 18 octobre, le choix de baptiser les nouveaux locaux de l'IFPS de Besançon du nom de Paulette Guichard, ancienne Secrétaire d'État aux personnes âgées.

« Il y a une forte résonance entre le parcours de vie de Paulette Guichard, tourné vers la santé, l'autonomie et la dignité, et ce nouvel IFPS, dédié à la formation des futurs soignants et soignants de demain », affirme Marie-Guite Dufay, présidente de la région BFC. Née le 3 octobre 1949 dans une famille d'agriculteurs, à Reugney, Paulette Guichard a fait du soin aux plus fragiles le combat d'une vie. Diplômée comme infirmière psychiatrique, elle a notamment œuvré en milieu hospitalier, où elle a dispensé des formations visant à humaniser les divers métiers qui s'y exercent.

Engagée par ailleurs en politique, elle a exercé plusieurs mandats à la ville de Besançon ou au conseil régional de Franche-Comté avant de devenir députée en 1997. C'est dans ce cadre qu'elle a été missionnée par Lionel Jospin, alors Premier ministre, pour travailler autour d'un rapport sur la vieillesse, qu'elle mettra, par la suite, concrètement en œuvre en tant que secrétaire d'État aux personnes âgées. C'est ainsi qu'elle créera l'aide personnalisée



à l'autonomie, qui révolutionnera la prise en charge sociale du vieillissement.

Dans la continuité de ses fonctions ministérielles, Paulette Guichard a continué à s'impliquer dans le secteur de la santé au terme de ses mandats politiques, notamment en présidant la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et la Fondation de gérontologie.

Paulette Guichard est morte, par suicide assisté en Suisse le 4 mars 2021. Elle était atteinte d'une maladie génétique invalidante.



Dossier

# TRANSMISSION

La cession de son entreprise est un moment incontournable de la vie d'un dirigeant, qu'il doit savoir aborder avec le même sérieux et la même détermination dont il a fait preuve sa vie durant pour assurer la bonne marche de sa société. Un processus stratégique pour l'avenir d'une entreprise qu'il a peut-être créée, dont il a dessiné les contours et a assuré, parfois au détriment de sa vie privée, le dynamisme et la rentabilité... et qui lui a, en retour, forgé une part d'identité.

Mais une transmission n'est pas une aventure en solo : de nombreux acteurs accompagnent le cédant afin que le passage de relai se transforme en une bonne opération, bénéfique dans son versant financier et fiscal, et enrichissante sur le plan humain.

## SOMMAIRE

### Page 8

L'anticipation, le maître-mot !

### Page 11

Un écosystème dédié et des solutions spécifiques.

### Page 12

Intrafamiliale, par un repreneur extérieur, par une SCOP ou par un groupe : tous les visages de la transmission d'entreprise.

# ANTICIPATION : MAÎTRE-MOT D'UNE TRANSMISSION RÉUSSIE

Une transmission d'entreprises est une aventure à la fois financière et émotionnelle, un véritable film à suspense - qui a vu la terrifiante série Succession, où le partage d'un empire familial des médias tourne au drame shakespearien ne dira pas le contraire - jusqu'à la signature entre le cédant et le repreneur. Un scénario propice à toutes les surprises - « J'aime ce proverbe juif qui dit : "Les hommes prévoient, Dieu rit" », rappelle Catherine Petitjean, interrogée dans le cadre de ce dossier (voir page 17) - mais qui, pour éviter les mauvaises surprises, doit se placer sous un maître-mot : anticiper. « L'erreur maîtresse est le manque d'anticipation, confirme le président de l'Ordre des experts-comptables en BFC, Sylvain Castellani. Côté acquéreur, cela signifie découvrir, au cut off, de mauvaises surprises telles que l'absence de provisions ou d'amortissements, et devoir rentrer en contentieux avec le cédant. Côté vendeur, le principal risque d'un mauvais calendrier est de subir une fiscalité confiscatoire et/ou de voir la valeur de l'entreprise fortement décotée en raison de points bloquants. » « L'erreur c'est de ne pas anticiper, confirme Laure Taiclet, du cabinet spécialisé Link Deal. Parce qu'il faut mettre en place certaines actions pour dépersonnaliser l'entreprise, faire en sorte que l'intuitu personæ entre l'entreprise et son dirigeant soit gommé. Cela nécessite de faire monter des cadres en compétence, d'avoir une approche fine des tâches du dirigeant, de les documenter... Il y a aussi des actions à mettre en place au niveau des comptes,



« D'un point de vue personnel, ce n'est pas évident. Une transmission c'est long et incertain et ce jusqu'au dernier jour. Cela se réalise sur une matière vivante : pendant le process, l'entreprise évolue. Et il y a une dimension importante de l'ego, qui peut aller jusqu'à l'irrationnel ! »

LAURE TAICLET, CABINET SPÉCIALISÉ LINK DEAL.

« QUAND IL Y A ANTICIPATION, C'EST PLUS FACILE À GÉRER ! »



**Bénédicte Barré,**  
experte comptable et directrice  
associée du bureau de Sens  
du cabinet Sadec Akelys.

Crédit photo : DR.

## Le Journal du Palais. Quand et comment bien préparer sa succession ?

**Bénédicte Barré.** Le meilleur moment reste bien quand le chef d'entreprise se sent prêt ! Même si dans le cadre de l'optimisation des droits successoraux il reste opportun de s'y prendre tôt. Selon la législation, toute entreprise rentre dans l'actif successoral, il est donc important pour un chef d'entreprise, au même titre que pour ses biens personnels, d'anticiper ! Car si rien n'a été préparé, la société se retrouvera bloquée à la date du décès et sur tout le temps de la succession. Les comptes bancaires sont alors figés : les créanciers ne sont plus payés, les éventuelles commandes clients, chantiers en cours... ne sont pas honorés. Il faut alors un représentant pour pouvoir poursuivre le temps de la succession. De plus, c'est le législateur qui déterminera les héritiers et leurs parts dans la succession ; sans oublier qu'ici la question se posera alors de savoir si le ou les héritiers sont aptes à poursuivre l'activité de la société.

## Cette anticipation est-elle réelle dans les faits ?

Dans 80 à 90 % des cas les experts-comptables sont malheureusement contactés après le décès de leur client pour transmettre les informations au notaire. Et certains clients ne souhaitent tout simplement pas préparer la transmission car pour eux l'idée reste attachée à leur décès prochain. Enfin, pour bien préparer sa succession, il faut avoir une vue globale du patrimoine afin de choisir le meilleur montage et certains clients ne souhaitent pas forcément que leur expert-comptable ait accès à leur patrimoine privé.

## Quelles sont les grandes étapes ?

Les experts-comptables peuvent conseiller leur client sur les différentes solutions et montages financiers adaptés mais dans le cadre d'une transmission, il faut nécessairement intégrer un notaire (pour la rédaction des donations, par exemple). Dans

tous les cas je demande au client que nous prévoyions un rendez-vous avec son notaire pour évoquer les points abordés ensemble et trouver la solution la plus adaptée en fonction des attentes et besoin de chacun. Nous ne traitons jamais deux dossiers de la même façon. Et si le dossier est bien préparé en amont, lorsque nous arrivons chez le notaire, il n'y a plus qu'à faire le partage.

## Quelles sont les différentes solutions pour transmettre de son vivant ?

Quand il y a anticipation, c'est là que c'est le plus facile à gérer d'autant que le panel de solutions est assez large pour le client. Il peut choisir de céder sa société, son fonds de commerce... en totalité, en démembrement, ou encore poursuivre ou non son activité après la cession. Il peut transmettre à ses enfants qui vont poursuivre l'activité par exemple ou à un tiers. Dans ce deuxième cas, au cabinet nous sommes en mesure de l'accompagner dans sa recherche d'un acheteur... Cette situation ne change rien au fonctionnement de la société qui poursuit alors son activité avec un autre dirigeant. Dans le cas de transmission de la nue propriété, c'est transparent pour les tiers. Le but est qu'au jour du décès la société revienne aux héritiers sans droit de succession. Contre le sentiment de dépossession je propose à mes clients de rester usufruitier... Dans tous les cas, je le rappelle encore, à mon sens, il est primordial d'anticiper, que ce soit pour optimiser les droits de succession comme pour permettre la poursuite de l'activité. Sans même parler de transmission, si un mandat à effet posthume a été contracté, il permet de désigner une personne responsable de la gestion de l'entreprise en cas de décès. Cela évitera ainsi de pénaliser l'ensemble des parties-prenantes de la société (salariés, fournisseurs, clients...). Sans préparation en amont, la cession ou la liquidation sont les risques majeurs encourus par les entreprises

Propos recueillis par Frédéric Chevalier

pour avoir des bilans qui reflètent la vraie activité de l'entreprise, parfois consolidés quand on est sur la vente d'un groupe. Cela nécessite un temps pour éventuellement mandater un cabinet, faire un VDD (vendor due diligence), un "audit" en quelque sorte, de cession. La précipitation est vraiment la première des erreurs. »

#### CADRE LÉGAL

Heureusement aussi, un cadre légal et un écosystème viennent borner les demandes déraisonnables ou les hésitations du cédant, tout comme il protège ses intérêts dans ce processus long et parfois douloureux. Allant du notaire au gestionnaire de patrimoine en passant par l'expert-comptable, l'avocat, un cabinet spécialisé, des associations dédiées, la chambre consulaire ou les organisations professionnelles (voir pages suivantes), cet écosystème vient en appui du cédant en quête d'un repreneur pour la société dans laquelle, bien souvent, il a mis une bonne part de son identité. « Surtout quand il s'agit d'une boîte qu'on a montée, souligne encore Maxime Moine, expert-comptable et conseiller patrimonial du cabinet Capec. C'est comme un enfant : on a tendance à lui trouver toutes les qualités du monde. Sauf qu'il y a un principe de réalité. C'est, à mon sens, tout l'objet de l'accompagnement à la cession d'entreprise : faire prendre conscience des objectifs post-cession et des implications du mode de gestion actuel sur le prix de cession que l'on va pouvoir tirer. L'enjeu ce n'est pas uniquement de choisir le bon cadre fiscal, mais de définir une stratégie sur le long terme et aussi une restructuration avant la cession qui permet finalement de maximiser son prix de cession ». « Aujourd'hui, c'est tout un écosystème qui interagit autour de la transmission d'entreprise. Alors, qu'hier chacun restait bien trop souvent dans son pré carré, actuellement on assiste à une collaboration accrue entre notaires, avocats et experts-comptables, soulignant la nécessité >>>

## « POUR LA FISCALITÉ AUSSI, L'ANTICIPATION EST CRUCIALE »



Olivier Harnisch, notaire à Saint-Usage, en Côte-d'Or.  
Crédit photo : JDP.

**Le Journal du Palais. Certaines transmissions permettent de profiter d'avantages fiscaux, dans ce cadre un notaire peut-il aiguiller vers les solutions les mieux adaptées ?**

**Olivier Harnisch.** Tout d'abord, il faut rappeler que l'entreprise est un élément-clé du patrimoine du chef d'entreprise. La question de sa transmission doit être abordée et traitée avant que celui-ci n'envisage son départ en retraite ou ne décède. L'entrepreneur doit faire le point sur la valeur de son entreprise et les modalités de sa transmission à intervalles réguliers. En cas de vente, si l'entreprise est de petite taille, je préconise toujours de céder le fond, laissant la vente des titres aux gros groupes avec holding notamment où des optimisations fiscales sont possibles, mais complexes. J'insiste toutefois sur un point, sortir sans aucune fiscalité : ça n'est pas possible, homis dans le cadre d'une donation. En présence d'un seul enfant, il s'agira d'une donation simple. Avec plusieurs enfants, on pourra conseiller la donation-partage. Dans ce deuxième cas, tout est possible : donner des titres sociaux à l'ensemble de ses enfants ; ou seulement à un seul repreneur, les autres enfants recevant d'autres biens (immobiliers par exemple) ; ou enfin, si l'entreprise constitue le seul bien de son patrimoine, la donner à un seul enfant, à charge pour lui d'indemniser les autres via une soulte. En anticipant la donation on peut figer la valeur du bien, ainsi ces derniers sont définitivement évalués au jour de l'acte et non pas réévalués au décès (avec un risque de surcoût de fiscalité). Cette démarche est notamment importante dans le cas où un des enfants travaille dans l'entreprise et qu'il est de fait le candidat naturel à la reprise. Si rien n'est anticipé, celui qui s'est défoncé pour le bien de l'entreprise va devoir payer encore plus cher à ses frères et sœurs alors qu'eux étaient extérieurs à tout ça et qu'ils ont pas consacré une minute de leur vie à l'entreprise... Moi je dis tout le temps, quand il y a un décès, il y a la succession à régler mais il y a aussi la tristesse. Et c'est généralement là que les conflits se créent.

**L'entrepreneur peut-il s'assurer des revenus après la cession ?**

Avec l'aide de son notaire, plusieurs pistes peuvent être envisagées selon le patrimoine du dirigeant. Combiner donation et vente : rien n'empêche de ne donner à ses enfants qu'une partie des titres de la société et de conserver le restant ; envisager un démembrement : seule la nue-propriété des parts est transmise aux enfants, l'entrepreneur en conservant l'usufruit. (Le chiffre d'affaires de la société doit être suffisant pour assurer le revenu du cédant mais aussi celui de l'enfant repreneur nu-propriétaire) ; Isoler l'immobilier professionnel : si l'entrepreneur est propriétaire des locaux professionnels, il peut créer une société civile immobilière (SCI) et y apporter les biens immobiliers. La SCI pourra ainsi louer les locaux à l'entreprise et le donateur pourra conserver une source de revenus via les loyers perçus par la SCI.

Propos recueillis par Frédéric Chevalier

# TRANSMISSION D'ENTREPRISE, PENSEZ-Y MAINTENANT !

Mon notaire, mon partenaire



**CHAMBRE  
DES NOTAIRES**  
Côte-d'Or • Saône-et-Loire  
Haute-Marne

►►► d'une expertise multidisciplinaire face à la technicité croissante des dossiers. Plusieurs thèmes cruciaux sont ainsi abordés à plusieurs voix, notamment l'optimisation fiscale en amont, les spécificités des transmissions familiales et aux salariés, la distinction entre la cession de fonds de commerce et la cession de titres, ainsi que l'importance capitale de l'anticipation pour une transmission réussie et pour minimiser l'impact fiscal pour les héritiers », développe Olivier Harnisch, notaire à Saint Usage, en Côte-d'Or.

Il est également capital que l'activité, comme cela a déjà été dit, soit séparée de son dirigeant. Contre-intuitif quand ce dernier a passé une bonne partie de sa vie professionnelle à incarner la stratégie, l'image et le dynamisme de la société qu'il s'apprête à céder. « Un repreneur cherchera une entreprise capable de fonctionner de manière autonome. Il est donc nécessaire que l'équipe soit opérationnelle sans dépendre du cédant. C'est un facteur indispensable pour rassurer un repreneur et maintenir la performance suite au départ de ce dernier », martèle Olivier Constanty, conseiller transmission à la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire.

### SE PROJETER DANS L'APRÈS

Le processus débute souvent par l'expert-comptable car qui dit cession dit un dossier financier et fiscal inattaquable... « L'expert-comptable recommandera divers ajustements au chef d'entreprise afin de mettre l'entreprise en ordre de bataille (spin off de l'immobilier, amélioration de la rentabilité, optimisation de l'organisation, confirme Sylvain Castellani. De tout cela, il pourra réaliser une mission de diagnostic (VDD), d'évaluation et de valorisation. De cette valeur subjective, il pourra assister le cédant à contenir

son affect vis-à-vis de son entreprise, pour aboutir, au terme des négociations, au prix de cession et de ses divers paramètres et modalités (clause d'earn out par exemple). Et s'il ne dispose de toutes les compétences requises, il pourra à nouveau, en bonne intelligence, compter sur l'interprofessionnalité : le rédacteur de l'acte pourra être l'avocat, l'éventuel séquestre et toutes les affaires immobilières pourront être confiés au notaire, le placement du prix de cession pourra être l'affaire du conseil en gestion de patrimoine, etc ».

On l'aura compris, la clef d'une transmission réussie n'a rien d'une traversée en solitaire. Et c'est tant mieux car dans cette aventure, le dirigeant laisse beaucoup plus qu'un bilan comptable : en cédant, il abandonne la société dans laquelle, bien souvent, il a mis une bonne part de son identité. « C'est un vrai moment d'émotion donc cela remet en lumière l'importance de l'anticipation, souligne Emmanuel Bertin, du cabinet spécialisé Link Deal. Transmettre c'est se projeter dans un "après". On voit des gens qui ont travaillé sans compter pour leur entreprise et qui réalisent que, du jour au lendemain, tout va s'arrêter. Donc quand on étale ce processus sur un an, un an et demi, l'aspect psychologique évolue et beaucoup de nos clients au bout de ce processus, sont heureux de transmettre et cheminant dans ce processus, décident de s'investir au côté du repreneur pour une passation fluide et réussie... et parfois avec leur argent ». « Vous avez des dirigeants qui, pendant 20 ans, ont été connus de tous par le biais de de leur entreprise : lorsque cela s'arrête, cela peut-être difficile à combler s'ils ne sont pas préparés », conclut Maxime Moine.

Emmanuelle de Jesus



### LE GOUVERNEMENT ENCOURAGE LA REPRISE

◆ Alors que près de 700.000 entreprises pourraient être mises en vente au cours des dix prochaines années, Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire, a exprimé sa volonté de sensibiliser le public, en particulier les jeunes, à la question de la transmission d'entreprises lors d'une intervention devant l'association des journalistes spécialisés dans les PME, le 6 mars dernier. La ministre a ainsi annoncé une campagne de sensibilisation visant à encourager les jeunes à envisager la reprise d'activités. Parmi les mesures, le maintien du pacte Dutreil, qui permet aux entrepreneurs de transmettre leur entreprise familiale, avec une exonération jusqu'à 75 % des droits de succession ou de donation, à condition de s'engager à conserver les titres pendant une durée minimale de 2 à 4 ans. Une mesure souvent critiquée en raison de potentielles dérives fiscales mais que la ministre estime nécessaire, insistant sur la pérennité des entreprises familiales dans le tissu économique.



« Les opérations de transmission représentent, du fait de leur caractère ponctuel mais significatif, 13 % de la sinistralité de la profession et 16 % des montants réglés ou évalués par les assureurs. »

SYLVAIN CASTELLANI, PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES BFC

## UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL JUSQU'À LA GESTION DE PATRIMOINE



**Le cabinet d'expertise-comptable Capec dispose d'un service dédié à la transmission d'entreprise, qui intègre une stratégie patrimoniale. Le point avec Maxime Moine, expert-comptable au cabinet Capec.**

Credit photo : Capec.

### Le Journal du Palais. Quelle est votre approche du processus de transmission ?

**Maxime Moine.** Nous avons une approche multiple auprès du cédant. L'expert-comptable est en règle générale en première ligne, c'est donc lui qui a toutes les informations sur la partie professionnelle or la sphère personnelle est primordiale pour bien conseiller le client en fonction de ses objectifs et du cadre familial. Le cédant est-il marié ou non, y-a-t-il des enfants, est-on en présence d'une famille recomposée ? Quel est son cadre fiscal ? On va avoir une approche par les flux : quels sont aujourd'hui ses flux de revenus : uniquement professionnels ou autres ? On va aussi analyser la valeur du patrimoine parce que selon la situation personnelle, on a une vision différente. Une fois qu'on a analysé ce stock de patrimoine, on va s'intéresser au vrai projet du cédant : a-t-il déjà potentiellement un acquéreur ? Est-il pressé ou non de céder ? Quel âge a-t-il aujourd'hui et qu'est-ce qu'il souhaite faire après ? On ne va pas organiser la même stratégie d'organisation du patrimoine avant la cession avec un chef d'entreprise de 40 ans et celui qui part à la retraite. Une transmission n'est pas seulement une affaire financière, c'est aussi une affaire humaine. Enfin, il faut définir précisément ce que l'on vend et en définir les conséquences. Est-ce que je vends des titres, un fonds de commerce, est-ce qu'un acquéreur serait plutôt intéressé par le fonds de commerce ou par des titres de société ? Il y a aussi une phase d'analyse du bilan où on va examiner les actifs. Est-ce que l'acquéreur souhaite conserver tous ses actifs ? Prenons le cas d'actifs immobiliers : peut-être que l'acquéreur ne souhaite pas acheter à la fois l'activité et l'immobilier non indispensable à la poursuite de l'activité ? Peut-être que le cédant, lui, comptait sur cet immobilier pour compléter sa retraite ? C'est un pan de la transmission qu'il ne faut pas négliger.

### Pourquoi séparer le dirigeant de la société est-il primordial dans le processus de cession ?

Une fois qu'on a défini ce qu'on vend, il y a souvent des restructurations à opérer avant de céder. Et à ce stade une des questions qui est pour moi fondamentale et qui va dimensionner tout le reste c'est : est-ce qu'il y a une vraie autonomie de l'entreprise sans son dirigeant ? Cette première question est

très importante parce qu'elle permet de prendre du recul et de prendre conscience du niveau de structuration de l'entreprise. C'est souvent à ce moment que le chef d'entreprise réalise qu'il est trop impliqué par l'opérationnel pour le bien-être de la société. Notre accompagnement consiste à faire admettre qu'un acquéreur n'achète pas le cédant, il rachète une société sur la base d'une rentabilité historique et prévisionnelle. Or la valeur de l'entreprise aura tendance à s'amenuiser si le dirigeant est partie prenante de sa réussite. Le bon message que le cédant doit transmettre est : « je vous donne les instruments de gestion et de pilotage, mes tableaux de bord et que ce soit moi ou un autre, la rentabilité ne sera pas affectée puisque j'ai structuré en interne, j'ai des hommes clés qui s'occupent de ça ». Pour un repreneur, avoir la vision de quelque chose de structuré et qui ne dépend plus essentiellement du chef d'entreprise qui vend, est, pour lui, une vraie assurance.

### Avez-vous, au sein du cabinet, un accompagnement spécifique du cédant ?

Nous avons une offre packagée d'accompagnement à la cession, qui comporte cinq branches : l'analyse et l'audit patrimonial, les restructurations pré-cession, l'évaluation du prix de cession, l'optimisation fiscale qu'on y met et la stratégie de réemploi des fonds (les experts-comptables ne vendent pas de produits, leur code de déontologie ne le leur permet pas, Ndlr), c'est-à-dire de l'ingénierie fiscale. Nous nous sommes intéressés à la gestion de patrimoine car, lorsqu'on regarde le patrimoine du chef d'entreprise, il est à 80 % représenté par sa société. Or, si l'on veut vraiment accompagner notre client de bout en bout, il faut aussi l'accompagner sur l'événement le plus important de sa vie qui est de convertir des années de dur labeur dans le meilleur cadre possible pour que cela corresponde à ses objectifs de vie. C'est une continuité pour offrir le meilleur des deux mondes : au moment de l'optimisation de l'entreprise en tant qu'expert-comptable et au moment de l'optimisation pour le patrimoine privé du chef de l'entreprise. C'est ainsi qu'une transmission devient véritablement l'aboutissement d'une vie de travail.

Propos recueillis par Emmanuelle de Jesus

## « L'ERREUR MAÎTRESSE EST LE MANQUE D'ANTICIPATION »



Sylvain Castellani, président de l'Ordre des experts-comptables BFC.

Crédit photo : David Chedoz.

**Le Journal du Palais. Comment l'expert-comptable s'inscrit-il dans l'écosystème de la transmission d'entreprise (cadre légal, conseils au cédant et au repreneur, fiscalité...)**

**Sylvain Castellani.** Côté vendeur, l'expert-comptable dépasse sa mission de tenue de comptabilité et de présentation des comptes annuels de l'entreprise, donnant lieu à l'établissement en amont, d'une lettre de mission dédiée. Cette lettre de mission vient préciser ses diligences et ses honoraires, mais aussi circonscrire sa responsabilité lorsque le processus tourne au fiasco : l'expert-comptable est un professionnel du chiffre, une profession réglementée qui, à ce titre, doit être assurée en responsabilité civile professionnelle. Il peut également souscrire des assurances complémentaires, notamment si un dossier de transmission présente des risques particuliers. L'expert-comptable recommandera divers ajustements au chef d'entreprise afin de mettre l'entreprise en ordre de bataille (spin off de l'immobilier, amélioration de la rentabilité, optimisation de l'organisation...). De tout cela, il pourra réaliser une mission de diagnostic (« vendor due diligence » ou VDD), d'évaluation et de valorisation. De cette valeur, subjective, il pourra assister le cédant à contenir son affect vis-à-vis de son entreprise, pour aboutir, au terme des négociations, au prix de cession et de ses divers paramètres et modalités (clause d'earn out par exemple). Car l'expert-comptable, de par sa formation généraliste et son expérience de terrain auprès des 4 millions d'entreprises qui maillent nos territoires, dispose si ce n'est des compétences, des connaissances pour proposer au cédant, le montage le plus pertinent dans sa situation personnelle (avec éventuellement l'aide des autres acteurs de l'écosystème, Ndlr). Il préparera le dossier de présentation de l'entreprise et le diffusera.

**Outre le manque d'anticipation, quelles sont les erreurs à éviter absolument dans le processus de transmission ?**

En réalité, l'erreur maîtresse est en effet le manque d'anticipation. Dans le détail, on peut citer encore : la confusion entre valeur et prix de cession ; l'absence ou la mauvaise rédaction de la garantie actif passif ; l'absence d'évaluation préalable de l'entreprise ; l'absence d'audit d'acquisition, ou sa réalisation par trop expéditive. Et enfin, négliger les parties prenantes –

surtout le management et les salariés en place dans l'entreprise cible.

**L'expert-comptable peut-il être conseil des deux parties ?**

Étant un professionnel par nature indépendant, il ne saurait que très exceptionnellement conseiller en même temps le cédant et le repreneur, tant leurs intérêts sont opposés. Lorsqu'il assiste l'acquéreur, l'expert-comptable peut aider au choix de l'entreprise cible, rédiger le protocole et la lettre d'intention. Il analysera la valorisation proposée, qu'elle soit juste ou qu'elle nécessite des décotes en raison de tel ou tel point révélé par la réalisation des « due diligences » comptable, financière, juridique, sociale et fiscale. Naturellement, il s'appesantira sur la faisabilité financière de l'opération et sur l'ingénierie juridique et fiscale de la reprise (constitution ou non d'une holding par exemple). Il pourra utilement superviser le « closing » de l'opération puis, naturellement, soutenir le repreneur nouvellement placé aux manettes. En tout état de cause, l'expert-comptable formalise ses conseils et a vocation à maîtriser le calendrier des opérations. Il devra faire la balance entre vitesse et précipitation, ne devant ni ralentir les échanges ni manquer de probité.

**L'expert-comptable peut-il accompagner son client repreneur lorsque celui-ci se tourne vers un fonds d'investissement ?**

L'expert-comptable, au centre des flux et surfant sur les innovations de la pratique, évolue dans ce contexte de multiples parties prenantes dans le cadre des reprises. Il a vu apparaître dans ce paysage des structures et des outils divers et complexes : Bpifrance, l'économie sociale et solidaire, les prêts d'honneur et le micro-crédit, etc. Autant dire que le capital-investissement (« private equity »), soit l'investissement en fonds propres dans des sociétés non cotées, ou encore le capital-développement et le capital-transmission, sont, si ce n'est son lot quotidien, des acteurs majeurs du financement des reprises. Aussi, il est parfaitement à même d'accompagner son client dans ces situations, auquel il recommandera plus que jamais la réalisation des « due diligences », les « check lists » de ces structures étant très denses.

Propos recueillis par Emmanuelle de Jesus

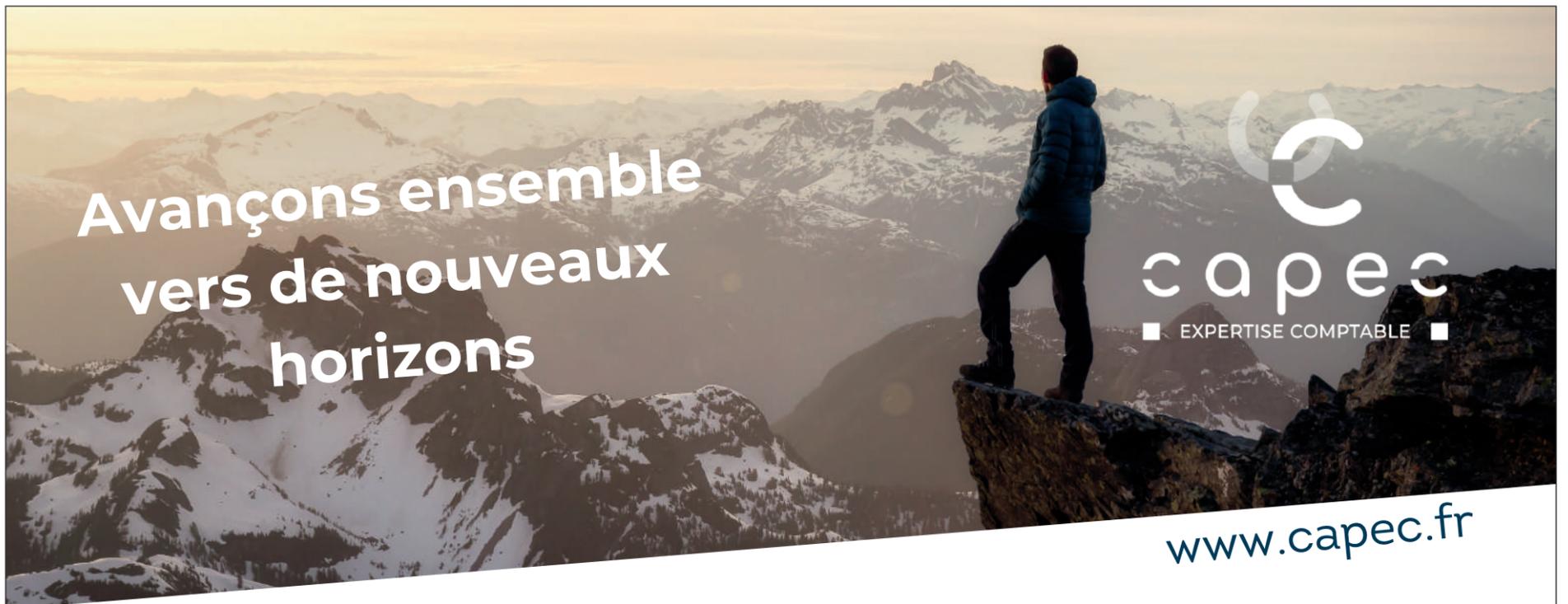
COMPTABILITÉ DATA FISCALITÉ

GESTION RH DURABILITÉ

En cabinet d'expertise comptable, vivez mille vies au contact d'entrepreneurs de tous horizons.

RejoinsLesExperts.fr

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES *ec*



Avançons ensemble  
vers de nouveaux  
horizons



www.capec.fr

## CAPEC

# Bien plus qu'un expert-comptable, un partenaire de votre transmission

A vos côtés pour faire évoluer  
votre entreprise & vous guider en tant que dirigeant.



### L'entreprise

- Expertise-comptable
- Création & Reprise d'entreprise
- Gestion
- Juridique
- Paie & Social



### Le dirigeant

- Optimisation fiscale
- Préparation à la retraite
- Cession d'entreprise
- Transmission du patrimoine
- Investissements immobiliers & financiers

Contactez-nous

03 80 48 11 11

capec@capec.fr

Quetigny ■ Auxerre ■ Mâcon  
Chalon ■ Pontarlier



# UN ÉCOSYSTÈME D'ACTEURS ET DE SOLUTIONS SPÉCIFIQUES

L'écosystème de la transmission-reprise peut être défini comme un système ouvert comprenant une diversité d'acteurs en interaction (notaires, avocats, experts-comptables, banquiers, assureurs, intermédiaires, cabinets de conseils...) et des dispositifs contribuant à créer les conditions sociales, culturelles et matérielles à la dynamique reprenneurielle dans un territoire. Par cette approche écosystémique, les différentes parties prenantes favorisent le partage des pratiques et gagnent en compétence : « la force du notaire c'est aussi de dire ça je peux faire, mais ça ce n'est pas mon domaine de compétence, il faut que je m'adresse à un confrère. Et c'est d'autant plus vrai que les transmissions peuvent parfois être très complexes avec une partie juridique, une partie fiscale... On est là, sur des savoir-faire transverses », témoigne Olivier Harnisch, notaire à Saint-Usage, en Côte-d'Or. Ces échanges entre les professionnels augmentent également le sentiment de confiance et enfin participent à une meilleure réactivité et agilité dans l'accompagnement: « Comme je l'ai dit, on est là pour se compléter et ce travail en commun, au final, c'est pour le bien du client ! ».

Petit tour d'horizon non exhaustif des différentes composantes de l'écosystème de la transmission en Bourgogne Franche-Comté et des outils qui lui sont liés. □

## LES BUSINESS ANGELS financent la reprise d'entreprise



**L'Association BFC Angels, qui fédère des Business Angels sur l'ensemble du territoire régional, a lancé, mai 2023, BFC Angels Capital, société dédiée à l'accompagnement de la reprise et du développement d'entreprises régionales. Pierre Vieillard, président de BFC Angels, nous en dit plus.**

**Le Journal du Palais. Pourquoi BFC Angels, dont la vocation initiale c'est d'accompagner des porteurs de projet, créateurs d'entreprises et start-up, s'engage t-elle sur le domaine de la reprise d'entreprise ?**

**Pierre Vieillard.** L'âge moyen des dirigeants de PME et TPE en Bourgogne-Franche-Comté est de 52 ans, et 31% ont plus de 55 ans. Cette réalité et notre volonté d'accompagner l'entrepreneuriat sous toutes ses formes, nous ont conduit à agir et à nous positionner sur un nouveau volet de financement. Avec BFC Angels Capital, qui est une SAS avec un capital de 1.727.500 €, nous souhaitons être un facilitateur des reprises d'entreprise.

**Quel est le profil type du reprenneur en région ?**

Le reprenneur type est le cadre, de 40 à 50 ans, qui souhaite se lancer dans l'entrepreneuriat. Il a trouvé son projet. Il a besoin de financements complémentaires et d'accompagnement. En effet, 41% des repreneurs sont des salariés avec un apport moyen de 210.000 €. Nous serons à ses côtés pour étudier son dossier, le conseiller et l'accompagner dans sa reprise, avec nos partenaires comme nous le faisons aujourd'hui avec les start-up.

**Concrètement, quelle forme prendra cet accompagnement ?**

Construit en partenariat avec la région, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, le Crédit Agricole Franche-Comté, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, BFC Angels Capital a vocation à réaliser des prises de participations minoritaires dans dix à quinze projets en région, afin de permettre à des repreneurs d'entreprises de compléter leur tour de table et ainsi gagner en crédibilité financière. Les porteurs de projets seront accompagnés tout au long de la présence de la Holding dans le capital de leur entreprise. La sortie se fera d'un commun accord avec le reprenneur, généralement entre 5 à 7 ans, sachant que la durée maximale d'existence de cette structure sera de 10 ans. On n'interviendra pas en dette. Les porteurs de projets retenus bénéficieront des profils et regards pluridisciplinaires des Business Angels, lesquels connaissent particulièrement bien les enjeux entrepreneuriaux. Nous devrions réaliser nos premières participations cette année.

Propos recueillis par F. C.



**Vous êtes cadre dirigeant, chef d'entreprise ?**

**Vous avez un projet de reprise, de transmission ou de croissance et cherchez un appui financier pour le réaliser ?**

**BFC Angels Capital est là pour vous !**

Nous vous apportons les leviers essentiels pour réussir votre projet :



### CAPITAL

Un complément de ressources pour concrétiser votre plan de reprise ou accélérer votre développement



### COMPÉTENCES

L'accompagnement de nos business angels pour structurer et guider vos ambitions



### RÉSEAU

Des connexions locales et régionales pour multiplier votre impact

Contact : [france.ollier@bfcangels.com](mailto:france.ollier@bfcangels.com)

## « IL NE FAUT PAS NÉGLIGER L'ASPECT HUMAIN DE LA TRANSMISSION »



Véronique Guillon, directrice de Défi 2 Conseil.

Crédit photo : Défi 2 Conseil.

### Le Journal du Palais. Quels sont les écueils qui se présentent au cédant ?

**Véronique Guillon.** La transmission d'une entreprise est une étape complexe, souvent marquée par des défis majeurs.

Parmi les principaux écueils, on retrouve :

**Le manque de préparation en amont :** trop souvent, les cédants sous-estiment le temps nécessaire pour structurer une transmission réussie, qu'il s'agisse d'anticiper les aspects financiers, juridiques ou humains.

**La difficulté à lâcher prise :** l'entreprise représente souvent une partie essentielle de la vie du cédant, ce qui peut compliquer la délégation ou le transfert de responsabilités.

**Une valorisation mal définie :** ne pas évaluer correctement la valeur de l'entreprise peut entraîner des incompréhensions et compliquer les négociations.

### Quelles erreurs doit-il éviter ?

Pour réussir la transmission de son entreprise, il est essentiel de se préparer en amont. Trop souvent, les cédants attendent le dernier moment pour s'organiser, ce qui complique le processus et limite les marges de manœuvre.

Une autre erreur courante consiste à négliger l'aspect humain de la transmission. Les collaborateurs, au cœur de l'activité, doivent être impliqués et rassurés sur l'avenir de l'entreprise afin d'éviter des tensions ou des départs. Enfin, il est indispensable d'établir une communication claire avec le repreneur. Cela inclut de s'assurer que ce dernier partage une vision stratégique alignée avec les valeurs et objectifs de l'entreprise, car une absence de clarté à ce niveau peut générer des incompréhensions et mettre en péril la transition.

### Quel accompagnement spécifique proposez-vous, au cédant comme au repreneur ?

Nous avons conçu un programme d'accompagnement qui répond aux besoins spécifiques des cédants et des repreneurs pour sécuriser chaque étape de la transmission :

**Diagnostic en amont :** nous réalisons une évaluation approfondie de l'entreprise pour identifier ses forces, ses faiblesses et les priorités stratégiques à mettre en œuvre. **Coaching individuel :** Cet accompagnement permet aux cédants de clarifier leurs objectifs, de prendre du recul face aux enjeux émotionnels de la transmission et de se préparer à « passer le flambeau ».

**Ateliers collectifs :** nous animons des sessions dédiées à des thématiques comme la stratégie, le management et la gestion financière, qui apportent des solutions concrètes et favorisent le partage d'expériences entre dirigeants.

**Parcours de formation :** Nous formons les repreneurs dans un parcours complet qui leur permet de prendre de la hauteur, poser leur projet stratégique et sécuriser les premières années de la reprise

**Soutien au repreneur :** nous accompagnons les repreneurs pour les préparer à leurs nouvelles responsabilités et leur fournir des outils pratiques pour piloter efficacement l'entreprise dès la transition. Notre démarche, à la fois humaine et stratégique, garantit une transmission réussie, dans le respect des attentes des deux parties.

Propos recueillis par Emmanuelle de Jesus

## NOS EXPERTISES FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX FORMATIONS, ACCOMPAGNEMENT, COACHING



STRATÉGIE ET  
COMPÉTITIVITÉ  
ENTREPRISE



LEADERSHIP ET  
MANAGEMENT



STRATÉGIE RH



GESTION DES  
COMPÉTENCES



HYGIÈNE  
SÉCURITÉ  
ENVIRONNEMENT



RSE ET  
QUALITÉ DE VIE  
AU TRAVAIL



www.defi2conseil.fr

# TRANSENTREPRISE, L'OUTIL DÉDIÉ DE LA CCI CÔTE-D'OR SAÔNE-ET-LOIRE



La CCI Métropole de Bourgogne possède son écosystème d'aide à la transmission grâce au dispositif Transentreprise qui accompagne les cédants dans le processus de transmission. Focus sur ce service avec Olivier Constanty, conseiller transmission à la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire.

## Le Journal du Palais. Quels conseils donneriez-vous à un chef d'entreprise en recherche de repreneur ?

**Olivier Constanty.** La transmission est un processus stratégique qui demande de l'anticipation. La première question à poser, c'est pourquoi vous souhaitez céder : est-ce pour partir à la retraite, changer de projet professionnel ? Il est important de définir une date cible et d'obtenir le soutien des associés et de la famille. Cela renforcera la crédibilité du projet auprès des repreneurs potentiels. Ensuite, quel est le périmètre de la cession : allez-vous vendre le fonds de commerce, les parts sociales ou les actions ? Avez-vous envisagé un crédit-vendeur ? Ce type de montage peut faciliter la vente, mais il faut bien mesurer les risques financiers et juridiques associés. Il est aussi important de positionner l'entreprise sur le marché de la transmission. Grâce à notre outil Transentreprise, nous aidons les cédants à estimer le nombre de repreneurs potentiels et le temps moyen nécessaire pour finaliser une cession dans un secteur. Ce processus peut prendre jusqu'à deux ans, voire plus selon la conjoncture et le type d'activité.

Un repreneur cherchera une entreprise capable de fonctionner de manière autonome. Il est donc nécessaire que l'équipe soit opérationnelle sans dépendre du cédant. C'est un facteur indispensable pour rassurer un repreneur et maintenir la performance suite au départ de ce dernier. Enfin, la préparation des documents (bilans, contrats, statuts...) est une étape déterminante. Un dossier complet et structuré facilite et sécurise la transaction.

Mon rôle en tant que conseiller transmission à la CCI, c'est d'accompagner les cédants à chacune de ces étapes. En réalisant un Diagnostic Transmission, je les aide à identifier les forces et faiblesses de leur entreprise, à structurer une offre claire pour attirer un repreneur sérieux que nous suivons en parallèle.

## Quelles erreurs éviter ?

Nous constatons souvent les mêmes erreurs lors d'une cession... et elles peuvent coûter très cher, voire faire échouer la transaction. C'est là que l'accompagnement personnalisé de la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire

prend tout son sens en aidant le cédant à les éviter. Les plus fréquentes :

1. Gérer seul une cession est risqué, même en connaissant parfaitement son entreprise. Une mauvaise évaluation du prix, une négociation mal engagée ou des blocages juridiques peuvent compromettre la transaction.
  2. Signer avec le premier repreneur venu : La précipitation est une erreur fréquente. Sans une sélection rigoureuse, le cédant risque de vendre à un mauvais prix ou à une personne peu fiable.
  3. Négliger la solidité financière du repreneur : Un projet séduisant ne suffit pas. Vérifier la capacité de financement du repreneur est indispensable.
  4. Surévaluer son entreprise : Un prix basé sur l'attachement personnel fait fuir les repreneurs sérieux. Une évaluation réaliste, fondée sur des critères financiers et de marché, est essentielle.
  5. Sous-évaluer la rémunération ou investir insuffisamment : Une rentabilité faible ou un manque d'investissement avant la cession peuvent refroidir les repreneurs.
  6. Négliger la préparation de l'entreprise : Un bilan flou, des contrats manquants ou une fiscalité mal anticipée compliquent la vente. Une préparation rigoureuse renforce la crédibilité.
  7. Improviser sur les modalités de paiement et de garantie : Ne pas laisser au hasard ce qui concerne la Garantie Actif-Passif (GAP), le complément de prix, le crédit vendeur ou la possibilité de réinvestir aux côtés du repreneur. Une préparation minutieuse de ces aspects est importante pour sécuriser la transaction.
  8. Confondre confidentialité et secret absolu : trop de secret limite la visibilité de l'offre et freine l'intérêt des acquéreurs potentiels. Il faut trouver le juste équilibre pour partager suffisamment d'informations pertinentes.
- Notre accompagnement permet d'aborder chaque étape avec méthode et sérénité, et ainsi éviter les pièges afin de mettre en avant les atouts de l'entreprise pour faciliter sa cession et attirer les bons repreneurs.

Propos recueillis par Emmanuelle de Jesus

## Vous envisagez de céder votre entreprise ?

### Ne laissez rien au hasard, faites-vous accompagner !

Découvrez nos solutions



**Olivier CONSTANTY**

Conseiller transmission d'entreprises  
CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire

M. 06 85 94 37 48 - T. 03 85 24 29 05 - o.constanty@mdb.cci.fr



**SOLUCCIO**  
Création-Reprise-Transmission

**Transentreprise**  
REPRENDRE ET CÉDER UNE ENTREPRISE

**CCI CÔTE-D'OR  
SAÔNE-ET-LOIRE**  
MÉTROPOLE DE BOURGOGNE

## « NOTRE SPÉCIFICITÉ : L'ACCOMPAGNEMENT DU CÉDANT »



Entretien avec Laure Taiclet et Emmanuel Bertin de chez Link deal.

Crédit photo : Édouard Barra.

#### Le Journal du Palais. Quelles sont vos spécificités en tant que cabinet ?

**Laure Taiclet.** Nous sommes plutôt spécialisés dans l'accompagnement côté cédant. Mais lorsque des repreneurs nous sollicitent, nous prenons systématiquement le temps de les recevoir pour, au-delà de leur fiche de cadrage ou de leur CV, bien comprendre leur parcours, leur projet, pourquoi ils souhaitent se positionner en tant que repreneurs. Cela nous permet d'avoir une base de contacts à jour, pour faire matcher un mandat de cession avec un projet de reprise, mais aussi dans le cas d'un adossement à un fonds.

**Emmanuel Bertin.** Les cédants sont en général des chefs d'entreprise, qui maîtrisent bien leur business et qui savent que la cession a un aspect très technique, et que le faire seul peut s'avérer très délicat. Ces chefs d'entreprise se rapprochent de cabinets comme le nôtre pour être accompagnés du début à la fin du processus, depuis l'identification des cibles qui peuvent être intéressées par leur entreprise, pour anticiper et préparer avec eux la suite - car quelqu'un qui est à la tête de sa boîte depuis très longtemps et qui se pose la question de la cession se confronte à une question très personnelle de ce qu'il va faire de sa vie ensuite - et on les accompagne ensuite tout au long du process : on identifie toutes les cibles, on les contacte, on calibre les projets de chacun des repreneurs potentiels, on s'occupe de toute la partie technique et notre client reste concentré sur son business.

#### Comment se passe concrètement une transmission ?

**Emmanuel Bertin.** Nous accompagnons de bout en bout le cédant sur l'intégralité du processus, en apportant de la structure et de la méthode afin de s'assurer que la transmission se passe bien pour les deux parties et le projet entrepreneurial. Nous pouvons proposer au cédant différents projets et nous apportons un peu de tension concurrentielle pour faire émerger le meilleur projet pour l'entreprise.

**Laure Taiclet.** Nous insistons sur les deux composantes : un projet qui puisse se transformer en une belle opération patrimoniale pour le cédant, mais aussi en projet entrepreneurial fiable pour l'entreprise et

les équipes. On est très attachés au fait que les emplois restent sur le territoire. On ne prendra pas de mandat pour faire de la vente « à la découpe ». La période d'accompagnement que le cédant doit à son repreneur, au-delà d'un réinvestissement ou de la prestation de services, il faut qu'elle se passe bien. Or pour cela matche, il faut que notre cédant ait des éléments de comparaison : c'est pour cela que l'on s'attache à lui présenter plusieurs offres.

#### Comment gérez-vous l'écosystème de la transmission ?

**Laure Taiclet.** Il s'agit surtout de la coordination des interlocuteurs qui vont intervenir dans des temporalités différentes tout au long du process. Nous savons donner du rythme et impulser les contacts quand c'est le moment. Il y a bien évidemment l'expert-comptable du cédant qui va intervenir dans cette phase de préparation et travailler avec nous sur des business plan. L'avocat, éventuellement le conseiller en gestion de patrimoine qui va intervenir - quand on fait une holding, il faut le faire plusieurs années à l'avance pour des questions de fiscalité, de possibilité de réinvestissement par la suite - ensuite les cabinets d'audit des repreneurs vont intervenir et à nouveau les conseils juridiques des deux parties. Nous sommes en pilotage global du process. Et à cela, nous pouvons ajouter des audits organisationnels, environnementaux, technique quand on a des installations classées, le notaire sur l'immobilier...

**Emmanuel Bertin.** Nous avons notre prisme puisque nous traitons des valeurs d'entreprise au-delà de 5M€, avec une certaine taille, du personnel, des outils de production... qui demandent une architecture de cession un peu particulière.

#### Quel est le délai moyen d'une transmission ?

**Laure Taiclet.** Chez nous le point de départ est le moment où nous signons un mandat exclusif avec notre client.

**Emmanuel Bertin.** Si c'est très rapide, cela prend 12 mois, cela peut aller jusqu'à 24 mois. Mais la moyenne est entre 16 et 18 mois.

Propos recueillis par Emmanuelle de Jesus

# link«deal»

## Faites de votre transmission, une belle opération patrimoniale et entrepreneuriale !

Link deal, cabinet expert en cession transmission au service des dirigeants de PME, vous accompagne avec :

- Une équipe dédiée qui pilote l'ensemble du process en toute confidentialité
- Une stratégie personnalisée selon vos objectifs et perspectives
- Une méthodologie performante qui met en valeur votre entreprise et son potentiel pour maximiser la valorisation

**Laure Taiclet** – lauretaiclet@link-deal.fr  
**Charlotte du Reau** – charlottedureau@link-deal.fr  
**Emmanuel Bertin** – emmanuelbertin@link-deal.fr

Link deal - 14 rue Jean de Cirey Dijon/10, rue de Richelieu Paris - [www.linkdeal.eu](http://www.linkdeal.eu)

# TRANSMISSION FAMILIALE : l'exemple de Mulot et Petitjean

**M**ulot et Petitjean et ses gammes de pains d'épices est un pan de l'histoire dijonnaise.

Autant dire que la transmission d'un pareil patrimoine est une affaire sérieuse... et aussi une affaire de famille : depuis la création de la Maison Mulot et Petitjean par le mariage en 1901 d'Auguste Petitjean et Marguerite Mulot, la société est passée aux mains de Louis, puis Albert Petitjean avant d'être reprise, restructurée et modernisée depuis 1998 sous l'impulsion de Catherine Petitjean. Sa fille Marie Petitjean-Dugourd incarnera le moment venu la 10e génération à la tête de la Maison dont les origines remontent à 1796.

Depuis 2022, mère et fille confectionnent à quatre mains la recette d'une transmission qu'elles vivent « pour que cela, affirme Catherine Petitjean, ne soit que de beaux souvenirs ».

La cheffe d'entreprise le reconnaît : elle a pris en son temps les rênes de la maison Mulot et Petitjean car, « très proche » de son père, elle s'est « autoprogrammée pour reprendre, très certainement pour lui faire plaisir, mais je m'y suis pleinement épanouie. Et il n'y a qu'en faisant qu'on le découvre ».

Transmettre sera tout autre avec la dernière de ses quatre filles : Marie Petitjean-Dugourd qui a « toujours baigné » dans l'atmosphère de la Maison Mulot et Petitjean, via des stages, des jobs saisonniers et depuis 2022 en étant pleinement intégrée à la société dont elle est devenue directrice générale : « Il y a eu beaucoup d'opérationnel avant d'être

intégrée dans la structuration, reconnaît-elle. Mais j'ai envie de m'investir et je dois prendre ma place ». Les deux femmes préparent activement cette transmission intra-familiale, en étant chacune accompagnée d'un coach, en plus de l'écosystème avocat-expert-comptable-notaire et le secrétaire général de l'entreprise, Mathieu Rivoire.

Transmission familiale ne signifie pas, bien au contraire, exempte de toutes contraintes : Catherine Petitjean rappelle ainsi qu'il a fallu 17 versions avant de trouver un partage capitalistique qui ne lèse personne... et surtout pas l'entreprise. Ainsi, le partage d'informations se fait à 100 % entre les deux femmes : « C'est important, vis-à-vis de nos collaborateurs, comme de l'extérieur. Le contraire fragiliserait la société ».

Au quotidien, celle qui est désormais présidente du conseil d'administration et le visage de la Maison, travaille toujours depuis son bureau place Bossuet tandis que Marie Petitjean-Dugourd est à La Fabrique, l'atelier de production, où l'on trouve aussi un musée dédié à l'histoire de Mulot et Petitjean : de quoi vivre littéralement dans l'incarnation d'une

*« Il faut beaucoup d'amour pour celui qui reprend. C'est une aventure humaine et cela dit beaucoup de qui vous êtes »*

CATHERINE PETITJEAN, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE MULOT ET PETITJEAN

transmission familiale ! « La dimension affective d'une entreprise familiale, cela peut être aidant comme pesant », admet la directrice générale qui vit néanmoins cette passation « comme un cadeau ».

La transmission, reconnaît Catherine Petitjean, est un moment sensible dans la vie d'une entreprise dans laquelle se mêlent de l'affect et



du concret. Le « bon » moment ? Il sera autant une question de stabilité financière que de ressentis intérieurs : « On se fait confiance, assure Marie Petitjean-Dugourd. Je suis sûre que le bon moment, on le sentira ». « Il faut qu'il y ait un lâcher-prise, complète Catherine Petitjean. Il ne faut pas qu'il y ait d'égo. On ne peut pas transmettre si on ne veut pas partir ».

Le signe que la transmission sera réussie ? Que la maison Mulot et Petitjean perdure, au-delà de celle qui l'incarne. « Quand les clefs seront données, rit Marie Petitjean-Dugourd, s'il y a une crise j'appellerai Maman pour me remonter le moral... et pas la cheffe d'entreprise ».

Emmanuelle de Jesus

# LA REPRISE PAR UN GROUPE : le cas de PapyHappy

**F**ondée par Joachim Tavares, l'entreprise spécialisée dans le logement des seniors a été rachetée par New Planet Media, un acteur du numérique.

Une transmission stratégique qui permet à PapyHappy de poursuivre son développement, avec de nouveaux projets ambitieux. Fondée il y a près de neuf ans, PapyHappy s'est imposé comme un acteur clé dans l'accompagnement des seniors à la recherche d'un logement adapté. Son fondateur, Joachim Tavares, a récemment cédé l'intégralité de ses parts à New Planet Media, un groupe spécialisé dans le numérique. Cette transmission n'est pourtant pas synonyme de départ. Joachim Tavares reste impliqué dans la gestion quotidienne de PapyHappy, passant du poste de PDG à celui de directeur général. Une transition qui s'inscrit dans une logique de développement, alors que l'entreprise avait besoin de nouveaux financements pour poursuivre

sa croissance. « Nos actionnaires historiques ne pouvaient plus suivre, il nous fallait un investisseur capable d'accompagner notre expansion », explique Joachim Tavares. Après un an de discussions et de négociations, le rapprochement avec New Planet Media s'est fait naturellement. L'objectif était double : pérenniser l'entreprise tout en s'assurant que les valeurs fondatrices soient préservées.

Pour garantir une transition fluide, les échanges ont été nombreux, tant du côté de PapyHappy que de son repreneur. « Dans ce type de transmission, la réputation joue un rôle essentiel. Avant de s'engager, chacun a pris des informations sur l'autre. »

« Dans ce type de transmission, la réputation joue un rôle essentiel. Avant de s'engager, chacun a pris des informations sur l'autre », précise le fondateur. Sur le plan interne, ce changement de gouvernance n'a pas bouleversé l'organisation de l'entreprise. « Pour les salariés, cela n'a rien changé au quotidien. Nous avons la chance que cette évolu-

tion soit perçue comme une opportunité de développement », assure Joachim Tavares.

## PAPYHAPPY POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT

Grâce à ce nouvel appui financier et stratégique, PapyHappy ambitionne non seulement de pérenniser son activité, mais aussi d'élargir son offre pour répondre aux besoins croissants des seniors et de leurs familles. Parmi les projets en préparation, l'un des plus ambitieux est la création d'un guide papier, à la manière du célèbre Guide Michelin, qui référencera et évaluera les établissements accueillant des personnes âgées. Ce nouvel outil, destiné aux familles et aux professionnels, offrira une classification détaillée des résidences, accompagnée d'avis d'experts et d'indicateurs de qualité. « Nous avons signé avec une maison d'édition, et ce projet devrait voir le jour d'ici septembre », annonce Joachim Tavares. Malgré la transmission de ses parts, Joachim Tavares reste un acteur central de cette transformation. Son expertise et sa connaissance du secteur continuent d'orienter les évolutions de PapyHappy, garantissant une transition en douceur. « C'était soit je restais, soit il fallait tout réinventer », confie-t-il. Une transmission pensée comme un levier de développement, plus



qu'une rupture, qui assure à PapyHappy les moyens d'une croissance sereine et durable.

Enzo Beaudet

# LA TRANSMISSION AUX SALARIÉS VIA LA SCOP : l'exemple d'Urbicand

**U**rbicand a pour ambition de faciliter l'ingénierie dans les territoires qui en sont peu dotés, de les aider dans leurs prises de décisions.

Conscients des enjeux phénoménaux liés à l'adaptation de ces dernières face au dérèglement climatique, l'entreprise créée en 2001 par Anne Gentil, entend contribuer à un urbanisme durable, équitable et favorable à la santé de ses usagers. Aujourd'hui, gérée sous statut de Société coopérative de production (Scop), Urbicand a, dès sa création, prôné un modèle ouvert. « Le partage a toujours été dans l'état d'esprit de la société. Alors, bien sûr, Anne dirigeait, mais elle communiquait avec les salariés des informations sur l'entreprise, son évolution... Et c'est pourquoi elle a évoqué très avec nous son départ en retraite.

Dès 2014, elle a soulevé l'idée, avec cet aspect de préparation des mentalités, de ne pas tout faire dans l'urgence au dernier moment, évoque Vincent Dos Santos, co-gérant de la Scop Urbicand. Deux ans passent sans que rien ne bouge réellement, puis, finalement, les choses se sont petit à petit mises en place avec les premières réunions avec l'Union régionale des Scop, car la reprise par les salariés, nous étions sept à l'époque, était l'un des formats qui avait été mis sur la table, parce qu'il correspondait bien aux valeurs que l'entreprise avait déjà ». Les salariés font alors appel à un consultant

extérieur pour les aider à définir les modalités de la reprise sous cette forme juridique. « On avait besoin de cet accompagnement pour que chacun comprenne ce que cela voulait dire d'être directeur, d'être gérant, d'envisager différents scénarios en fonction des volontés et des motivations de chacun. En résumé, pour réussir une transition saine. »

## DES SALARIÉS PLUS IMPLIQUÉS ET PLUS ÉPANOUIS

L'accompagnement dure environ un an, puis, en 2016, le processus de transformation de la société débute avec, en 2017, une assemblée générale qui met finalement fin à la SARL. « Anne Gentil est restée avec nous encore deux ans comme directrice. Deux années pendant lesquelles, elle nous a progressivement transmis ses principales missions (ressources humaines, lien avec le comptable,

relations avec la clientèle...) et a délégué le pilotage et la gestion de l'entreprise. On commençait à rentrer dans le dur, à participer à la structuration et au fonctionnement de l'entreprise, à

« La transmission d'une entreprise saine en Scop, c'est la garantie d'une pérennité à cinq ans de 85 %, soit 12 fois supérieur aux autres modèles. »

ne plus être seulement dans la production ». En 2019, l'ancienne propriétaire partie, un système de cogérance se met en place, avec Xavier Bonin et Vincent Dos Santos comme cogérants sur des mandats de trois ans. Dès le début, la quasi-majorité des salariés choisissent de devenir coopé-



rateurs, avec une répartition équitable d'hommes et de femmes. « Sur le premier mandat, on est resté sur un fonctionnement assez classique, avec encore un peu d'appréhension sur le système coopératif, au sens où on ne consultait les coopérateurs que quand on en avait besoin en tant que cogérant. On restait dans une logique de direction pour stabiliser les choses. Puis, le collectif a pris le dessus, avec toujours plus d'intégration des coopérateurs dans la vie de l'entreprise. On a mis en place des outils de management socio-économiques, on a appris en faisant. Aujourd'hui, on a 17 salariés inclus dans la coopérative. Chaque membre qui compose la Scop présente une ou plusieurs compétences singulières issues de son parcours et de sa sensibilité. Pour répondre aux différents sujets, nous

constituons des équipes pluridisciplinaires dont la composition varie selon les missions, ce qui permet de faire mûrir les projets... On a défini une charte d'engagement des coopérateurs et mis en place des réunions mensuelles sur le développement de l'entreprise. Chaque salarié a ainsi une double casquette, comprend ce qu'il y a derrière chaque décision, ce qui peut être chronophage, mais qui avant tout permet de développer l'attachement, l'implication et l'épanouissement. Aujourd'hui, on ne reviendrait pas en arrière », avoue Vincent Dos Santos, qui ajoute que la réussite d'une reprise au format Scop est de 15 points supérieure aux autres modes de transmission.

Frédéric Chevalier

# LA REPRISE PAR UN TIERS : le cas de Reboul

**C**yril Cornier, 54 ans, marié et père de deux enfants, est franc-comtois. Diplômé de l'ICEP à Dole, il a acquis une solide expérience de 20 ans

dans l'industrie du matériel médical, principalement destinée aux hôpitaux et cliniques, où il a successivement occupé les fonctions de vendeur puis directeur des ventes France et Europe pour une société de matériel japonais. « À 50 ans, je me suis trouvé face à un choix : soit je poursuivais ma carrière là où j'étais, soit je me lançais dans l'aventure entrepreneuriale. J'ai opté pour la seconde voie avec une idée bien précise de ce que je voulais et de ce que je ne voulais plus, raconte Cyril Cornier. Mon objectif était de reprendre une entreprise dans le milieu technique, à dimension locale, avec une image forte, un nombre suffisant

de salariés, idéalement à 30 minutes de chez moi et dont le cédant partait à la retraite. Reboul cohabitait toutes les cases ! ». Depuis plus de 50 ans, la société Reboul est ainsi un acteur

incontournable du bassin bisontin, offrant des produits et services de qualité aux industries, PME/TPE et artisans. Spécialisée dans la vente de matériels industriels, d'outillages, de fournitures pour le BTP et la mécanique, l'entreprise se distingue par son large choix de produits et

ses conseils techniques. Reboul met à disposition de ses clients un espace de 1.000 m<sup>2</sup> où professionnels et particuliers peuvent trouver des équipements adaptés à leurs besoins.

## RÉVEILLER LA BELLE ENDORMIE

« Dans cette reprise, j'ai été aiguillé par la CCI Saône-Doubs, qui m'a mis en contact avec Emmanuel Perou de la société de conseil Global Corporate, explique celui qui a également été lauréat de Réseau Entreprendre Franche-Comté. Je me suis associé à Bertrand Chalumeau, dirigeant de la Maison hôtelière à Dijon, un ami d'enfance, qui a investi 10 % dans cette reprise. Je me suis également fait accompagner par un avocat pour avoir un dossier bien ficelé à présenter aux banques, notamment au niveau fiscal et juridique. L'apport personnel a été de 40 %. La succession a été signée en novembre 2022 et j'ai eu les clés en juin 2024 ». Dès son arrivée, désireux de « réveiller la belle endormie », Cyril Cornier a multiplié les initiatives. « 80 % du chiffre d'affaires de Reboul provient de notre clientèle industrielle,

« À 50 ans, je me suis trouvé face à un choix : soit je poursuivais ma carrière là où j'étais, soit je me lançais dans l'aventure entrepreneuriale. »

15 % des administrations et 5 % des particuliers. J'ai voulu davantage valoriser la forte expertise de la société et de ses 16 collaborateurs en offrant de nouveaux services à nos clients, notamment avec la réparation de cartes électroniques, pour soutenir sa croissance et répondre aux



nouvelles demandes. J'ai notamment investi 25.000 € dans du matériel de mesure spécialisé ». L'entrepreneur s'est également attaqué à la partie commerciale avec l'objectif « d'aller à nouveau au contact avec les clients... J'ai revu nos supports de vente, le dernier catalogue datait de 2016. J'ai baissé les franco de port de notre service de livraison, recréé des partenariats avec les fabricants, changé nos logiciels informatiques, mis en place un nouveau site internet qui ouvrira en septembre, développé les réseaux sociaux, acheté une Citroën électrique AMI pour proposer une livraison gratuite en moins de deux heures sur Besançon pour nos clients en compte chez nous », liste Cyril Cornier qui a également rejoint le réseau Socoda, un

groupement d'entreprises indépendantes qui génère 2,5 Mds de chiffre d'affaires en France. « Cela va nous offrir de nouvelles opportunités de développement et la possibilité de faire baisser nos prix par des achats groupés. L'objectif est de pouvoir concurrencer les groupes nationaux et ainsi conquérir des marchés qui, jusqu'ici, nous étaient inaccessibles », argue Cyril Cornier, qui voit sa stratégie porter ses premiers fruits, puisque l'entreprise affiche une progression de 10 % de son marché industriel, « alors que le secteur est lui-même en récession de 9 %. D'ici à deux ans, j'ambitionne d'augmenter de 30 % le chiffre d'affaires : on est bien parti pour ! »

F. C.

# TRANSMISSION AGRICOLE, UNE RÉFLEXION RICHE D'ENJEUX

**L**es estimations font état d'environ 150 agriculteurs actifs qui, chaque année, envisagent de cesser leur activité en Côte-d'Or. Mais avant de profiter d'une retraite bien méritée, il faut choisir à qui et comment transmettre son exploitation. Avant de mettre fin à une carrière passée dans les vignes, les champs ou à soigner un élevage, les agriculteurs adressent une déclaration d'intention de cession d'activité. Transmis à la chambre d'agriculture, normalement trois ans avant l'âge légal de la retraite, le document et la démarche qui l'accompagnent permettent d'anticiper dans les meilleures conditions la transmission d'une exploitation agricole. « Certains s'interrogent à l'approche de la soixantaine, d'autres attendent d'avoir 65 ans mais nous en avons aussi certains qui réalisent les choses à peine trois mois avant leur retraite », sourit Alexis Parent, conseiller d'entreprise transmission et installation à la chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Quel que soit leur âge, tous doivent s'interroger sur le devenir de leur exploitation. Plusieurs possibilités s'offrent à eux. Dans le cas d'une transmission intrafamiliale, approximativement 75 % des cas, le spécialiste met en avant la problématique humaine. « Il y a un héritage moral et parfois des non-dits pesants. Nous avons une vigilance accrue pour nous assurer que les parents n'ont pas poussé les enfants à reprendre ou au contraire, ne les ont pas éloignés du métier contre leur gré. Il ne faut pas que le choix des parents s'impose. » Dans son accompagnement, la chambre d'agriculture s'assure que le cédant est en accord avec sa décision d'arrêter mais aussi de transmettre, vendre, diviser ou louer son patrimoine. « On pose les bonnes questions grâce à notre connaissance réglementaire pour établir un plan d'action et aider l'agriculteur à associer les bons interlocuteurs à sa réflexion. Nous garantissons qu'il a une vision globale du projet dans la durée pour sa fin de carrière et sa retraite. »

## LA TERRE DANS LE SANG

Souvent transmises après que plusieurs générations ont apporté leur pierre à cette édifice agricole, les exploitations intègrent souvent la maison familiale et obligent le cédant à trouver une nouvelle place dans ce lieu et à lâcher prise



Alexis Parent, conseiller d'entreprise transmission et installation à la chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Crédit : DR.



sur le travail d'une vie. « L'affect entre dans la valeur des fermes. Il faut intégrer la valeur de l'accompagnement du cédant et faire la corrélation entre le financier et l'affect pour orienter au mieux le projet de transmission. » Pour Alexis Parent, il existe plusieurs méthodes de valorisation de l'ensemble de la ferme : bâtiment agricole, machines et bétail, afin de définir le bon prix. Le foncier et l'habitat sont pris à part. Cette dimension financière soulève d'autres problématiques. « La rentabilité de la production peut ne pas suffire à rembourser l'emprunt pour l'investissement nécessaire à la reprise. » Le sujet est encore plus vrai quand il s'agit de viticulture où la pression se veut particulièrement forte. « La loi de finance a permis quelques abattements. Nous pouvons guider sur des outils fiscaux pour faciliter la transmission. »

## ENCOURAGER DES VOCATIONS

Dans environ 25 % des cas, l'agriculteur ne transmet pas son exploitation au sein de sa famille. Alors que derrière cette possibilité se cache un enjeu de renouvellement des générations et de maintien du nombre d'exploitations agricoles, il peut alors opter soit pour un démantèlement de son patrimoine foncier en développant l'activité de ses voisins ou préférer soutenir l'installation d'un jeune agriculteur qui poursuivra le travail engagé. « Il peut s'agir d'un apprenti, d'un salarié ou d'un jeune du village. Dans ce cas, un bail de location n'est pas forcément cessible directement, compliquant l'accès au foncier, mais si l'agriculteur en a la volonté, on trouve des solutions et là encore, chacun peut profiter d'une fiscalité avantageuse dans cette transmission. » Et si le cédant décide de vendre ses terres plutôt que de les louer, bien qu'il soit libre de choisir son acquéreur, la transaction sera soumise par le notaire à la Safer et la DDT, « garde-fous qui encadrent les règles de transmission et qui n'interviennent qu'au-delà de certains seuils. »

Nadège Hubert

### Point Accueil Transmission

Anticiper et agir pour l'avenir

**Réussir votre transmission**  
C'est s'engager sereinement dans un nouveau projet de vie

Les Points Accueil Transmission vous accompagnent pour que vous restiez maître de vos choix

Contactez votre Point Accueil Transmission

21	03 80 68 66 54	39	03 84 35 14 14	58	03 86 93 40 47	70	03 84 77 14 22
71	06 75 99 48 16	89	03 86 94 21 95	25	90	03 81 65 52 51	

CHAMBRES D'AGRICULTURE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté Égalité Fraternité

# Opinions

## Retraites : l'effort de guerre est à chercher ailleurs !

Clarisse Maillet, présidente de la CPME 71



CAPTURE D'ÉCRAN LINKEDIN

La CPME participe activement au « conclave » sur les retraites. Elle reste confiante sur son issue. Qu'il s'agisse de la mise en place d'un étage supplémentaire de capitalisation, d'un âge de départ indexé automatiquement sur l'espérance de vie ou du fait de confier la gestion du régime privé de retraites aux partenaires sociaux

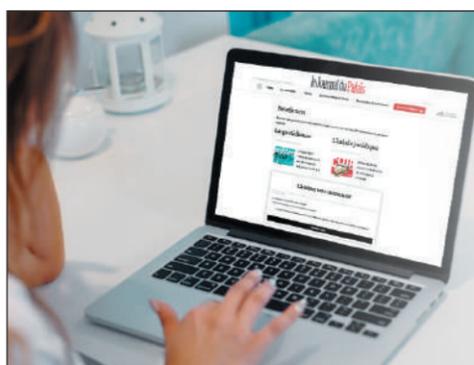
astreints à une « règle d'or », ses principales propositions sont connues de tous. Elles visent à garantir un avenir à notre système de retraites en permettant un retour à l'équilibre financier.

« Cet objectif est impératif pour sortir la France de l'ornière financière dans laquelle elle se trouve, explique Clarisse Maillet, présidente de la Cpm71. Sans cela, et sans réduction des dépenses publiques, il sera impossible de dégager les moyens financiers indispensables aux investissements - transition climatique, IA - permettant de préparer l'avenir ou d'assurer, à court terme, notre sécurité militaire. »

Mais n'en déplaise à certains, précise la présidente de la première organisation patronale d'employeurs, « seul le travail permettra la création de richesses supplémentaires. C'est le sens de la proposition de la CPME, d'offrir à chacun la possibilité de capitaliser pour sa propre retraite en travaillant une heure de plus par semaine. Ce salaire différé est uniquement destiné à préparer l'avenir mais ne peut en aucun cas financer d'autres dépenses. Il faut le dire clairement pour éviter toute ambiguïté ou incompréhension : le financement de l'effort de guerre est à chercher ailleurs. »

## Le regard de Faro

### LOI SUR LA "FAST FASHION" : DES ASSOCIATIONS JUGENT LE TEXTE INEFFICACE



## NEWSLETTER

### ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

## Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

### Transmettre, une affaire fiscale, financière... mais surtout humaine



À l'heure de transmettre son entreprise, surtout si elle est dans la même famille depuis plusieurs générations ou si le cédant l'a lui-même créée, va bien au-delà de l'écriture comptable. Nos témoins, qu'ils soient

cédants ou qu'ils appartiennent à l'écosystème d'accompagnement à la cession d'entreprise sont unanimes : ce « moment suspendu », comme on dit au théâtre, est pétri d'émotions diverses. Fierté de voir que l'entreprise intéresse un repreneur, qu'elle possède une réelle valeur financière, récompense légitime d'un dur labeur ; inquiétude de voir son « bébé » passer en d'autres mains, de voir ses actifs et les équipes désormais dirigées par un ou une autre ; angoisse de perdre une partie de son identité lorsque cette dernière était largement étayée par son statut de dirigeant... l'unique manière de faire de ce « moment » la conclusion heureuse d'une vie de travail, tient en un maître-mot : l'anticipation. Là aussi, les personnes que nous avons interrogées le martèlent : une bonne transmission, c'est avant tout une transmission préparée bien en amont par le cédant afin qu'il soit au clair avec ses objectifs et que sa société soit en bon ordre de marche pour être justement valorisée lors de sa vente. Heureusement, il n'est pas seul dans cette aventure : des cabinets spécialisés dans la transmission, le notaire, l'expert-comptable, les chambres consulaires, les organisations professionnelles... viennent épauler le cédant, avec des process parfaitement calibrés selon les visées pour qu'il réalise une bonne opération financière et fiscale tout en faisant de cette passation de pouvoir « de bons souvenirs », comme l'exprime une de nos témoins, Catherine Petitjean. Bonne lecture !

## Le coin bouquins

### LE COURAGE MANAGERIAL - LES IDÉES LES PLUS SIMPLES SONT SOUVENT LES MEILLEURES



Dans un monde en perpétuelle mutation, où les crises et les incertitudes fragilisent les entreprises et leur tissu humain, le courage managérial apparaît comme une qualité essentielle... et pourtant trop rare. À travers le récit de leur propre expérience et les témoignages de grands dirigeants, Jacques Brun et

Bernard Bourigeaud explorent les différentes facettes du courage, cette vertu indispensable pour affronter les défis quotidiens, prendre les bonnes décisions et incarner des valeurs fortes. Cet ouvrage donne des idées simples à mettre en œuvre, et s'adresse à tous les managers désireux de mieux incarner un leadership moderne et motivant pour leurs équipes, et ainsi assurer le succès de leur activité. Bernard Bourigeaud, décédé en décembre 2023, fut le fondateur d'Atos qu'il a dirigé pendant 17 ans. Auparavant, il a présidé Deloitte en France et conduit une carrière internationale chez PriceWaterhouse et Continental Grain au Royaume-Uni. Il a ensuite mené des activités d'investisseur et a été membre de nombreux conseils d'administration. Jacques Brun a dirigé de nombreuses entreprises au sein de grands groupes (Alcatel, Bouygues, Westinghouse Electric et Alstom) avant de développer sa carrière dans le conseil. En 2011, il a fondé la société CEO2CEO Consulting qui rassemble, au sein d'un réseau, plus d'une centaine de dirigeants de très haut niveau.

♦ Éditions Eyrolles, 192 pages, 20 €.

# le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)

### Appel d'offres



#### Missions de maîtrise d'œuvre pour requalification de bâtiments sis à SEMUR-EN-AUXOIS

#### Publicité supplémentaire à celle publiée sur le profil acheteur

1. DENOMINATION ET ADRESSE DE L'ACHETEUR :

Orvitis - 17, Boulevard Voltaire, BP n° 90104 - 21001 Dijon Cedex  
NOUVEAU PROFIL ACHETEUR : <https://orvitis.e-marchespublics.com/>  
Référence : 1082563

En cas de difficultés : Numéro de la plateforme (01 72 36 55 48) Ou Direction Achats Mutualisés (Félicité MANIRAMBONA, gestionnaire de procédure : 03.80.69.41.33)

2. OBJET DU MARCHÉ : Appel à candidatures en vue de sélectionner trois équipes de maîtrise d'œuvre qui seront ensuite admises à remettre une offre dans le cadre de l'opération de requalification des bâtiments situés au 9,11 et 13 avenue de Ciney à SEMUR EN AUXOIS (21140).

3. DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES PLIS (CANDIDATURES) : Vendredi 11 avril 2025 à 19h00

4. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Le 19/03/2025  
L2501510



#### ARS Bourgogne-Franche-Comté

#### Avis d'appel à la concurrence pour les besoins de L'AGENCE REGIONAL DE SANTE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

#### Publicité supplémentaire à celle publiée sur le profil acheteur

1. DENOMINATION ET ADRESSE DE L'ACHETEUR : ARS Bourgogne-Franche-Comté - Le Diapason - 2 Place des Savoirs, CS 73535 - 21035 DIJON CEDEX.
2. OBJET DU MARCHÉ : Prestations de maintenance des installations CVC pour le siège de l'ARS de Bourgogne Franche Comté (Le Diapason - 2 place des Savoirs - 21035 Dijon) - Marché N°ARSBFC-2025-01
3. DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES PLIS : Jeudi 17 Avril 2025 à 15h.
4. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Mardi 18 Mars 2025.  
L2501467

### Procédures adaptées



#### CCI Métropole de Bourgogne

#### Avis d'appel public à la concurrence

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : CCI Métropole de Bourgogne.  
OBJET DU MARCHÉ : Réaménagement du chemin de la Noue à LONGVIC.  
TYPE DE MARCHÉ DE TRAVAUX : Exécution.  
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :  
DES VARIANTES SERONT-ELLES PRISES EN COMPTE : Non.  
PRESTATIONS DIVISÉES EN LOTS : Non.  
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : budget de la CCI Métropole de Bourgogne.  
Code CPV : 45111291.  
Facture payées sous 30 jours à compter de leurs réceptions.  
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : groupement solidaire.  
LANGUES POUVANT ÊTRE UTILISÉES DANS L'OFFRE OU LA CANDIDATURE : Français.  
Unité monétaire utilisée, l'€uro.  
JUSTIFICATIONS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT :  
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public : Formulaires DC1, DC2 et DC4 le cas échéant (fournis au sein du DCE).  
CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée.  
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 24 avril 2025, à 12 heures.  
DÉLAI MINIMUM DE VALIDITÉ DES OFFRES : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.  
AUTRES RENSEIGNEMENTS :  
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MAPA25-02.  
Renseignements complémentaires : obtention des dossiers de consultation : En téléchargeant le Dossier de Consultation sur la plateforme ARNIA.  
Pour tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront poser leurs questions sur la plateforme ARNIA au plus tard le 14 avril 2025 à midi, et une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier en s'identifiant, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres via la plateforme.  
INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS : Tribunal administratif, 22 rue d'Assas - 21000 DIJON.  
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif, 22 rue d'Assas - 21000 DIJON.  
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 18 mars 2025.  
L2501503



Journal hebdomadaire régional  
LE JOURNAL DU PALAIS  
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon  
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON  
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56  
Site internet : [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €  
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpress  
Polignon Pla de L'Estany s/n  
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : [annoncel legale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncel legale.jdp@legalnet.org)

Rédaction : [redaction.jdp@legalnet.org](mailto:redaction.jdp@legalnet.org)

ANNONCES LÉGALES

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Adjudications

**SELAS DU PARC MONNET BOURGOGNE**  
4 b rue Jeanne Barret 21000 DIJON

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 7 MAI 2025 A 10H30 - SALLE A

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 Boulevard Clémenceau à Dijon  
**COMMUNE DE NOLAY (21340), 62 rue de la République**

Une maison d'habitation comprenant :

- un rez de chaussée avec une grande pièce à vivre, une cuisine fermée, une cuisine d'été, un local faisant office de lingerie, une salle de bains, une cave voutée ;

- un étage avec un vaste palier desservant trois chambres et une petite salle servant de rangement ;

- un grenier aménageable

donnant sur une cour intérieure avec auvent, hangar, puits et un jardin attenant clos de murs

Le tout cadastré :

- section AB n° 61 lieudit « Rochefort », pour une contenance de 2a35ca ;

- section AB n° 64, lieudit « 62 rue de la République », pour une contenance de 3a 20ca ;

- droits indivis dans la cour commune cadastrée AB 496 lieudit « rochefort » pour une contenance de 1a 37ca.

MISE A PRIX : 30.000 €uros

Visite le mardi 22 avril 2025 à 10h30  
par la SELARL AD LITEM

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation des lieux.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon (le matin), au cabinet de la SELAS DU PARC MONNET BOURGOGNE, 4b rue Jeanne Barret à Dijon (Tél. : 03.80.60.93.47) ou sur le site internet.AVOVENTES.FR. L2501303



**LDH AVOCATS**  
6 rue de l'École de Droit à DIJON

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 07 MAI 2025 A 10 H 30

À l'audience du Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIJON, Cité judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à Dijon.  
**Chenôve (21300)**

38 bd Edouard Branly et 18 rue Antoine de Saint Exupéry, cadastré sections AI 415, AI 416, AI 418, AI 419, AI 420, AI 421, AI 422, AI 423 et AI 424, volume 3 pour 01ha 40a 17ca, lots 382 et 383 ;

En souterrain, 2 garages contigus.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 3.000 €uros

LES ENCHÈRES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON.  
VISITE : JEUDI 17 AVRIL 2025 A 10 H 00.

A la requête du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble CENTRE COMMERCIAL SAINT EXUPERY, 38 bd BRANLY et 18 rue SAINT EXUPERY à CHENOVE (21), pris en la personne de son Syndic, le Cabinet SOULARD, SAS au capital de 194 500 €, inscrit au RCS de DIJON le numéro 491 537 437, dont le siège social est 2 Rue Amiral Roussin à DIJON (21), représenté par son président en exercice domicilié audit siège, créancier poursuivant, ayant la SCP LDH AVOCATS, pour avocat, 6 rue de l'École de Droit à DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS, 6 rue de l'École de Droit à DIJON. L2501461

# le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,  
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour  
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales  
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

## Côte-d'Or

## VENTE CESSIION

## ATTRIBUTION D'APPORTS

SCOF DIJON/  
POMPON

## CESSION DE FONDS

Aux termes d'un acte électronique en date du 28/02/2025, enregistré auprès du service de la publicité foncière et de l'enregistrement DIJON le 17/03/2025, dossier 2025 00012337, référence 2104P01 2025 A 00561, la société SCOF DIJON, SAS au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 64 B, rue Sully - 21000 DIJON, 883 703 803 RCS DIJON,

a cédé à la société POMPON, SAS au capital de 150 000 euros, dont le siège social est situé 64 B, rue Sully - 21000 DIJON, 941 141 632 RCS DIJON, son fonds de commerce de restauration sous toute forme, vente sur place et à emporter, service de livraison, snack, débit de boisson, organisation de spectacle exploité au 64 B, rue Sully - 21000 DIJON, et ce, moyennant le prix de cession global de 225 000 euros, lequel fonds est identifié à l'INSEE sous le numéro Siret 883 703 803 00014.

Le transfert de propriété a lieu à compter du 28 février 2025 et l'entrée en jouissance rétroactivement au 28 novembre 2024.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales chez Maître Jean-Joachim BISSIEUX, Mandataire judiciaire, exerçant professionnellement Immeuble «Marbotte Plaza» - 2B avenue Marbotte - 21000 DIJON, où domicile a été élu à cet effet.

L2501093

Pour avis

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier  
21000 DIJON

MENII / SARL JR  
NAILVente de fonds de  
commerce

Suivant acte reçu par Maître PÉRON, avec le concours de Me BLANQUINQUE, notaire à GEVREY CHAMBERTIN, le 14 mars 2025, enregistré au SPFE DIJON I, le 19/03/2025, dossier 2025 12657, réf 2104P01 2025 N 692, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par Madame Anne CHAUSSADE, épouse de Monsieur Saïd MENII, demeurant à DIJON, 5 rue du Docteur Chaussier

Au profit de la SARL JR NAIL, au capital de 5.000 €, siège à DIJON, 5 rue Jeannin, R.C.S. DIJON 941 465 577.

D'UN FONDS DE COMMERCE de prothésiste ongulair, soins esthétiques, vente de produits, bijoux, vêtements et accessoires sis et exploité à DIJON, 5 rue Jeannin, et précédemment exploité à DIJON, 5 rue Docteur Chaussier, connu sous le nom commercial LE BOUDOIR DES COPINES pour lequel Madame Anne CHAUSSADE épouse MENII est immatriculée en entreprise individuelle au R.C.S. DIJON 424 735 572.

Moyennant le prix de 49.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 44.871 € et aux éléments corporels pour 4.129 €.

Entrée en jouissance : 14 mars 2025.

Les oppositions seront reçues chez Maître PÉRON où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

L2501507

Pour avis.

## CONSTITUTION

## DE SOCIETE

FABRIQUE DE  
STYLES DIJON

Société par actions simplifiée  
au capital de 50.000 euros  
Siège social : 11, rue du Commerce  
21800 QUETIGNY  
R.C.S. : DIJON

Société en cours de constitution

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12/03/2025 a été constituée une société par actions simplifiée FABRIQUE DE STYLES DIJON, ayant les caractéristiques suivantes :

OBJET SOCIAL :

La Société a pour objet : Vente d'objets de décoration de la maison, meubles, luminaires, bougies, ustensiles de cuisine, droguerie sans que cette liste ne soit exhaustive.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DENOMINATION : FABRIQUE DE STYLES DIJON

SIEGE SOCIAL : 11, rue du Commerce à QUETIGNY (21800)

DURÉE : 99 années, à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : CINQUANTE MILLE (50.000 €).

CESSIONS D' ACTIONS EN CAS DE PLURALITE D' ASSOCIE : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

PRÉSIDENTE : Madame Aurélie, Colette, Georgette, Andrée BARDY demeurant 3, rue Merceret à FONTAINE-LES-DIJON (21121).

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : La présidente.

L2501174

GDM  
SYLVICULTURE

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28 août 2024 à NOGENT LES MONTBARD (21), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

DENOMINATION SOCIALE : GDM SYLVICULTURE.

SIÈGE SOCIAL : 1 rue Jacques - 21500 NOGENT LES MONTBARD.

OBJET SOCIAL : - Entreprise de travaux forestiers : abattage, ébranchage, élagage, éhoupage, débardage, travail à façon ; - Sylviculture ; - Négocier en bois ; - Réalisation de travaux paysagers, entretien d'espaces verts.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 3.000 € par apport de numéraire.

GÉRANCE : Monsieur Maxime GIOVANNINIDARDIN, demeurant 1 rue Jacques - 21500 NOGENT LES MONTBARD, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

L2501371

Pour avis : La gérance.

**LEGI** Société  
d'avocats  
**CONSEILS**

**LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE**  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## STOKE 22

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 13/03/2025, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : STOKE 22

Objet social : - La conception,

la fabrication, la transformation,

l'assemblage, la personnalisation, le conditionnement et la distribution de

vêtements, d'accessoires de mode,

d'articles textiles et d'articles de sport,

- La commercialisation, l'achat, la

vente, l'importation, l'exportation, la

représentation et la distribution de

vêtements, d'accessoires de mode,

d'articles textiles et d'équipements

sportifs, en gros et détail, par tous

moyens, y compris la vente en ligne

et via des plateformes numériques ;

- L'activité de conception, impression

et flocage sur tout support, d'achat

et de vente de produits floqués ;

- La recherche, le développement

et l'innovation en matière de textiles

techniques, de matériaux innovants,

de vêtements et d'équipements

sportifs ; - La création, la production,

la diffusion et l'exploitation de

collections de vêtements, d'articles

textiles et d'articles de sport sous ses

propres marques ou sous licence ;

- L'exploitation et la gestion de marques,

brevets, modèles, dessins et droits de

propriété intellectuelle en rapport avec

les activités précitées ; - La gestion

et l'exploitation de points de vente

physiques et en ligne spécialisés dans

la distribution de vêtements, d'articles

textiles et d'équipements sportifs ;

- L'acquisition, la détention, la gestion

et la vente de toute participation

au sein de toute société ayant une

activité soit similaire, soit connexe et

complémentaire à celle de la société ;

- La participation de la Société, par

tous moyens, à toutes entreprises ou

sociétés créées ou à créer pouvant se

rattacher à l'objet social, notamment

par voie de création de sociétés

nouvelles, d'apport, commandite,

souscription ou rachat de titres ou droits

sociaux, fusion, alliance ou association

en participation ou groupement d'intérêt

économique ou de location gérance ;

Siège social : 14 E RUE PIERRE DE

COUBERTIN, 21000 DIJON

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son

immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. STOQUERT Christophe

2 BOULEVARD REMBRANDT 21000

DIJON L2501379

## SCI MOLteni

Avis est donné de la constitution de la SCI MOLteni, au capital de 1.000 €. SIÈGE : 9 rue Charles Poisot - 21300 CHENOVE.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

L'acquisition, la gestion,

l'administration, la mise en valeur,

la transformation, la construction, la

location, la cession de tous immeubles

ou biens immobiliers d'activité ou

à usage de bureaux ou à usage

résidentiel.

Et, plus généralement, toutes

opérations financières, commerciales,

mobilières et immobilières, apports

en société, souscriptions, achats de

titres, parts ou intérêts, constitution

de sociétés et, éventuellement, toutes

autres opérations commerciales ou

industrielles se rapportant directement

ou indirectement à l'un des objets ci-

dessus ou susceptibles d'en favoriser

la réalisation.

Le montant des apports en numéraire

s'élève à 1.000 €.

Les parts sociales sont cessibles

sous réserve d'agrément dans tous les

cas.

GÉRANT : Monsieur Vincent

CLEMENT, demeurant 9 rue Charles

Poisot - 21300 CHENOVE.

L2501459

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

**EML NOTAIRE**  
6 GR Grand Rue  
OFFICE NOTARIAL  
89160 ANCY LE FRANC

**SCI SAINT ELOI 21**

Par acte authentique reçu par Maître Eric MOUYSSET SAS EML NOTAIRE à ANCY LE FRANC (89) du 05/03/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SCI SAINT ELOI 21.

OBJET SOCIAL : l'acquisition d'immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeuble bâtis et non bâtis y compris par la mise à disposition même à titre gratuits de tout ou partie des biens sociaux à un ou plusieurs des associés.

SIÈGE SOCIAL : 7 rue St Eloi - 21500 PLANAY.

CAPITAL : 1.000 €.

DURÉE : 99 ans.  
GÉRANCE : M. BIDET Philippe Jean Michel, demeurant 51, rue du Faubourg Saint Antoine - 75011 PARIS, M<sup>me</sup> CHAZOTTES Anne Valérie, demeurant 51, rue du Faubourg Saint Antoine - 75011 PARIS, M. COURTOIS Léo Joseph Yvan, demeurant 7, rue St Eloi 21500 PLANAY.

CLAUDE D'AGRÈMENT : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la SOCIÉTÉ qu'avec le consentement des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire. La procédure d'agrément intervient conformément aux prescriptions du Code civil et du décret du 3 juillet 1978. Immatriculation au RCS de DIJON. L2501385

**LA LERAT AVOCAT**  
PARTENAIRE EN DROIT DES AFFAIRES & FISCALITÉ  
Béatrice LERAT - Avocat  
6 rue Saint-John Perse - 21000 DIJON

**P&H IMMO 1****Avis de constitution**

Aux termes d'un E-ACTE D'AVOCAT en date du 13/03/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière.  
DÉNOMINATION : P&H IMMO 1.  
SIÈGE SOCIAL : 8 rue de Florennes - 21600 LONGVIC.

OBJET SOCIAL : - L'acquisition (en état futur d'achèvement ou achevés), l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, la location - nue comme meublée - et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers et notamment d'un bien immobilier type appartement sis 4 Rue du Vieux Puits, 90600 Grandvillars, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et donc le cas échéant l'acquisition des meubles, équipements et aménagements destinés à garnir le ou les immeubles ;

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles notamment financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DURÉE : 99 ans.  
CAPITAL : 1.000 € (apports en numéraire uniquement).

GERANCE pour une durée indéterminée : Monsieur Allan, Yves, Marcel, Raymond PLORMEL, demeurant à BELFORT (90000), 6 rue Léon Monnier, de nationalité française.

CESSION DE PARTS : Avec l'autorisation préalable de l'AGE des associés à la majorité des deux tiers au moins du capital.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON. L2501439

**EURL CIRCLE SQUARE CREATION**

Avis est donné de la constitution de la EURL CIRCLE SQUARE CREATION, au capital de 1.000 €.

Siège : 7 rue Docteur Stein, boîte N°14 - 21000 DIJON.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- La conception et la commercialisation de véhicules virtuels convertis pour un jeu vidéo ;  
- Réalisation de stickers principalement conçus pour les voitures ainsi que divers accessoires comme des plaques décoratives, des posters, des magnets, toujours basés sur le thème de l'automobile.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1.000 €.

La cession des parts de l'associé unique est libre.

Gérant : Monsieur Corentin HEMON, demeurant 12 rue Joseph Belle Soeur - 21000 DIJON. L2501448

**LA GROUPE etc**

**SARL ETC**

5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

**Côté Charmes**

Par acte SSP du 17/03/2025 est constituée une Société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : Côté Charmes.

CAPITAL de 1.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 49 Route de Boncourt - 21640 FLAGEY ECHEZEAUX.

OBJET SOCIAL :  
- L'acquisition, par voie d'apports en nature, achat ou souscription, de toutes participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux et autres valeurs mobilières, leur propriété et leur gestion.

- La réalisation de toutes prestations de services administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres au profit de sociétés filiales ou apparentées, ainsi que de tous tiers ; la gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées et plus généralement toutes activités entrant dans le cadre d'une société holding.

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DURÉE : 99 ans.  
Présidente : Madame Carole SEGUIN épouse COLLARDOT demeurant 49 Route de Boncourt - 21640 FLAGEY ECHEZEAUX.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

AGRÈMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

IMMATRICULATION au RCS de DIJON. L2501449

**LA LERAT AVOCAT**  
PARTENAIRE EN DROIT DES AFFAIRES & FISCALITÉ  
Béatrice LERAT - Avocat  
6 rue Saint-John Perse - 21000 DIJON

**CHRISAMJOS**

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON du 14/03/2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : CHRISAMJOS.

FORME : Société par actions simplifiée (à associé unique).

CAPITAL : 1.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 6 Rue Jacques DURET - 21700 NUITS SAINT GEORGES.

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger : L'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession, l'échange, l'apport d'actions, de parts sociales et plus généralement de titres de toute nature et la gestion de ses participations ; directement ou indirectement, l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières et immobilières en liaison avec les activités de la société et la gestion de toutes participations dans diverses sociétés ainsi que l'animation de ces filiales ; la réalisation de diverses prestations notamment de nature administrative, comptable, informatique, mais aussi les missions de transition pour une société, de direction opérationnelle externalisée, le conseil en gestion de titres de sociétés et en emballages, toutes missions de conseil et d'accompagnement en emballage - fabrication d'emballages, amélioration des process et innovation dans l'emballage, toutes missions de conseil et d'accompagnement dans le secteur ; le dépôt, la détention, la gestion et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle et en particulier de brevets et marques mais aussi de logiciels ; Toutes prestations de formation, conseil, audit technique, mise en relation, organisation et animation de séminaires en particulier concernant l'emballage, l'innovation, la dimension RSE, la veille technologique et scientifique, en relation avec les activités susmentionnées ; la participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de société(s) nouvelle(s), d'apport, de souscription ou d'achat de titres de société(s), de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ; la prise l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous titres de propriété intellectuelle concernant ces activités ; toutes prestations pour son compte ou pour celui des sociétés qui lui sont liées ainsi que le conseil en gestion et le management d'entreprises ; plus généralement l'acquisition, la gestion et la détention de titres de sociétés à prépondérance immobilière ; La société peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement de société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet. Et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, financières, immobilières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets, marque et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DURÉE : 99 années.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément lorsque la société est pluripersonnelle.

Sauf en cas d'Associé unique, toutes autres cessions ou transmissions, sous réserve du respect préalable de la procédure de préemption sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRÉSIDENT : Monsieur Christophe, Marie CHANUSSOT, demeurant 6 Rue Jacques DURET - 21700 NUITS SAINT GEORGES, de nationalité française pour une durée indéterminée.

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON. L2501458

**LEGi** Société d'avocats  
**CONSEILS**

**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

**STEHLIGNIER**

Société civile au capital de 3 308 506 euros

Siège social : 8 rue basse, 21220 MOREY ST DENIS

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17 mars 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : STEHLIGNIER

Siège social : 8 rue basse, 21220 MOREY ST DENIS

Objet social : La détention et la gestion du portefeuille de tous produits monétaires, actions, OPCV, SCPI, et de toutes valeurs mobilières. Exceptionnellement, et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des participations devenues non nécessaires à l'activité. Le recours à tous moyens de financement pour l'acquisition, la gestion et la prise de ces participations.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 308 506 euros, constitué à concurrence de 10 000 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 3 298 506 euros au moyen de l'apport de titres de la SAS DOMAINE LIGNIER GEORGES ET FILS évalués à la somme de 3 298 506 euros.

Gérance : Benoit STEHLY demeurant 8 rue Basse 21220 MOREY SAINT DENIS

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, ascendants et descendants du cédant. Les autres cessions sont soumises à agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales (AGE).

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

La gérance

L2501468

**SASU ACOVE CONSEIL**

Avis est donné de la constitution de la SASU ACOVE CONSEIL, au capital de 10.000 €.

SIÈGE : 23 lotissement Belfontaine - 21490 BELLEFOND.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Conseil, audit et formation en cybersécurité et stratégie digitale et mise en œuvre de systèmes d'information.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 10.000 €.

Chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre.

PRÉSIDENT : Monsieur Michaël HARLAUT, demeurant 23 lotissement Belfontaine - 21490 BELLEFOND.

L2501494

**LEGi** Société d'avocats  
**CONSEILS**

**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

**GOLDEN COAST**

Société par actions simplifiée

au capital de 5 000 €  
34 avenue de la République 21200 BEAUNE

**Avis de constitution**

Par ASSP du 10/03/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : GOLDEN COAST

Siège : 34 avenue de la République 21200 BEAUNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5 000 €

Objet en France et à l'étranger achat pour revente, promotion, commercialisation, développement des ventes de vins ou récoltes de domaines viticoles ; réalisation d'activités de commissionnaire, représentation commerciale, portant notamment sur les vins, alcools et marchandises s'y rattachant ; création, acquisition, location, prise en location-gérance de tous fonds de commerce, prise à bail, installation, exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités exploitées ; prise, acquisition, exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société SCATAMACCHIA FLORIAN, société par actions simplifiée au capital de 2 000 €, sise 12 rue du Moulin Foulot 21190 MEURSAULT, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 852 034 370, représentée par Florian SCATAMACCHIA, Président.

La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis, Le Président

L2501493

**Stéphane CREUSVAUX- Cabinet d'avocats****Constitution**

Aux termes d'un acte électronique en date du 18/03/2025, il a été constitué une SELARLU d'avocats au capital de 1 000 €, dénommée Stéphane CREUSVAUX- Cabinet d'avocats, dont le siège social est situé 22, avenue de la Première Armée Française - 21000 DIJON, qui a pour objet l'exercice commun par ses membres de la profession d'avocat. Maître Stéphane CREUSVAUX, demeurant 5, rue du Chapeau Rouge - 21000 DIJON, assure la gérance sans limitation de durée. Immatriculation au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2501515

**LEGi** Société d'avocats  
**CONSEILS**

**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

**R&D AUTOMOBILES**

Aux termes d'un ASSP en date du 18/03/2025, il a été constituée une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : R&D AUTOMOBILES

Objet social : La création, l'acquisition, l'exploitation par tous moyens, directement ou indirectement de tous fonds de commerce de mécanique automobile, carrosserie, électricité, station-service, garage, mécanique générale, agricole ou non, en ce compris le négoce de tous véhicules neufs ou d'occasions, des huiles, ingrédients, carburants, et tous accessoires pouvant concerner l'automobile ou l'automobiliste, y compris toutes prestations de services pouvant se rapporter à cet objet, notamment la réparation, l'entretien, la location de véhicules, et de tous servicesdits « services minutes » ; La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, décaution, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités

Siège social : 78 Rue du Sabot, 21130 AUXONNE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : FM INVEST & BUSINESS, SASU au capital de 10 000 €, ayant son siège social 27 Rue de la Serpentine 21130 ATHEE, immatriculée sous le n°904050028 au RCS de DIJON

Admission aux assemblées et droits de votes : Dans les conditions statutaires et légales.

Clause d'agrément : Cession d'actions libre entre associés et soumise à agrément à des tiers. L2501509

**LEGi** Société d'avocats  
**CONSEILS**

**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

**FONTAINIMO**

Aux termes d'un ASSP en date du 19/03/2025, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FONTAINIMO

Objet social : - l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.- la mise à disposition gratuite au profit des associés de tous terrains, immeubles et biens immobiliers, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilité à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, - l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires,

Siège social : 14 Rue de Cîteaux, 21121 FONTAINE LES DIJON

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : DIJON INVEST, SARL au capital de 1 000 000 €, ayant son siège social Route de Langres 21000 DIJON, immatriculée sous le n°443561485 au RCS de DIJON

Clause d'agrément : Cession d'actions libre entre associés et soumise à agrément à des tiers. L2501513

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or



## DR BDV

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 25 février 2025,

DÉNOMINATION : DR BDV.  
FORME : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle.

OBJET : La Société a pour objet l'exercice de la profession de médecin. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour exercer la profession de médecin. La Société peut, en outre, accomplir toutes les opérations financières, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.  
CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 19 avenue Française Giroud - 21000 DIJON.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

GÉRANT : Monsieur Benjamin DODIN - VERNIZEAU, demeurant 3 rue Montmartre - 21000 DIJON.

Pour avis.

L2501532



## AP'home paysage

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 Euros  
Siège social : 6 avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE (21) du 19 mars 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée (à associé unique).

DÉNOMINATION : AP'home paysage.  
SIÈGE : 6 avenue Roland Carraz - 21300 CHENOVE.

DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.  
CAPITAL : 2.000 €.

OBJET : Activité de Paysagiste - travaux de tonte, de taille, de pavage, de dallage, de clôture, de béton désactivé, de plantation, d'engazonnement, de synthétique, de maçonnerie paysagère.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.  
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Monsieur Abdullah ÇORUK, demeurant 6 avenue Roland Carraz - 21300 CHENOVE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2501536

## MODIFICATION

## DE STATUTS

## LEGATIS NUIITS SAINT GEORGES

## Nomination CAC

LEGATIS NUIITS SAINT GEORGES SELAS au capital de 640 400 euros - Siège social : 33 Avenue Pasteur 21700 NUIITS ST GEORGES 489 472 308 RCS DIJON. AGOA du 21/02/2025 : Nomination de la SARL EXCO SOCODEC, ayant son siège social 51 avenue Française GIROUD, 21000 DIJON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la SAS ANDRE & ASSOCIES, pour un mandat de 3 exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.

POUR AVIS Le Président

L2500942



## SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

## ECHAPPE DU MONDE

Société civile immobilière  
Au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 38 Chemin des Forges  
21390 PRECY SOUS THIL  
RCS Dijon 908 237 522

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 23 janvier 2025, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social sis 38 Chemin des Forges à PRECY SOUS THIL (21390) à l'adresse suivante 14 rue des Marronniers Hameau de PUVIER, lieu-dit l'Ecole à FONTANGY (21390) à compter du 23 janvier 2025. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 23 janvier 2025, la collectivité des associés a décidé de modifier la dénomination de la SCI «ECHAPPE DU MONDE» et d'adopter la dénomination suivante «ÉCHAPPÉ DU MONDE» à compter du 23 janvier 2025. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2501029



## Maître Karine SARCE

Avocate  
49 rue de Montchapet  
21000 DIJON  
Tél. : 03.80.55.50.54  
karine.sarce@avocat.fr  
CASE N° 103

## SCI MODERNE

Au capital de 39.636,74 Euros  
Immatriculée au RCS de Dijon  
sous le n° 347 871 923  
Siège social : Place CARNOT,  
21340 NOLAY

Aux termes de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 3 mars 2025, il a été pris acte de nommer en qualité de nouveau gérant, à compter du 3 mars 2025 : Monsieur Yannick LEBEAULT, demeurant 2 rue Marie Favart 21200 BEAUNE en remplacement de Monsieur Jean-Claude LEBEAULT.

Mention en sera faite au RCS de DIJON.

L2501364



## GFV SAINT VINCENT DU CLOS DE CITEAUX

Groupement foncier agricole au capital de 460 000 €  
37 rue Elsa Triolet Parc Valmy  
21000 DIJON  
SIRET n° 481 959 260 00029

## Gérance et transfert du siège social

Les associés du GFV SAINT VINCENT DU CLOS CITEAUX réunis en assemblée générale mixte le 17/03/2025, ont décidé :

- de nommer en qualité de nouveaux co-gérants pour une durée illimitée à compter du 17/03/2025 :

Madame Cécile VUILLET-MONNERET, demeurant à 1 rue Pierre Corneille 39300 CHAMPAGNOLE.

Monsieur Sandy JOSSEMERAND, demeurant 368 route de Corcelle 01340 MALAFRETAZ

Monsieur Bernard LEVY, demeurant 8 rue Espérance 21121 HAUTEVILLE LES DIJON

En remplacement de Monsieur Jérôme BURRIER, gérant démissionnaire.

- de transférer le siège social du 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy, 21000 DIJON au 8 rue Espérance 21121 HAUTEVILLE LES DIJON à compter du 17/03/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

POUR AVIS La gérance

L2501146

## ADE DEBOSELAGE SANS PEINTURE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 50 B RUE DE GENLIS  
21560 ARC SUR TILLE  
949 886 238 RCS DIJON

## Transformation en EURL

Par décision du 04 mars 2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales de 1 euro chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président : Monsieur Frédéric ADELE, demeurant 50 B Rue de Genlis, 21560 ARC SUR TILLE

Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Frédéric ADELE, Associé Unique. L2501158

## GARAGE MODERNE

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros  
Siège social : 4 Rue Courtepée,  
21210 SAULIEU  
908978448 RCS DIJON

## AVIS DE PARUTION

Aux termes d'une décision en date du 17 mars 2025, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social 4 Rue Courtepée, 21210 SAULIEU au 6 impasse Pré Serpillon - 21210 SAULIEU à compter 17 mars 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS Le Président

L2501294



## CCB IMMO

Société civile immobilière au capital de 667 euros  
Siège social : 12 rue de Skopje  
21000 DIJON  
905 217 709 RCS DIJON

## Transfert siège social

Aux termes d'une délibération du 3 mars 2025, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 12 rue de Skopje, 21000 DIJON au 1 rue des Soeurs Hospitalières - 21700 NUIITS-SAINT-GEORGES à compter du 3 mars 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2501328



## HOLDING TEAM CARRIERE

SAS au capital de 10 000 euros  
Siège social : 12 rue de Skopje,  
21000 DIJON  
930 696 349 RCS DIJON

## Transfert du siège social

Par décisions unanimes des associés du 3 mars 2025, il a été décidé de transférer le siège social du 12 rue de Skopje, 21000 DIJON au 1 rue des Soeurs Hospitalières-21700 NUIITS-SAINT-GEORGES à compter du 3 mars 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La présidente.

L2501331

## AMTB

Société civile immobilière au capital de 3.000 Euros  
Siège social : Ferme de la Souche  
21150 MARGNY LE CAHOUE  
R.C.S. Dijon 851 363 382

## Augmentation du capital

Aux termes d'une décision unanime des associés du 12 mars 2025, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 197.000 € pour le porter à 200.000 € par incorporation d'un compte courant d'associés.

En conséquence, les articles des statuts ont été modifiés.

ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à la somme de trois mille Euros (3.000,00 €).

NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à la somme de deux cent mille Euros (200.000,00 €).

Pour avis : La gérance.

L2501351



## ISAUTOM

SAS au capital de 16.000 Euros  
Siège social : 7 boulevard de l'Europe  
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR  
RCS Dijon 925 181 257

Aux termes d'une assemblée générale en date du 12/02/2025 et de la décision du Président du 06/03/2025, il résulte que le capital a été réduit de 14.000 €, pour être porté de 30.000 € à 16.000 €, par voie d'annulation de 14.000 actions existantes d'une valeur nominale de 1 € chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2501370

## CLEMENS SAS

Société par actions simplifiée au capital social de 83 846,96 euros  
Siège social : 33, rue de la République  
69002 LYON  
726 920 531 RCS LYON

## MODIFICATIONS

Aux termes des décisions du 13/03/2025, l'associé unique a décidé le transfert de siège social du 33, rue de la République - 69002 LYON au 83, rue Berbisey - 21000 DIJON et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence ; a pris acte de la démission de son mandat de Président de la société SPIRIT OF FAMILY ( RCS 531 387 827) à compter du même jour à 18 heures et a nommé la société LUXEN (RCS 890 276 884) en qualité de Président, en remplacement du Président démissionnaire. Pour avis.

L2501388



## LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## PANDACORP SAS

SAS en cours de transformation en SARL au capital de 2 000 euros  
Siège social : 7 B rue du Chapeau  
Rouge 21000 DIJON  
823 671 524 RCS DIJON

## Avis de modification

DUA 13/03/2025, a décidé : 1. la transformation de la Société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à 2 000 €, divisé en 200 parts sociales de 10 € chacune. Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par : Président : M. Sébastien PAUTHENET, 24 rue Jean Laillet 21121 DAIX, Directeur général : M. Cédric BOISSEAU, 15 rue des Fleurs 21600 OUGES ; Sous sa nouvelle forme de SARL, la Société est gérée par M. Sébastien PAUTHENET demeurant 24 rue Jean Laillet 21121 DAIX et M. Cédric BOISSEAU demeurant 15 rue des Fleurs 21600 OUGES. 2. de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale PANDACORP SAS par PANDACORP et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis.

L2501423



4 rue des Fromentaux  
21121 AHUY

## SAS CHARCUTERIE RAILLARD

Forme : SAS  
Capital social : 83.000 Euros  
Siège social :  
4 rue Monge - 21200 BEAUNE  
383 274 842 R.C.S. de Dijon

## Commissaire aux comptes

Aux termes de l'AGO en date du 11 mars 2025, à compter du 1 octobre 2024, les associés ont pris acte de la modification de commissaire aux comptes :

- SARL RENART GUION ET ASSOCIES (titulaire partant) ;
- Gabriel CHAPUIS (suppléant partant).

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.

L2501436

## LIVRES-EMOIS

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 Euros  
Siège social :  
17, avenue de Marbotte  
21000 DIJON  
R.C.S. : DIJON 983 391 699

## Transfert de siège

En date du 02/01/2025, l'AGE a décidé le transfert du siège social ainsi que de l'établissement principal de la Société au 12 A, Rue Général Charles de Nansouty à DIJON (21000) à compter du 01/01/2025.

Mention en sera faite au RCS de DIJON.

L2501382



## SELARL VG CONSEIL

Valérie GROSJEAN  
Michael BOUROTTE  
Avocats  
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

## TRAITEUR EVENT'S

SARL au capital de 15.000 Euros  
Siège social :  
DIJON (21), 9 place Granville  
R.C.S. Dijon 519 264 345

AG 03/03/2025 : GÉRANCE : ANCIENNE MENTION : Olivier RENARD, 14 rue Eric Tabarly - DIJON (21) ; Méline RENARD, 14 rue Eric Tabarly - DIJON (21). NOUVELLE MENTION : Olivier RENARD, précité ; Méline RENARD, précitée ; Clarisse RENARD, 14 rue Eric Tabarly - DIJON (21).  
R.C.S. : DIJON.  
Pour avis : La gérance.

L2501437



## GROUPEMENT FONCIER RURAL PAUL BRENOT

Groupement foncier agricole au capital social de 258.858,12 Euros  
Siège social :  
2 Boulevard de la Trémouille  
21000 DIJON  
424004810 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 17 février 2025, les associés ont décidé la transformation du groupement foncier rural en groupement foncier agricole à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

L'objet de la société, sa durée, les dates de son exercice social, son capital social et son siège social demeurent inchangés.

La dénomination sociale de la société devient : B2R, à compter du 17/02/2025.

Sont nommés gérants :  
- Madame Hélène RICHARD, demeurant 2 Boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON ;  
- Monsieur Vincent ROQUEL, demeurant 58 rue de la Résistance - 39100 DOLE.

Mention sera portée au R.C.S. de Dijon.

L2501446

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

FIDAL  
AVOCATSMarbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte  
21000 DIJON

## HOLLY VAROU

SCI au capital de 1 500 €  
Siège social : 1 Rue Rosa Lee Parks,  
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES  
847 782 844 RCS GRENOBLESuivant décisions de l'associé unique  
du 16/03/2025 :- Le siège social a été transféré de  
1 Rue Rosa Lee Parks, 38400 SAINT  
-MARTIN-D'HERES au 8 Rue du Clair  
Matin, 21200 BEAUNE. La société sera  
désormais immatriculée au RCS de  
DIJON.- Il a été pris acte de la démission de  
M. Pierre-Philippe GERBELOT et de M.  
Julien GERBELOT de leurs fonctions de  
gérant.- M. Michel PIERRON demeurant 8  
Rue du Clair Matin, 21200 BEAUNE a  
été nommé gérant.- Anciens associés indéfiniment  
responsables : M. Pierre-Philippe  
GERBELOT et M. Julien GERBELOT.- Nouvel associé indéfiniment  
responsable : SCI SOFAPI, SCI au  
capital de 4 000 €, siège social 8 Rue  
du Clair Matin, 21200 BEAUNE, 505  
289 249 RCS DIJON.La société HOLLY VAROU qui sera  
désormais immatriculée au RCS de  
DIJON a une durée de 99 années,  
soit jusqu'au 28/01/2118 et a pour  
objet social l'acquisition de terrains  
d'immeubles, de droits immobiliers,  
d'édifices, de rénovations, de  
constructions en vue de leur gestion,  
mise en valeur, administration,  
exploitation et location. Toutes opérations  
mobilières, immobilières et financières  
se rattachant à l'objet social.  
L2501465

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

## LE COLLECTIF

Société par Actions Simplifiées (SAS)  
au capital de 15.000 Euros  
Siège social : 13 Avenue du Général  
Mazillier - 21140 SEMUR EN AUXOIS  
884 266 248 RCS DijonAux termes des décisions unanimes  
en date du 28 février 2025, les associés  
ont décidé de modifier le capital social  
en le portant de 15.000 € à 24.300 €.  
Mention sera portée au RCS de  
DIJON.  
L2501485

Société d'avocats

LEGI CONSEILS  
BOURGOGNECabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## SCI DIKI

Société civile immobilière  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON  
823 538 731 R.C.S. Dijon

DUA 24.12.2024 :

- Démission de Messieurs Ludovic  
PAUL et Philippe JEUEN de leurs fonctions  
de gérants à compter du 24.12.2024 ;- Nomination en qualité de nouveau  
gérant à compter du 24.12.2024, pour  
une durée illimitée, de M. Arnaud  
JOURBERT, 39 B rue des Fassoies -  
21240 TALANT ;- Transfert du siège social du 55 rue  
Diderot - 21000 DIJON au 21 avenue  
Albert Camus - 21000 DIJON à compter  
du 24.12.2024.R.C.S. DIJON.  
Pour avis : La Gérance.  
L2501506FIDAL  
AVOCATSMarbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte  
21000 DIJON

## B.V.S. INFRA

SAS unipersonnelle  
au capital de 10 100 €  
Siège social : 4 Allée du Four Banal  
21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON  
930 937 347 RCS DIJONI - Suivant décisions de l'associé  
unique du 13/03/2025, la société R  
FINANCES, SARL unipersonnelle au  
capital de 2 000 € dont le siège social  
est 4 Allée du Four Banal, 21121  
HAUTEVILLE-LES-DIJON, 937 801 751  
RCS DIJON a été nommée présidente  
en remplacement de la société AKACIA,  
démisionnaire ;II - Suivant décisions de l'associé  
unique du 13/03/2025 et des décisions  
du président du 13/03/2025 le capital  
social a été augmenté de 3 390 € pour  
être porté de 10 100 € à 13 490 €.  
L'article 6 des statuts a été modifié en  
conséquence.  
L2501514AVA  
DERMOPIGMENTATIONEURL au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 73 AVENUE DE  
LANGRES - 21000 DIJON  
921 339 917 RCS DijonPar décision de l'associée unique  
du 11/03/2025, il a été décidé du  
transfert du siège social à l'adresse  
9 BOULEVARD REMBRANDT,  
PASSAGE INDIGO, 21000 DIJON, à  
effet du 01/03/2025.Modification au RCS de DIJON  
L2501525

## APRR

SA au capital de 33 911 446,8 Euros  
Siège social : 36 rue du docteur schmitt  
21850 Saint-Apollinaire  
016 250 029 RCS de DijonLe 25/02/2025, le conseil  
d'Administration a nommé :- Administrateur M<sup>me</sup> AMET Marie  
Louisiane, demeurant à : 20 rue Laurent  
Ménager, 2143 Luxembourg, Grand-  
Duché de Luxembourg  
- Président du Conseil d'Administration  
M<sup>me</sup> JEANNENEY Camille Marie épouse  
BONENFANT, demeurant 36 rue du  
Docteur Schmitt 21850 Saint-Apollinaire  
en remplacement de M. NOURRY  
Philippe.  
Mention au RCS de Dijon  
L2501533

## DISSOLUTION

## DE SOCIETE



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANTFITNESS  
ALTHLETIC GYMSociété à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8.000 Euros  
Siège social :  
3 rue de Varennes - 21000 DIJON  
R.C.S. Dijon 390 703 833Aux termes de l'AGE du 31 décembre  
2024, les associés ont décidé de  
procéder à la dissolution anticipée de la  
société à compter du 31 décembre 2024  
et à sa mise en liquidation, nommer  
comme liquidateur Monsieur Jacques  
BIONDI demeurant 3 Rue de Varennes  
21000 DIJON. Cette nomination met fin  
au mandat de la gérance. Le siège de  
la liquidation est fixé 3 Rue de Varennes  
21000 DIJON. Mention sera faite au  
RCS de DIJON.  
L2500791

## SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

## DETENTE ET BOIS

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 4.000 Euros  
Siège social : Impasse du Champ de  
Tripiér - 21500 MONTBARD  
R.C.S. Dijon 894 716 554Aux termes des décisions de  
l'associé unique du 31 décembre 2024,  
l'associé unique a décidé de procéder  
à la dissolution anticipée de la société  
à compter du 31 décembre 2024 et à  
sa mise en liquidation, nommé comme  
liquidateur Monsieur Grégory LECUYER,  
demeurant 5 allée du 19 mars 1962  
à VENAREY LES LAUMES (21150).  
Cette nomination met fin au mandat de  
la gérance. Le siège de la liquidation est  
fixé au domicile du liquidateur. Mention  
sera faite au R.C.S. de DIJON.  
L2501044

## LA RESERVE

SAS en liquidation au capital de 5 000 euros  
Siège social : 37 rue Elsa Triolet - Parc  
Valmy, 21000 DIJON  
Siège de liquidation : 37 rue Elsa  
Triolet - Parc Valmy, 21000 DIJON  
953 428 489 RCS DIJONAux termes d'une décision en date  
du 13 mars 2025, l'Associé Unique de la  
Société a décidé de la dissolution anticipée  
de la Société à compter du 13 mars 2025 et  
sa mise en liquidation amiable sous le  
régime conventionnel.Monsieur Damien HERRERO,  
demeurant à AIX EN PROVENCE  
(13100) 815 chemin de l'Echelle,  
Associé Unique, exercera les fonctions de  
liquidateur pour réaliser les opérations  
de liquidation et parvenir à la  
clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé  
au siège social. C'est à cette adresse  
que la correspondance devra être  
envoyée et que les actes et documents  
concernant la liquidation devront être  
notifiés.Les actes et pièces relatifs à la  
liquidation seront déposés au Greffe  
du Tribunal de commerce de DIJON,  
en annexe au Registre du commerce et  
des sociétés.Pour avis Le Liquidateur  
L2501380

SCD

SCM en liquidation  
Au capital de 400 Euros  
Siège social et de liquidation :  
16 rue des Pétignys - 21300  
CHENOVE  
825101108 RCS DijonL'AGE réunie le 31/12/2024 a  
décidé de la dissolution anticipée de  
la Société à compter de ce jour et à  
sa mise en liquidation amiable sous  
le régime conventionnel dans les  
conditions prévues par les statuts et les  
délibérations de ladite assemblée.  
Elle a nommé comme liquidateur  
Ségolène CADOUX, demeurant 9,  
Rue des Sabines - 21320 CIVRY EN  
MONTAGNE, pour toute la durée de  
la liquidation, avec les pouvoirs les  
plus étendus tels que déterminés par  
la loi et les statuts pour procéder aux  
opérations de liquidation, réaliser l'actif,  
acquitter le passif, et l'a autorisé à  
continuer les affaires en cours et à en  
engager de nouvelles pour les besoins  
de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 16  
Rue des Pétignys 21300 CHENOVE.  
C'est à cette adresse que la  
correspondance devra être envoyée et  
que les actes et documents concernant  
la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la  
liquidation seront déposés au GTC de  
DIJON, en annexe au RCS.Pour avis : Le Liquidateur.  
L2501454CLOTURE  
DE LIQUIDATION

## FORME ET SANTE

Société civile immobilière en liquidation  
Au capital de 450 euros  
Siège social : 3 rue de Dijon - 21121  
FONTAINE LES DIJON  
Siège de liquidation : 3 rue de Dijon -  
21121 FONTAINE LES DIJON  
479830739 RCS DIJONL'Assemblée Générale réunie le 31  
décembre 2024 a approuvé le compte  
définitif de liquidation, déchargé  
Madame Julie GENSON, de son  
mandat de liquidateur, donné à ce  
dernier quitus de sa gestion et constaté  
la clôture de la liquidation à compter du  
jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront  
déposés au greffe du Tribunal de  
commerce de DIJON, en annexe au  
Registre du commerce et des sociétés.  
Pour avis Le Liquidateur  
L2500574

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

## SOCIETE LIANE

Dénomination : SOCIETE LIANE.  
Forme : SCM société en liquidation.  
Capital social : 91.73 €.  
Siège social : 8 rue Georges Sand  
- 21300 CHENOVE.418068151 R.C.S. de Dijon.  
Aux termes d'une décision en date  
du 30 janvier 2025, les associés ont  
approuvé les comptes de liquidation,  
donné quitus au liquidateur Madame  
Anne SCHIRREY demeurant 22 rue  
d'Alsace - 21121 Fontaine les Dijon et  
prononcé la clôture de liquidation de la  
société.Le siège sera radiée du R.C.S. du  
de Dijon.Le liquidateur.  
L2501445

## TEEPARK

«société en liquidation»  
Société par actions simplifiée  
au capital de 10 800 Euros  
Siège social : 10 avenue Maréchal  
Foch - LBA Centre d'Affaires  
21000 DIJON  
908 911 514 RCS DijonL'Assemblée générale extraordinaire  
du 31/12/2024 a approuvé le compte  
définitif de liquidation, déchargé  
Monsieur Clément RIONDE demeurant  
43 ter chemin des Grandes Vignes -  
54690 LAY-SAINT-CHRISTOPHE  
de son mandat de liquidateur, donnée  
à ce dernier quitus de sa gestion et  
constatée la clôture de la liquidation à  
compter du 31/12/2024.Les comptes de liquidation seront  
déposés au Greffe du TC DIJON, en  
annexe au RCS.Pour avis : Le Liquidateur  
L2501457

## SCD

SCM en liquidation  
Au capital de 400 Euros  
Siège social et de liquidation :  
16 Rue des Pétignys  
21300 CHENOVE  
825 101 108 RCS DijonAvis de clôture  
de liquidationL'AG réunie le 14/03/2025 au  
siège social a approuvé le compte  
définitif de liquidation, déchargé M<sup>me</sup>  
Ségolène CADOUX, demeurant 9  
Rue des Sabines - 21320 CIVRY  
EN MONTAGNE, de son mandat de  
liquidateur, donné à cette dernière  
quitus de sa gestion et constaté la  
clôture de la liquidation à compter du  
jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront  
déposés au GTC de DIJON, en annexe  
au RCS.Pour avis - Le liquidateur.  
L250149

## SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

## AUXOIS DECOR

Société à Responsabilité Limitée  
en cours de liquidation  
Au capital de 5.000 Euros  
Siège social : 22B rue des Alouettes  
21140 SEMUR EN AUXOIS  
R.C.S. : Dijon 752 628 180Aux termes du procès-verbal du  
3 mars 2025 l'AGO a approuvé les  
comptes de liquidation, donné quitus au  
Liquidateur déchargé ce dernier de son  
mandat, et a prononcé la clôture des  
opérations de liquidation à compter du 3  
mars 2025. Les comptes de liquidation  
seront déposés au Greffe du tribunal  
de commerce de DIJON. Mention sera  
faite au RCS : DIJON.  
L2501499

## SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

## SCI GECLAJEAN

SCI en cours de liquidation  
au capital de 76.219,51 Euros  
Siège social : 38 rue du Général  
Leclerc - 21530 ROUVRAY  
R.C.S. Dijon 902 641 588Aux termes du procès-verbal du  
31/12/2024 les associés ont approuvé  
les comptes de liquidation, donné  
quitus au liquidateur et déchargé ce  
dernier de son mandat, a prononcé la  
clôture des opérations de liquidation à  
compter du 31/12/2024. Les comptes  
de liquidation seront déposés au R.C.S.  
de DIJON.  
L2501502SELAS « LEGATIS NUITS  
SAINT GEORGES »33 avenue Pasteur  
21700 NUITS SAINT GEORGES

## LES BELLES CHAUMES

Société civile immobilière en liquidation  
au capital de 457,35 Euros  
Siège social : CHAUX (21700),  
1 rue des Belles Chaumes  
Siège social de la liquidation : CHAUX  
(21700), 1 rue des Belles Chaumes  
R.C.S. Dijon 397 952 227Suivant AGE du 28 février 2025, la  
collectivité des associés a décidé la  
clôture de la liquidation de la société  
à compter du même jour. Les comptes  
définitifs ont été approuvés et quitus a  
été donné au liquidateur.Dépôt des actes et pièces relatifs à  
la liquidation sera effectué au greffe du  
Tribunal de commerce de DIJON, par  
l'intermédiaire du guichet unique.  
Pour avis.

L2501517

## LIQUIDATION

## JUDICIAIRE

## M. ETIENNE Guillaume

RCS NEVERS : 803 799 857.  
Etablissement secondaire à DIJON : 803  
799 857 - 2020 A 1268. Activité : casse  
automobile agréée (centre Vhu) / achat  
vente fers métaux / location de bennes.Jugement du Tribunal de Commerce  
de NEVERS en date du 10/03/2025  
prononçant la conversion en liquidation  
judiciaire avec poursuite d'activité  
jusqu'au 14/03/2025. Liquidateur  
judiciaire : SELARL JSA en la personne  
de Me Aurélie LECAUDEY 14 avenue  
Marceau 58000 NEVERS.  
L2501429CLOTURE POUR  
INSUFFISANCE D'ACTIFMDF KITCHEN  
2 rue Teillais, ZA de la Mivoie Le  
Vallon - 35136 SAINT JACQUES DE  
LA LANDE. R.C.S. RENNES : 451 148  
407.Etablissement secondaire à DIJON :  
451 148 407 - 2013 B 1068.  
ACTIVITE : L'art de la table, vente  
d'articles ménagers, condiments, vente  
de livres et de magazines, vente de  
tous produits manufacturés.Jugement du tribunal de commerce  
de Rennes en date du 16 septembre  
2024, prononce la clôture de la  
procédure pour insuffisance d'actif,  
nom du liquidateur : SELARL Athena  
prise en la personne de Maître  
Charlotte Thirion. Radiation d'office art.  
R.123-129 1° du code de commerce en  
date du 16 septembre 2024  
L2501522

## REDRESSEMENT

## JUDICIAIRE

## LITERIE AURA

163 rue Barthélémy Thimonnier  
- 69530 BRIGNAIS, R.C.S. LYON : 802  
542 530. Etablissement secondaire à  
DIJON : 802 542 530 - 2024 B 1644.  
Activité : Commerce de literie.Jugement du Tribunal des Activités  
Economiques de Lyon en date du  
26/02/2025 ouvrant la procédure de  
redressement judiciaire. Mandataire  
judiciaire : la SELARL MJ SYNERGIE  
représentée par Maître Bruno  
WALCZAK, Maître Michaël ELANCYRY  
ou Maître Etienne ANDRÉ 136 cours  
Lafayette Cs 33434 69441 Lyon  
CEDEX 03, la SELARL MARTIN  
représentée par Maître Pierre MARTIN  
le britannia batiment b 20 boulevard  
Eugène Deruelle 69003 Lyon,  
Administrateur judiciaire : la SELARL  
FHBX représentée par Maître Gaël  
COUTURIER ou Maître Charlotte FORT  
24 rue Childebert 69002 Lyon mission :  
assister le débiteur dans tous les actes  
concernant la gestion la SELARL AJ  
PARTENAIRES représentée par Maître  
Didier LAPIERRE et Maître Ludvine  
SAPIN 174 rue de Créqui 69003 Lyon  
mission : assister le débiteur dans tous  
les actes concernant la gestion. Date de  
cessation des paiements : 09/01/2025Les déclarations de créances sont  
à déposer au mandataire judiciaire ou  
sur le portail électronique prévu par les  
articles L.814-2 et L.814-13 du Code  
de commerce dans les deux mois à  
compter de la publication au BODACC.  
L2501427

## COFRECO

LA CLUSE ET MIJOUX,  
PONTARLIER - 25300 PONTARLIER.  
RCS BESANCON : 622 820 033.  
Etablissement secondaire à DIJON :  
622 820 033 - 1999 B 80055. Activité :  
industrie et travail du bois dans  
toutes ses applications, exploitations  
forestières, exploitation de scieries,  
parquetteries, fabrication et vente de  
coffrages...Jugement du tribunal de commerce  
de BESANCON prononçant en date  
du 26 Février 2025 l'ouverture d'une  
procédure de redressement judiciaire,  
date de cessation des paiements le 20  
Février 2025, désignant administrateur  
la SELARL AJ Partenaires, représentée  
par Maître Jean-Baptiste AUDRAS  
et Maître Jérôme ABADIE 22, rue du  
Cordier - BP 107 - 01003 Bourg-en-  
Bresse avec les pouvoirs : d'assister le  
débiteur pour tous les actes de gestion,  
mandataire judiciaire Selarl Guigon  
Associés 3, avenue Commandant  
Marceau - 25000 BESANCON.Les déclarations de créances sont  
à déposer au mandataire judiciaire ou  
sur le portail électronique prévu par les  
articles L.814-2 et L.814-13 du Code  
de commerce dans les deux mois à  
compter de la publication au BODACC.  
L2501428DERNIER DELAI POUR DEPOSER  
VOS ANNONCES LEGALESPOUR UNE PUBLICATION  
LE LENDEMAINDEPOSER VOS ANNONCES  
AVANT 16HEURES

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp@legalnet.org

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

## CREANCES SALARIALES

**4R SOLUTIONS**  
Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement  
MANDATAIRE JUDICIAIRE

## K.I.D.S A.I'S SAS

## Avis de dépôt des relevés de créances salariales

Modélisation de solutions s'appuyant sur l'intelligence artificielle en vue d'offrir des web services a forte valeur ajoutée, conception, édition, développement, exploitation et commercialisation de plateforme(s) web, toutes prestations de service et opérations commerciales concernant l'intelligence artificielle et la technologie BIM, stockage, analyse et traitement de données et connaissances, formation, R&D.

14 rue du Golf - 21800 QUETIGNY  
SIREN 877 577 494

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 19/03/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX,  
Liquidateur, en date de ce jour.  
L2501518

**4R SOLUTIONS**  
Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement  
MANDATAIRE JUDICIAIRE

## Avis de dépôt des relevés de créances salariales

## GOCORPS SAS

Bar-Restaurant-PMU, 10 rue de la République - 21340 NOLAY, SIREN 891 853 913.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 10/02/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur,  
en date de ce jour.  
L2501524

## PROCEDURE

## DE SAUVEGARDE

## ADDICT BEAUNE

25 rue de Ponthieu - 75008 PARIS 8<sup>e</sup> Arrondissement. RCS BESANCON : 841 392 293. Etablissement secondaire à DIJON : 841 392 293 - 2018 B 849. Activité : Exploitation d'un ou plusieurs établissements d'activités physiques et sportives disposant d'un équipement fixe ou mobile et plus particulièrement d'une salle de musculation.

Par jugement en date du 05/03/2025 le tribunal de commerce BESANCON prononce l'ouverture d'une procédure de sauvegarde sous le numéro de procédure 4174601, désigne mandataire judiciaire la SELARL GUIGON ET ASSOCIES, fixe la période d'observation jusqu'au 05/09/2025.

Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC. L2501432

## RÉDACTION

03.80.68.23.67.

redaction.jdp

@legalnet.org

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL



SCP François PENY,  
François GUILLERMET,  
Stéphanie CHAPIUS et  
Luc DASNOY  
Notaires associés  
2 rue Bossack - 21000 DIJON

## EPOUX DESCOINGS

## Aménagement de régime matrimonial

Monsieur Pascal René Edouard DESCOINGS, retraité, né à ARGENTEUIL (95100), le 12 novembre 1955 et Madame Béatrice Denise Pierrette CORDIER, retraitée, née à DIJON (21000), le 12 novembre 1961, demeurant ensemble à DIJON (21000), 3 boulevard Carnot, mariés à la Mairie de DIJON (21000), le 29 mai 1989, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un aménagement de leur régime matrimonial.

L'acte a été reçu par Me Luc DASNOY, notaire à DIJON, le 19 mars 2025.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Luc DASNOY, notaire à DIJON, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Luc DASNOY»  
L2501519

## AVIS

## ADMINISTRATIF

## VILLE DE LONGVIC

## DECLASSEMENT DE VOIRIE COMMUNALE

Requalification du quartier Valentin Emprise située place Capitaine Georges Valentin, rues Colonel René Fonck, Capitaine Litolf et Lieutenant Aimé Brun

## Avis d'ouverture d'enquête publique

Une enquête publique préalable au déclassement de la voirie communale de l'emprise citée ci-dessus aura lieu du 25 mars au 09 avril 2024 inclus, à la mairie de Longvic

- allée de la Mairie - 21600 LONGVIC (samedi, dimanche et jours fériés exceptés), du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00.

Pendant cette période, un registre destiné à recevoir les observations formulées par le public sera déposé aux jours et heures d'ouverture de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées par écrit à Hôtel de Ville - allée de la Mairie - BP 77 - 21604 LONGVIC cedex.

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public le mardi 25 mars de 9h00 à 11h00 et le mercredi 09 avril 2025 de 16h00 à 18h00 à Mairie de Longvic - allée de la Mairie - 21600 LONGVIC.  
L2501220

## MAIRIE DE PRÉCY-SOUS-THIL

## Avis d'ouverture d'enquête publique

## Elaboration du Plan Local D'urbanisme (P.L.U) et abrogation de la carte communale

Par arrêté municipal n°04-2025 du 06 mars 2025, le Maire de PRÉCY-SOUS-THIL a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'abrogation de la Carte Communale.

L'enquête publique se déroulera du 05 avril 2025 à partir de 09 heures au 05 mai 2025 inclus jusqu'à 00 heure, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

A cet effet, Madame Magdeleine MARCHAND HERPREUX, désignée commissaire-enquêtrice par le Tribunal Administratif de Dijon, recevra en Mairie de PRECY SOUS THIL - 17 rue de l'Hôtel de Ville - 21390 PRÉCY SOUS THIL :

- le samedi 05 avril 2025 de 09h00 à 12h00 ;
- le jeudi 17 avril 2025 de 10h00 à 13h00 ;
- le mardi 29 avril 2025 de 16h00 à 19h00 ;
- Le lundi 05 mai 2025 de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, en versions physique et dématérialisée, est consultable en mairie et le sur site internet, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6074>.

Les observations sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'abrogation de la Carte Communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Madame la commissaire enquêtrice, Mairie de PRECY SOUS THIL (17 rue de l'Hôtel de Ville - 21390 PRÉCY SOUS THIL) ou par mail à l'adresse suivante : [enquete-publique-6074@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6074@registre-dematerialise.fr).

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Martine EAP-DUPIN, Maire.  
L2501252



## COMMUNE D'EGUILLY

## Certificat d'affichage de la délibération de relance de la révision allégée n°2 du PLU d'EGUILLY

Je soussignée M<sup>me</sup> Jacqueline BOBILLOT, Adjointe au Maire de la commune d'EGUILLY, certifie que la délibération DE\_2025\_004 du Conseil Municipal du 11 février 2025 ayant pour objet la relance de la révision allégée n°2 du PLU (Plan Local d'Urbanisme) - projet hébergements touristiques a fait l'objet des mesures de publicité suivantes : affichage sur le panneau d'informations de la Mairie à compter du 19 mars 2025 et consultable aux heures de permanence, pour une durée d'un mois.

M<sup>me</sup> Jacqueline BOBILLOT  
Adjointe au Maire  
L2501530

## Mairie de SOMBERNON

## Avis d'enquête publique

## Lancement et ouverture d'enquête publique de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

La municipalité informe les habitants que par délibération en date du 29/01/2024 le Conseil Municipal a prescrit la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 de son Plan Local d'Urbanisme pour permettre l'implantation d'un nouvel EHPAD adaptés aux besoins actuels sur le secteur du Champ du Guet et la Corotte.

Par arrêté n° 7/2025, en date du 14/03/2025, le Maire de SOMBERNON a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet susvisé n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17/10/2003 qui porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans le dossier d'enquête.

Cette enquête est réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre I du Code de l'environnement. À cet effet, M. CHARTENET, qualité commissaire enquêteur, a été désigné par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie pendant 17 jours consécutifs, du 09/04/2025 à 15h au 25/04/2025 à 17h inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- En mairie de SOMBERNON, siège de l'enquête ;
- Sur le site internet de Commune : [www.sombernon.fr](http://www.sombernon.fr) ;
- Sur le poste informatique de la mairie de SOMBERNON pendant les jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat soit : lundi au vendredi 8h-12h et 13h30-17h hormis le jeudi après-midi ;
- Sur le registre dématérialisé : [www.registre-dematerialise.fr/6114](http://www.registre-dematerialise.fr/6114)

Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations :

- Sur le registre d'enquête publique papier disponible en mairie ;
- Sur le registre d'enquête publique dématérialisé et sécurisé : [www.registre-dematerialise.fr/6114](http://www.registre-dematerialise.fr/6114) ;

- Par voie postale à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de SOMBERNON, 2 Place Bénigne Fournier - 21540 SOMBERNON ;

- Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-6114@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6114@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions alors annexées au registre seront consultables sur le registre papier en mairie, ainsi que sur le registre dématérialisé.

Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues à la mairie de SOMBERNON les :

- 09/04/2025 de 15h à 17h ;
- 25/04/2025 de 15h à 17h.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, sur le site internet de la Commune et à la Sous-Préfecture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, Michel ROIGNOT, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.  
L2501433

## AVIS DIVERS



ODAS NOTAIRES  
37 rue Louis de Broglie  
Parc Technologique de la Toison d'Or  
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

## M. Daniel SMETS

Avis de saisine de légataire universel  
Délai d'opposition  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n° 2016-1547  
du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 octobre 2013 ;

M. Daniel Charles Pierre SMETS, retraité, demeurant à MARCILLY SUR TILLE (21120), 15 chemin de Corberon, célibataire. PACS conclu avec M<sup>me</sup> Martine RENAUDIN.

Décédé à DIJON (21000) le 18 janvier 2025.

A institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Maude CLEON, Notaire Associé à DIJON dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON le 12 février 2025.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Julie GRESARD, 37 rue Louis de Broglie, 21000 DIJON, notaire chargé du règlement de la succession, référence CRPCEN : 21026, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis : Me Julie GRESARD.  
L2501529

## SUCCESION

## VACANTE

## SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. DEHOUT Claude décédé le 21/05/2023. Réf. 0218142740. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501476

## SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. ACHARD Jordy décédé le 22/10/2020. Réf. 0218142747. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501477

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. ESSAHELI Hadji décédé le 20/08/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218128936.  
L2501478

## SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. DA ROCHA FERREIRA Reinaldo décédé le 27/09/2023. Réf. 0218142749. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501479

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> PECHOUX Marie décédée le 22/02/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218135965.  
L2501480

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> MOLLIER Edith décédée le 06/07/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218118599.  
L2501481

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> BOURGET Agnes décédée le 27/02/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218128967.  
L2501482

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> GOBET Nelly décédée le 08/09/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218128968.  
L2501483

## SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 21/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> DELCAMBRE Brigitte décédée le 30/04/2014. Réf. 0218142743. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501484

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GUICHARD Georges décédé le 16/03/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218139908.  
L2501490

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GALLIER Stephane décédé le 15/05/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218140020.  
L2501491

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
DE DIJONLIQUIDATION  
JUDICIAIREJugement du  
11 mars 2025

**BOUJON Delphine**, 24 route de Saint-Andeux, 21530 Rouvray, RCS Greffe de Dijon 521 575 340. Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 11 Septembre 2023, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501389

**QUANTINDUMRONGPADTHANAKUL (El) Parisa**, 633 route de Gray, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 927 651 026. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 07 Février 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501391

**SARL PEC ECO TECHNIQUE**, 15 Rue de la Ménottière, 21170 Saint-Usage, RCS Greffe de Dijon 952 885 887. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Octobre 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501415

**SAS ALAIN ROSE**, 30 Rue Grillot, Pn 40, 21210 Saulieu, RCS Greffe de Dijon 839 465 671. Activités de soutien aux cultures. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 12 Février 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501416

**SAS AD MORVAN**, 32 Rue de la Prée, 21210 Saulieu, RCS Greffe de Dijon 883 462 400. Exploitation forestière. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 11 Septembre 2023, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501417

**SARL ALL4HOME DOLE ET VAL DE SAONE**, 8 Chemin de la Noue, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 909 429 938. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 11 Septembre 2023, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501418

**SAS VAÏNA PERRIERE**, 17 C Rue Fremiet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 922 162 979. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2501419

**SAS VAÏNA CLEMENCEAU**, 12 Boulevard Georges Clémenceau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 950 988 618. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2501420

**SAS VAÏNA FACULTES**, 4 Boulevard Docteur Petitjean, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 977 566 777. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2501421

**SAS VAÏNA WILSON**, 83 Rue Chabot Charny, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 949 088 777. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2501422

PROCÉDURE  
DE SAUVEGARDEJugement du  
11 mars 2025

**SAS LCMH**, 3 Rue du Moulin Noizé, Cité des Vins, 21200 Beaune, RCS Greffe de Paris 893 054 528. Hôtels et hébergement similaire. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion, mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501394

**SARL MAZOYER**, 8 Route Nationale, 21220 Brochon, RCS Greffe de Dijon 378 053 490. Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501395

REDRESSEMENT  
JUDICIAIREJugement du  
11 mars 2025

**LEJEUNE Philippe**, 68 impasse des Bassins, 30650 Rochefort-du-Gard, RCS Greffe de Dijon 378 641 104. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 10 Avril 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501390

**SAS CENTRALE KEBAB**, 13 Place Centrale, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 853 232 031. Restauration de type rapide. Jugement modifiant le plan de redressement. L2501396

**SAS CENTRALE KEBAB**, 13 Place Centrale, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 853 232 031. Restauration de type rapide. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. L2501397

**SARL FAYETT-VALLEY**, 61 Rue de Dijon, 21211 Fontaine-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 533 790 978. Commerce d'alimentation générale. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2501398

**SAS RESURGAM**, 7 Rue de l'Aqueduc Darcy, 21121 Ahuy, RCS Greffe de Dijon 881 480 503. Restauration traditionnelle. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2501399

Jugement du  
14 mars 2025

**SARL JEAN-BAPTISTE JESSIAUME**, 1 Rue Chauchien, 21590 Santenay, RCS Greffe de Dijon 853 222 099. Vinification. Jugement arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan 10 nommant Commissaire à l'exécution du plan SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2501431

TRIBUNAUX DE  
COMMERCE EXTERIEURSJugement du  
11 mars 2025

**SAS WEISROCK VOSGES SAS**, 7 rue JEAN JAURES, 88580 Saulcy-sur-Meurthe, RCS Greffe d'Epinal 882 635 832. Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL VAMJ représentée par Me Fabien VOINOT 146, rue Jean Mermoz - 88100 Sainte-Marguerite, et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL KSG représentée par Mes SUTY et GELIS. L2501392

**SAS IMATIC EPINAL**, 1 rue de Bezonfosse, 88000 Epinal, RCS Greffe d'Epinal 333 519 429. Travaux d'isolation. Jugement convertissant la procédure de sauvegarde en procédure de redressement judiciaire, et désignant administrateurs SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon et la SCP Abitbol-Rousselet Représentée Par Me Joanna Rousselet 38, avenue Hoche - 75008 Paris 08 avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion. L2501393

CLÔTURE POUR  
INSUFFISANCE D'ACTIFJugement du  
11 mars 2025

**STEPHAN (nom d'usage STEPHAN) Isabelle**, 12 route du Serein, 21460 Epoisses, RCS Greffe de Dijon 797 677 416. Récupération de déchets triés. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501400

**STEPHAN (nom d'usage STEPHAN) Jean François**, 12 rue du Serein, 21460 Epoisses, RCS Greffe de Dijon 448 841 643. Démantèlement d'épaves. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501401

**SAS B.H.P.P.**, 10 B Rue Sangnier, Dijon Violettes / Porte 2, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 848 801 825. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501402

**GOURA ADIL**, 4 rue des Noisetiers, 21200 BEAUNE, RCS Greffe de Dijon 889 355 566. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501403

**SAS CHAUF'&CLIM**, 50 Rue de Semur, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 911 563 369. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501404

**RAVENET JEAN PIERRE**, 126 RUE DU FAUBOURG, 21500 MONTBARD, RM 342 581 949. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501405

**SARL MILLE ET UNE MAISONS**, 28 Rue Louis de Broglie, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 792 455 222. Construction de maisons individuelles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501406

**SAS AD'EQUATION**, 19 Rue du Dessus, 21120 Saulx-le-Duc, RCS Greffe de Dijon 529 018 566. Activités d'architecture. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501407

**SARL FRANCE MEDIAS SERVICES**, 59 Rue de Lorraine, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 848 216 842. Activités des agences de publicité. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501408

**GUILIN Alison, Jennifer**, 3 rue Antoine GUILLERME, 21110 Echigey, RCS Greffe de Dijon 813 329 711. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501409

**SARL JSO STUDIO**, 1 Rue Ernest Chaput, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 831 223 607. Soins de beauté. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501410

**SARL Activeau 21**, 7 Rue Aristide Bergès, 21800 Sennecey-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 881 402 911. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501411

**SAS CEPRESI**, 1 Impasse des Lupins, 21110 Longchamp, RCS Greffe de Dijon 909 033 144. Commerce de détail d'autres équipements du foyer. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501412

**SARL G.C.G.**, Rue du Fourneau, 21230 Lacanche, RCS Greffe de Dijon 797 625 076. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501413

**SAS MK VIANDES**, 22 Rue de la Rochotte, 21120 Is-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 918 992 504. Transformation et conservation de la viande de boucherie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501414

Le Journal du Palais  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

POUR PLUS  
DE  
RAPIDITE,  
Envoyez-nous  
vos annonces  
par mail



annoncelegale.jdp  
@legalnet.org



POUR PLUS  
DE  
RAPIDITE,



OPTEZ  
POUR  
LE

REGLEMENT

PAR

VIREMENT

OU PAR

CARTE

BANCAIRE



03.80.68.25.55.

# Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Yonne

### CONSTITUTION DE SOCIETE

## FIDAL AVOCATS

12 rue Aristide Briand  
10000 TROYES

### PAPETERIE BUREAUTIQUE SENONAISE

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 12/03/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : PAPETERIE BUREAUTIQUE SENONAISE.

SIGLE : PBS.

SIEGE SOCIAL : 2 rue du Colonel Saiffert - 89500 CHAUMOT.

OBJET : La commercialisation de matériels et produits de bureautique, papeterie, informatique, mobiliers de bureau et services ; la vente d'objets mobiliers ou d'occasion ; elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 100 €.

AGREMENT : Tout transfert de titres entre vifs doit être soumis à l'agrément préalable de la société.

PREsIDENT : SAS ABCS immatriculée au R.C.S. de SENS sous le numéro SIREN 521 922 583 - siège social à SENS (89), 13 avenue Georges Pompidou.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour avis : Le Président.

L2501435

SCP Jean-Jacques  
GENET et Nicolas DUVAL  
Notaires associés  
9 boulevard Maupéou - 89101 SENS

### SCI PLUMET

Suivant acte reçu par Maître Jean-Jacques GENET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Jean-Jacques GENET et Nicolas DUVAL», titulaire d'un Office Notarial à SENS, 9 boulevard Maupéou, le 12 mars 2025 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,

l'administration, la location, l'emprunt, affecter et hypothéquer tout ou partie du patrimoine de la société, et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

La société est dénommée : SCI PLUMET.

Le siège social est fixé à : SENS (89100), 12 rue Pierre Grange.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : mille Euros (1.000,00 €).

Les apports sont une somme de cinq cents Euros (500,00 €) par Monsieur Philippe PLUMET et une somme de cinq cents Euros (500,00 €) par Madame Sinziana PLUMET soit une valeur totale des apports de : mille Euros (1.000,00 €).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Philippe PLUMET et Madame Sinziana PLUMET née MICU, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, demeurant ensemble à SENS (89100) 12 rue Pierre Grange.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de SENS.

L2501475

Pour avis Le notaire.

### HOLDING DEBREUVE MEC

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 mars 2025 il a été constitué une Société civile.

DÉNOMINATION SOCIALE : HOLDING DEBREUVE MEC.

FORME : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

OBJET :

À titre principal, la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

CAPITAL SOCIAL : 3 000,00 €.

SIÈGE SOCIAL : 9 rue des Cours, le Montelard - 89210 VENIZY

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

APPORTS : Numéraire pour un montant de 3 000,00 €.

GÉRANT :

M. Cyril DEBREUVE, demeurant à VENIZY (89210), le Montelard, 9 rue des Cours.

CESSIONS DE PARTS :

Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas sauf pour les cessions consenties entre associés lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

L2501528

### MODIFICATION DE STATUTS

## LDS GROUPE

### SCEA DES AIRELLES

Société civile d'exploitation agricole  
Société civile

au capital de 63.418,79 Euros

Siège social :  
40 Grande Rue - 89800 CHICHEE  
404 136 947 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 19 février 2025, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de proroger de 99 années la durée de la société, soit jusqu'au 5 mars 2125 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2501460

### GAEC DES TEILLATS

Groupement agricole d'exploitation en commun agréé au capital de 219.915 Euros

Siège social : 2 rue des Teillats,  
Marrault - 89200 MAGNY  
413 563 529 R.C.S. Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale du 3 mars 2025 :

- M. Emilien GUYARD, demeurant à MAGNY (89630), Marrault, 2 rue des Teillats, a été nommé cogérant pour une durée non limitée ;

- M. Pierre-Olivier GUYARD, demeurant à SAINT GERMAIN DES CHAMPS (89630), Montmardelin, 20 route d'Avallon, a démissionné de ses fonctions de gérant ;

- Le capital social a été réduit de la somme de 34.155 € et ramené à la somme de 185.760 €.

Les décisions prennent effet le 3 mars 2025.

Pour avis : La gérance.

L2501504

### YSEAL DEVELOPPEMENT

#### Avis de changement d'objet et de dénomination

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 01/03/2025 des associés de la société dénommée YSEAL DEVELOPPEMENT et désormais YD INVEST, société à responsabilité limitée, au capital de 10.000,00 €, dont le siège social est à LINDRY (89240), 25 rue du Bas des Houches, identifiée sous le numéro SIREN 487 979 742 et immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE, il a été décidé de modifier les statuts comme suit :

La société aura pour nouvel objet :  
« La propriété et la gestion d'un portefeuille de titres et valeurs mobilières par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription de parts, d'actions, obligations et de tous titres en général, prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres sociaux, de fusion ou autrement.

Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Et plus généralement, toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ainsi que la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique, sociétés créées ou à créer dont l'activité est susceptible de concourir à la réalisation dudit objet, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou achat d'actions, de parts sociales, d'obligations ou de tous titres quelconques, de fusion, de scission, d'apport de société en participation, de groupement, d'alliance, de commandite ou autres. »

La société aura pour nouvelle dénomination : YD INVEST.

Pour avis : Le Gérant.

L2501505



### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TRUCHY

SCI au capital social de 86.000 Euros  
Siège social : 7 rue Rougemont  
89160 CHASSIGNELLES  
753626175 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision unanime en date du 2 janvier 2025, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social au 1 Chemin des Peignes - 89160 CHASSIGNELLES.

Mention sera portée au R.C.S. d'AUXERRE.

L2501447

### POURSUITE D'ACTIVITE



### Marcelin & Potiron

Société à responsabilité limitée  
unipersonnelle  
au capital de 35.200 Euros  
Siège social :

15 rue Valentin Privé - 89300 JOIGNY  
412 729 899 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 20 janvier 2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

L2501375

### CT TROYES RESTAURATION

Société par actions simplifiée  
au capital de 10.000 Euros  
Siège social : 3 rue des Fontaines  
89100 MAILLOT  
R.C.S. Sens 953 540 051

Aux termes d'une décision en date du 22/11/2024, l'associée unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

L2501471

### ECHANGE AGRI INTERNATIONAL

SASU au capital de 1.000 Euros  
siège social sis 41 rue du Cochevis Huppé  
89340 VILLENEUVE LA GUYARD  
538 544 412 R.C.S. de Sens

D'un PV du 19/06/2024, il résulte que l'actionnaire unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au GTC de SENS.

L2501516

### LTB CONCEPTION

Société par actions simplifiée  
au capital de 10.000 Euros  
Siège social : 2 ruelle Falucci  
ST AUBIN CHATEAUNEUF  
89110 LE VAL D OCRE  
882 612 005 R.C.S. Sens

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : Le Président.

L2501527

### AVIS DIVERS

EML NOTAIRE  
6 GR Grand Rue  
OFFICE NOTARIAL  
89160 ANCY LE FRANC

### M. VANDENBUSSCHE Michel

Suivant testament olographe du 17/05/2021, M. VANDENBUSSCHE Michel Richard, né à Dompiere-sur-Nièvre, le 08/05/1931, demeurant à Ancy-le-Franc 89160 8, route de Paris, veuf de M<sup>me</sup> BOUYER Jeannine, décédé à Montbard (21500), le 01/11/2024, a institué plusieurs légataires universels. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître MOUYSSET Eric 6 Grande Rue, Office Notarial 89160 Ancy-le-Franc, le 10/01/2025, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 12/02/2025. Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître MOUYSSET Eric. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L2501384

EML NOTAIRE  
6 GR Grand Rue  
OFFICE NOTARIAL  
89160 ANCY LE FRANC

### M. MARLOT Claude

Suivant testament olographe du 19/01/2007, M. MARLOT Claude, Pierre, André, né à ALISE SAINTE REINE, le 03/12/1946, demeurant à Ancy-le-Franc 89160 19 rue de la Garenne, décédé à TONNERRE (89700), le 22/11/2024, a institué un légataire universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître MOUYSSET Eric, 6 Grande Rue - 89160 ANCY LE FRANC, le 06/03/2025, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 10/03/2025. Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître MOUYSSET Eric. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L2501486

EML NOTAIRE  
6 GR Grand Rue  
OFFICE NOTARIAL  
89160 ANCY LE FRANC

### M<sup>me</sup> CHAUSSIN Elisabeth

Suivant testament olographe du 25/08/2022, M<sup>me</sup> CHAUSSIN Elisabeth, née à Tonnerre, le 25/02/1947, demeurant à Ravières 89390 5 rue du Vieux Château, passées à M. JULIEN Lionel François Placide, décédée à Ravières (89390), le 12/06/2024, a institué un légataire universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître MOUYSSET Eric 6 Grande Rue 89160 Ancy-le-Franc, le 05/03/2025, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 10/03/2025. Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître MOUYSSET Eric. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L2501487

# le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : [annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)  
Renseignements au 03 80 68 25 55

# L'écart de performance économique entre l'Europe et les USA en question



Depuis le début des années 2000, l'écart de performance économique entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique s'est considérablement creusé. Cette performance économique est mesurée ici au travers du PIB par habitant. L'écart de PIB par habitant peut être décomposé en plusieurs facteurs : différence de productivité horaire du travail, différence dans le volume d'heures travaillées par personne employée, et différence de taux d'emploi dans la population. Si on considère le volume d'heures travaillées par habitant, la différence entre les deux grandes économies s'est réduite. La différence s'est, en revanche, accrue concernant la productivité horaire, devenant désormais le principal facteur expliquant l'écart de PIB par habitant entre les deux économies européennes

et américaines. Néanmoins, l'écart avec les États-Unis ne s'explique pas de la même manière pour toutes les économies au sein de l'Union européenne. Ainsi, en France et en Allemagne, la différence de productivité horaire n'explique qu'un tiers de l'écart de PIB par habitant en 2023, mais ce facteur pèse beaucoup plus qu'en 2000. Pour les deux économies françaises et allemandes, l'écart s'explique surtout par la baisse relative du nombre d'heures travaillées par habitant, ce qui nécessite une approche équilibrée entre volume de travail et efficacité.

### MARGE DE PROGRESSION NOTABLE

Pour combler l'écart avec l'économie américaine, la France dispose d'une marge de progression notable en matière de taux d'emploi, mais cette hausse doit impérativement s'accompagner d'une amélioration de la productivité horaire.

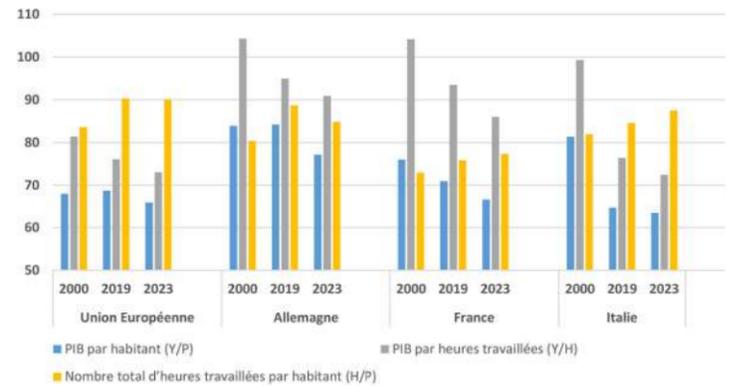
Le rapport Draghi de 2024 met en lumière un constat sans appel : la faiblesse de la productivité européenne provient quasi exclusivement des secteurs à forte intensité numérique. Trois secteurs d'activités expliquent à eux seuls 68 % de la différence de

productivité avec les États-Unis : la fabrication de produits informatiques et d'équipements électriques, les communications et les technologies de l'information. Le retard européen est amplifié par le plus fort recours des entreprises américaines aux technologies de rupture, favorisant des gains de productivité dans des secteurs comme le commerce de gros et de détail ou les services administratifs.

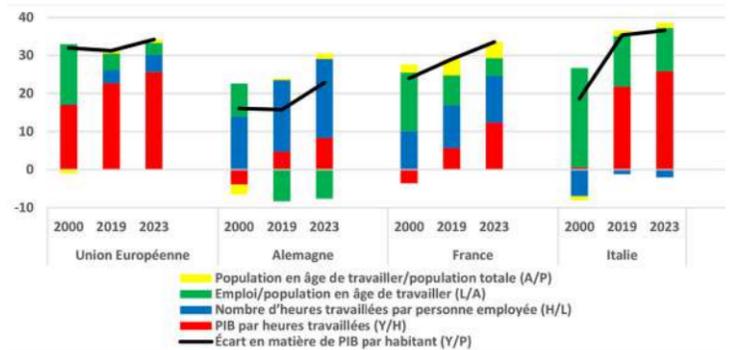
Pour les chefs d'entreprise européens, cette analyse souligne l'urgence d'investir dans la transformation numérique et l'innovation. Il est crucial de renforcer les capacités technologiques des entreprises et de favoriser l'adoption rapide des outils numériques, afin de stimuler la compétitivité et la croissance à long terme.

En somme, la résorption de l'écart de performance entre l'Europe et les États-Unis passera par des politiques économiques audacieuses, des investissements massifs dans les technologies de rupture et une stratégie claire pour moderniser les secteurs à forte intensité numérique. C'est en conjuguant innovation, productivité et dynamisme du marché du travail que l'Europe pourra retrouver une trajectoire de croissance soutenue et durable.

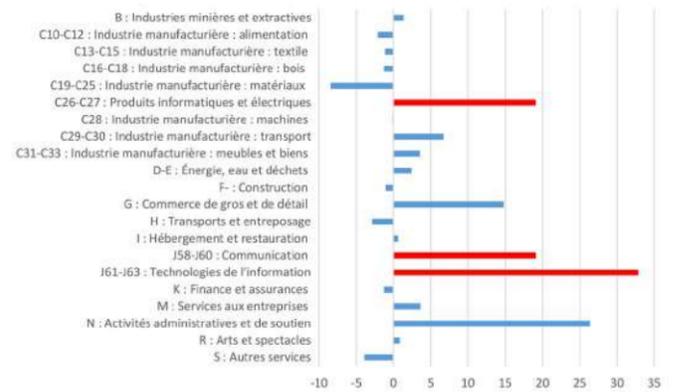
PIB par habitant et PIB par heures travaillées en % des niveaux des États-Unis (États-Unis = 100)



Décomposition de l'écart du PIB par habitant par rapport aux États-Unis (%)



Décomposition par secteur de l'écart de croissance de la productivité horaire entre la France et les États-Unis, sur 2000-2019 (en points de pourcentage)



Source : [www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/reexamen-de-lecart-de-performance-de-leurope-vis-vis-des-etats-unis](http://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/reexamen-de-lecart-de-performance-de-leurope-vis-vis-des-etats-unis)

**- 2 millions**

Selon le rapport Draghi, d'ici à 2040, la population active devrait diminuer de près de 2 millions de travailleurs par an. Nous devons nous appuyer davantage sur la productivité pour stimuler la croissance.

**4 sur 50**

L'UE est faible dans les technologies émergentes qui seront le moteur de la croissance future. Seules quatre des cinquante premières entreprises technologiques mondiales sont européennes.

**5**

Pour numériser et décarboner l'économie et augmenter notre capacité de défense, la part des investissements en Europe devra augmenter d'environ 5 points de pourcentage du PIB

## HÔTEL DES VENTES DE BEAUNE

SELARL Grégoire MUON  
Commissaire-Preneur Judiciaire  
Successeur de M<sup>re</sup> Daniel HERRY  
N° agrément 2002-269

VENTES AUX ENCHÈRES  
MARS 2025

23, rue Richard 21200 BEAUNE - 03 80 22 28 87 - contact@beaune-encheres.fr

## SAMEDI 29 MARS À 14H00

OR (conservé en banque et vendu sur désignation),  
**BIJOUX, MODE & VINTAGE**  
dont malle de pique-nique LOUIS VUITTON garnie de 25 pièces  
**ARGENTERIE & ARTS DE LA TABLE,**  
**COLLECTION DE MINIATURES DE MONSIEUR M.**



## DIMANCHE 30 MARS À 14H00

**BEL AMEUBLEMENT, TABLEAUX** dont Henri CALLOT (1875-1956) *Maison vendéenne aux géraniums* Gouache 36,5 x 44 cm  
**OBJETS D'ART, MILITARIA, ORNEMENTS DE PARC, LIVRES,**  
**ARTS DU XXe SIECLE, TAPIS** d'Orient et  
**CYCLOMOTEUR TERROT** modèle TERROMATIC de 1956.



Expositions : vendredi 28 mars de 14h00 à 18h00, samedi 29 et dimanche 30 mars de 10h00 à 12h00

Frais de vente : 22 % TTC (hors frais de live et téléphone)

Experts : Claire CHASSINE-LAMBERT (Mode), Pierre GRIGNON DUMOULIN (Ivoire), Laurence FLIGNY (Haute-époque)

Vente en salle et sur



INTERENCHÈRES  
LIVE

DROUOT.com  
Live

Catalogue, détails, photos et conditions sur [www.interencheres.com/21006](http://www.interencheres.com/21006)

le Journal du Palais

# le Journal du Palais

Une référence  
les ventes aux enchères  
de votre région

ForumEco  
PRESSE ECONOMIQUE REGIONALE

**Sortie.** La série très limitée du SUV Volkswagen, dénommée « Edition Karmann », arrive chez les distributeurs français de la marque. Super équipée, elle s'affiche au tarif de 55.000€.

# T-Roc cabriolet: 101 exemplaires, pas un de plus

Il n'est pas inutile de perdre son temps : à quelques rares exceptions près, les cabriolets quatre places ont disparu des catalogues des constructeurs généralistes. Seuls quelques marques premium en proposent encore. La rationalisation à outrance des gammes a conduit à leur abandon sans autre forme de procès.

Volkswagen qui a proposé pendant des décennies des Coccinelle, Golf et autres New Beetle décapotables - sans oublier le coupé-cabriolet Eos - fait partie de ceux qui continuent de proposer un cabriolet « familial ». Un modèle atypique et unique sur le marché puisqu'il s'agit d'une variante trois portes du SUV compact T-Roc. VW profite de l'arrivée du printemps

pour lancer une version limitée exclusive du T-Roc à ciel ouvert. Elle a été nommée « Édition Karmann », du nom du carrossier allemand spécialiste des petites séries où ont été assemblés la plupart des cabriolets VW depuis 1950. Seulement 101 exemplaires, pas un de plus, habillés d'une teinte exclusive gris « Ascot » seront disponibles en France.

Cette version, basée sur la finition R-Line à connotation sportive, est équipée de roues de 19 pouces, d'un châssis sport et d'une direction dynamique progressive. Elle est généreusement dotée : sellerie en cuir spécifique, navigation et système d'info divertissement « discover Pro », assistant de conduite semi-autonome, phares matriciels à LED « intelligents », volant

et sièges chauffants... Le T-Roc cabriolet « Edition Karmann » est animé par un bloc essence 1.5 TSi de 150ch (consommation moyenne conventionnelle : 6,5l/6,7l) accouplé à une boîte automatique DSG7 à double embrayage. Son tarif a été fixé à 55.000€. Le prix de l'exclusivité

Dominique Marée

VW célèbre l'arrivée du printemps en lançant une version limitée exclusive du T-Roc à ciel ouvert.



CHAMPIONNAT DE FRANCE HISTORIQUE DES CIRCUITS

FFSA

**HISTORIC  
TOUR**

L'ESSENCE MÊME DE LA COURSE



BILLETTERIE



5.6 AVRIL

**DIJON-PRENOIS**

2<sup>e</sup> SAISON  
**25**

HVM  
Racing

dp  
dijon prenois

ASAC Bourgogne

3  
Bourgogne  
franche-comté

NOSTALGIE  
LES PLUS GRANDS TOURS

KENNOL  
PERFORMANCE OIL

ORECA

stand21

NOVA  
AVON

sodipneu

ASSURANCES  
LESTIEVNE

AMParis

LPTENT

**Matthieu Chapuis et Julien Troch.** À l'approche de la quarantaine, ils incarnent la nouvelle génération à la direction de Festins. Un groupe dont ils ont été les témoins privilégiés de l'ascension qui le situe comme l'une des références des traiteurs haut de gamme en France.

# Un air de famille



Ils ont en commun la passion des voyages, de la gastronomie, des bons vins et de leurs racines. Et tant de choses encore... Depuis que Julien Troch a rejoint Matthieu Chapuis sur le site historique de Festins à Chemilly-sur-Yonne, les cousins germains ont reformé leur duo inséparable à bien des égards, lorsqu'ils étaient plus jeunes. « Nous avons la chance d'appartenir à une grande famille, très soudée. Nous passions nos vacances et nos week-ends chez nos grand-parents, en Puisaye, à construire des cabanes dans les bois, à aller à la pêche et à jouer avec les copains », expliquent-ils dans un sourire radieux. L'adolescence n'a pas dérogé à la règle. Si le plus jeune faisait montre d'une aisance relationnelle certaine et un « goût du show », son aîné n'était pas, non plus, en reste pour faire les 400 coups. « Julien avait les moto-cross et les scooters les plus trafiqués du village... ». Ces deux-là s'entendaient ainsi comme larrons en foire, même si les études les ont éloignés quelque peu un temps. « Par la suite, tout au long de nos différentes expériences professionnelles à l'étranger, nous nous sommes toujours rendu visite. » Et c'est au cours de l'une d'entre elles, en mai 2023, à Singapour où Julien est chargé de développer des boulangeries pour la Maison Kayzer, que le numéro de duettiste va amorcer sa reformation. « J'étais venu passer des vacances chez lui et le dernier soir, autour d'une bonne bouteille de vin néo-zélandais, je lui ai proposé de venir me rejoindre chez Festins. Nous en avons discuté jusqu'à trois heures du matin... » se souvient Matthieu. « Nous l'avions évoqué à de nombreuses reprises sans vraiment y penser, mais pour moi, les planètes étaient alignées, c'était le bon moment... », explique Julien.

Huit ans auparavant, le groupe culinaire avait connu un premier tournant dans son existence. Et déjà, l'histoire s'était écrite en Asie du Sud-Est, loin de ses bases bourguignonnes. Les fondateurs - Didier et Évelyne Chapuis - passaient alors quelques-jours auprès de leur fils aux Philippines, à Manille, où Matthieu occupe pour le compte du groupe Accor le poste de directeur adjoint des cuisines du plus grand Sofitel au Monde, doté de 609 chambres et d'une capacité de 2.000 couverts par jour. « Après toutes ces années, ils réfléchissaient à leur succession à la direction de l'entreprise et m'ont clairement demandé comment je me positionnais. » Titulaire d'un bac ES et d'un CAP effectué dans les cuisines



Alors que dans quelques semaines, la nouvelle extension du site historique de Festins doit être inaugurée, Matthieu Chapuis (à droite) - directeur général délégué du groupe - et Julien Troch (à gauche) - directeur général des boutiques et du service traiteur - succèdent progressivement aux créateurs. Crédit : Festins.

familiales, enrichis d'un apprentissage au Georges V et de quatre années à l'École hôtelière de Lausanne, le jeune homme possède une solide expérience de la gestion et du management dans la restauration haut de gamme. Néanmoins, le challenge présenté est tout autre. « Reprendre Festins derrière Didier et Évelyne Chapuis, c'est comme reprendre l'AJ Auxerre derrière Guy Roux », souffle-t-il. Et pour cause.

**« Tout se fait naturellement. Nous regardons dans la même direction car nous avons les mêmes envies et les mêmes préoccupations. »**

En à peine plus de 30 ans, Festins s'est imposé comme l'une des références des traiteurs en Bourgogne et ailleurs, avec ses 350 collaborateurs répartis sur ses trois sites, de Chemilly-sur-Yonne, d'Appoigny et de la Motte-Beuvron (Maine-et-Loire), et ses trois boutiques dont l'une à Paris-Daumesnil dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Après quelques semaines de réflexion, il accepte la proposition et fait son retour sur ses terres de prédilection. Commence alors un véritable par-

cours initiatique qui doit le mener, dans quelques années, à se saisir des rênes de l'entreprise familiale. Successivement responsable, puis directeur commercial, directeur grands comptes et enfin directeur d'exploitation du site d'Appoigny, il occupe désormais la direction générale déléguée du groupe auprès de son père. « Je connaissais très bien Festins mais en revenant dans le groupe, j'ai redécouvert l'entreprise et toutes ses imbrications », avoue-t-il.

## LE DUO SE REFORME

D'autant qu'avec ses six divisions, dont l'une consacrée au catering ferroviaire, l'entreprise dépasse allègrement la sphère traditionnelle de l'activité de traiteurs. « J'avais une vision orientée vers l'événementiel et les boutiques. Jusqu'en 2015, je n'avais pas de recul sur la partie grands comptes », poursuit-il. Nous avons néanmoins la chance d'avoir su cultiver le côté local qui fait de nous des commerçants à part entière, soucieux de la qualité de nos produits, plutôt que des fabricants de plats cuisinés et de desserts. » Une vision partagée par Julien qui a, lui aussi, entraîné ses guêtres une partie de sa jeunesse sur le site historique de Chemilly-sur-Yonne. La mayonnaise ne pouvait que prendre. Depuis un an et demi, les deux cou-

## 1987

Naissance de Julien Troch, le 18 juin, à Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne).

## 1988

Naissance de Matthieu Chapuis, le 19 avril à Paris (19<sup>e</sup> arrondissement).

## 1992

Création de l'entreprise Festins de Bourgogne à Chemilly-sur-Yonne par Didier et Évelyne Chapuis. Chiffre d'affaires en 2024 : 45 M €.

## 2011

Julien valide un bachelor de l'Idrac business school à Paris.

## 2012

Matthieu est diplômé de l'École hôtelière de Lausanne.

## 2015

Matthieu réintègre l'entreprise familiale comme responsable commercial.

## 2023

Julien arrive chez Festins comme directeur du secteur boutiques et traiteur.

sins, chacun dans leur domaine respectif de compétences, travaillent de concert, sous le regard, « certes exigeant mais toujours bienveillant » de Didier et Évelyne Chapuis qui ont enclenché le processus de transmission de leur outil de travail. « Tout se fait naturellement. Nous regardons dans la même direction, car nous avons les mêmes envies et les mêmes préoccupations. » Parmi celles-ci, développer le réseau de boutiques « si l'opportunité se présente », soutenir la progression de la division foodtech « qui représente le premier segment aujourd'hui » et poursuivre les efforts engagés dans le développement durable. « Nous travaillons actuellement à l'optimisation de la gestion des déchets et projetons d'installer des panneaux photovoltaïques. Mais 75 % de notre impact carbone proviennent de nos approvisionnements, c'est pourquoi notre défi principal est de toujours mieux acheter. » Des défis que les deux compères, à la tête bien faite, entendent naturellement relever ensemble. « Au-delà de notre lien familial, nous avons tissé une relation d'amitié tout au long de ces années et nous avons aujourd'hui plaisir à travailler ensemble. » Évelyne et Didier Chapuis peuvent lever le pied en toute quiétude, Festins semble entre de bonnes mains.

STÉPHANE BOURDIER



Retrouvez tous nos portraits sur [journal-du-palais.fr](http://journal-du-palais.fr)

